



LES COMPORTEMENTS DE DEPART DES
FRANÇAIS : PREMIERES INCIDENCES
DES 35 HEURES

Patricia CROUTTE
Georges Hatchuel

novembre 2002

Département « *Conditions de vie et Aspirations des Français* »
dirigé par Georges HATCHUEL

Pour consulter la version papier, veuillez contacter le Centre Infos Publications,
Tél. : 01 40 77 85 01 , e-mail : ezvan@credoc.fr

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Rapport réalisé à la demande de la Direction du Tourisme

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur Général adjoint du CREDOC)
- . Régis Bigot, Patricia Croutte, Isabelle Delakian, Catherine Duflos, Laurent Ortalda, Claire Piau

CREDOC

Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
NOTE DE SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION	11
CHAPITRE I - VACANCES, WEEK-ENDS ET SORTIES A LA JOURNÉE :	
UN APERÇU DES DÉPARTS DES FRANÇAIS.....	15
1. Un Français sur deux est parti en vacances au cours des douze derniers mois	15
2. Les départs en week-end touchent, chaque année, environ la moitié de la population	25
3. Les week-ends de printemps : une réalité pour un tiers des Français.....	35
4. Les départs à la journée sont plus rares que les départs en week-end	49
5. En guise de conclusion.....	55
5.1 « L'espace des départs ».....	55
5.2 Une typologie simplifiée	61
CHAPITRE II - L'IMPACT DES 35 HEURES SUR LES DÉPARTS	69
Section 1 – L'impact des 35 heures, vu par les bénéficiaires eux-mêmes	70
1 Impact sur les départs en vacances.....	71
2 Impact sur les départs en week-end.....	72
3 Impact sur les départs à la journée	80
4 Impact général sur les départs (en vacances, en week-end ou à la journée).....	84
5 En conclusion.....	89
Section 2 – L'impact des 35 heures, tel qu'il est escompté par les futurs bénéficiaires	91
1 L'impact escompté en matière de départs en week-end	91
2 L'impact escompté en matière de départs à la journée.....	93
Section 3 – L'impact des 35 heures, vu par ceux qui n'en bénéficieront pas	95
CHAPITRE III -L'IMPACT DES 35 HEURES SUR LES TEMPS LIBRES :	
LES VOYAGES SONT AU CŒUR DE TOUS LES FANTASMES.....	99
1. Pour les bénéficiaires des 35 heures, le temps gagné n'a que peu été consacré aux voyages	99
2. Avant de bénéficier de l'ARTT, on croit bien plus que le temps dégagé permettra de partir en voyage.....	112
3. Les non salariés surestiment encore plus l'impact des 35 heures sur le temps libre, et notamment sur les départs en voyage.....	116

CHAPITRE COMPLEMENTAIRE - LA MISE EN PLACE DES 35 HEURES : DES MODALITES

	TRES DIVERSES, DES JUGEMENTS MITIGES.....	121
1.	Presque deux tiers des salariés bénéficient déjà de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail	121
2.	Des modalités d'application très diverses	122
3.	L'impact des 35 heures en matière de conditions de travail n'est pas négligeable	126
4.	Les couples de salariés : on est loin de l'harmonisation des périodes d'ARTT	129
5.	Les 35 heures, un atout ou un handicap ?	133
ANNEXES :	139
ANNEXE I :	LES INTERVALLES DE CONFIANCE POUR LES PRINCIPAUX TABLEAUX FIGURANT DANS CE RAPPORT	141
ANNEXE II :	FIGURES ET TABLEAUX COMPLEMENTAIRES	145
ANNEXE III :	POST-CODIFICATION DE LA QUESTION OUVERTE	161
ANNEXE IV :	LIBELLE DES QUESTIONS POSEES	165
ANNEXE V :	LA DEFINITION DES REGIONS UTILISEE	179

Les comportements de départ des Français : premières incidences des 35 heures

Note de synthèse

A l'heure où la loi sur la réduction du temps de travail est rediscutée – et réaménagée –, il est intéressant de savoir en quoi elle a pu modifier les conditions de travail et d'existence des salariés qui ont eu la « chance » d'en bénéficier. C'est ce à quoi s'attache ce rapport, en ciblant plus précisément l'analyse **sur l'impact éventuel des 35 heures sur les comportements de départs des Français**. Certes, on sait bien que la loi n'a pas été promulguée afin de faire progresser les chiffres du tourisme. Néanmoins, en donnant plus de « temps libre » théorique, elle peut infléchir la situation des salariés, et plus particulièrement des bénéficiaires des 35 heures, au regard de leurs départs en vacances, de leurs départs en week-ends ou à la journée. C'est à ces modifications qu'est consacré l'essentiel de ce rapport.

L'originalité de l'étude diligentée par la Direction du Tourisme, dans le cadre de l'enquête du CREDOC sur « *Les Conditions de vie et les Aspirations des Français* », repose sur ce qu'on appellera « le croisement des regards ». Certes, l'analyse des bénéficiaires des 35 heures nous intéresse au premier chef, mais les futurs bénéficiaires ont également leur mot à dire, tout comme les non salariés. La confrontation des différents points de vue est, d'ailleurs, riche d'enseignements. « Croisement des regards » aussi, puisque l'on cherche à la fois ici à mesurer les taux de départs « **objectifs** », mais aussi **l'opinion** des intéressés sur la façon dont les 35 heures ont pu modifier leurs pratiques de départs.

Au total, **cinq enseignements principaux** se dégagent :

- 1. Si l'on en croit les bénéficiaires de la loi sur les 35 heures, le temps libre dont ils ont bénéficié n'a que faiblement profité aux départs en voyage.**

Interrogés en effet sur les activités auxquelles ils consacrent davantage de temps depuis les 35 heures, les salariés bénéficiaires de la loi mettent en avant **le repos** (47%), **la**

famille et les enfants (45%), le bricolage et le jardinage (41%), les courses, la télévision..., bien avant les voyages, qui ne recueillent que 16% des citations.

En fait, le fossé est considérable entre ce que les salariés bénéficiaires font du temps « gagné », et ce que les autres, salariés pas encore passés aux 35 heures et non salariés, imaginent. Ainsi, les salariés qui attendent l'application de la loi croient que, grâce à elle, ils pourront partir en voyage dans des proportions **deux fois plus élevées** que ce qu'ils seront sans doute amenés à faire réellement (31% escomptent consacrer plus de temps aux voyages). Les non salariés (indépendants, retraités...) surestiment encore plus l'impact de la réduction du temps de travail : 37% croient qu'on part davantage en voyage. **En un mot, l'impact réel des 35 heures en matière de tourisme reste, en pratique, bien plus faible que ce qu'on imagine avant d'avoir bénéficié de la loi.**

2. D'ailleurs, analysés en évolution entre 2001 et 2002, les départs des Français ne se sont pas globalement accrus.

Car, en même temps que l'INSEE constatait, à la fin des années 90, **une stagnation** du nombre de partants, l'enquête du CREDOC va même jusqu'à montrer une diminution significative depuis (de 5 à 10 points de moins en trois ans). Le morcellement des vacances en périodes de plus en plus courtes pourrait, en partie, expliquer cette baisse. D'autre part, alors qu'en juin 2001, 49% des Français disaient être partis en week-end les douze derniers mois, le taux est passé à 47% en juin 2002. Dans le premier cas (vacances), le recul serait un peu plus accentué chez les retraités et les chômeurs. Dans le second (départs en week-end), le recul serait moins systématiquement lié à telle ou telle appartenance socio-démographique.

Bien sûr, dans ces chiffres d'ensemble, il est difficile d'isoler l'effet propre des 35 heures. Par exemple, entre 2001 et 2002, plus de salariés ont bénéficié de la loi, mais en même temps, suite aux événements du 11 septembre 2001, certains voyages lointains ont été reportés, et la situation économique a commencé à présenter quelques signes de moindre euphorie.

Mais surtout, il faut bien « dimensionner » le sujet : au sein de la population adulte, on comptabilise 43% de salariés et parmi eux, seuls 62% bénéficiaient, en juin 2002, de l'ARTT. En un mot, **seulement un quart des personnes de 18 ans et plus (26% exactement) ont pu tirer bénéfice de la loi.**

3. Les 35 heures n'auraient-elles donc aucun effet en matière de départs ? La réponse est négative, mais il semblerait que ces effets jouent autant, sinon plus, sur la façon de partir que sur les taux de départs, au moins au niveau global.

En fait, si l'on se réfère aux seuls bénéficiaires de l'ARTT, 20% d'entre eux disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances **plus longues** (jours de RTT accolés aux jours de congés) ; 12% déclarent avoir, dans l'année, grâce à elle, fait des départs en week-ends **supplémentaires** et 9% des départs **supplémentaires** « à la journée ».

Mais aussi, sous l'effet de l'application de la loi, il semblerait que les deux changements les plus significatifs concernent les départs au dernier moment et les décalages des heures de départ ou d'arrivée :

- 16% des bénéficiaires de l'ARTT disent être davantage partis de façon non planifiée, c'est-à-dire « **au dernier moment** ».
- 14% ont eu davantage l'occasion de « décaler leurs heures de départ ou d'arrivée » pour les vacances ou les week-ends.
- Précisons aussi que 10% ont eu davantage l'occasion de recourir à **Internet** pour consulter des offres de séjour.

En termes d'activités, les 35 heures tendraient aussi plutôt à favoriser les départs en week-end près de chez soi et l'hébergement chez des proches :

- 15% des bénéficiaires de la loi disent avoir plus souvent été **accueillis en week-end par la famille ou par des amis.**
- 13% des bénéficiaires sont partis davantage en week-end près de chez eux, c'est-à-dire **en restant dans leur région de résidence.**

- Le train semble même avoir été un peu plus favorisé.

Enfin, 10% des bénéficiaires de l'ARTT ont fait, dans leurs départs « à la journée » des trois derniers mois, **davantage de shopping dans leur ville ou leur région** ; 5% sont partis davantage **dans un parc à thèmes ou de loisirs** et 5% ont davantage visité un **musée ou un site culturel**.

Les changements ou les inflexions de comportements liés aux 35 heures sont donc loin d'être négligeables.

4. Il reste que ces modifications, et que les « gains » obtenus en matière de départs, semblent avoir surtout bénéficié à des groupes de populations salariées précis, ceux qui partaient déjà plus en vacances et en week-end. En un mot, les 35 heures semblent avoir plutôt contribué, toutes choses égales par ailleurs, à accroître les inégalités en matière de départs. On notera tout particulièrement que parmi les bénéficiaires de l'ARTT, ce sont surtout **les cadres et les Franciliens** (habitants de la région parisienne) qui constituent les groupes pour lesquels les modifications liées aux 35 heures sont les plus importantes, tant quantitativement que qualitativement. On en prendra trois exemples :

- * 20% des bénéficiaires de l'ARTT disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances plus longues. Cela concerne **30% des cadres concernés par l'ARTT et 31% des Franciliens**, contre seulement 14% des non cadres.
- * 12% des bénéficiaires de la loi déclarent avoir pu faire dans l'année, grâce à elle, plus de départs en week-ends. C'est le cas de **19% des cadres et de 17% des Franciliens**, contre seulement 8% des non cadres concernés.
- * Enfin, plus nombreux sont les cadres (et les Franciliens) bénéficiaires de la loi ayant pu, grâce à elle, partir davantage **de façon non planifiée** (22% des cadres concernés, contre 13% des non cadres).

C'est peut-être d'ailleurs ce « ciblage » des bénéficiaires sur quelques groupes précis qui explique qu'au niveau global, l'impact de la RTT apparaît si faible. On rappellera cependant que les modifications de comportements évoqués ici sont des changements, en

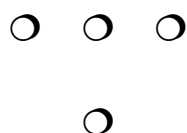
quelque sorte déclarés « à chaud », et qu'il n'est pas obligatoire qu'ils se maintiennent à l'identique sur longue période.

5. Enfin, l'enquête fournit une série d'indications, détaillées par catégories sociales, sur les taux de départs en vacances, en week-end et à la journée, sur les douze derniers mois.

Celles-ci permettent de mettre en évidence que **les différentes formes de départs ne se substituent pas vraiment entre elles ; elles se cumulent plutôt** : plus on pratique les uns, plus on pratique les autres. De fait, c'est quand on a déjà l'habitude de partir en vacances, chaque année ou tous les deux ans, qu'on part le plus en week-end. De même, on part d'autant plus à la journée qu'on a l'habitude de partir en vacances ou en week-end. Les gros partants se recrutent surtout chez les jeunes, les diplômés, les gens aisés et les Franciliens.

Autrement dit, **les disparités en matière de départs se cumulent** : chez les personnes n'ayant pu partir en vacances ces deux dernières années, 76% ne sont pas non plus partis en week-end ces douze derniers mois et 80% n'ont pas pratiqué d'escapades journalières au dernier trimestre.

On peut ainsi clairement opposer les « **privilegiés des départs** » (les 16% de la population partis en vacances dans l'année et ayant bénéficié d'au moins quatre week-ends) des « **habitués du non départ** » : il s'agit des 31% de la population, ni partis en week-end cette année, ni partis en vacances depuis deux ans. Retraités, bas revenus et non-diplômés y sont sur-représentés. Chez eux, finalement, les 35 heures n'ont guère eu d'effet en matière de tourisme...



INTRODUCTION

Depuis 1996 et la loi dite « Robien », la réduction du temps de travail s'est diffusée lentement en France, jusqu'au 1^{er} janvier 2000 où la durée légale est passée à 35 heures pour les entreprises de plus de 20 salariés. Si les effets escomptés d'une telle politique concernaient au premier chef l'emploi et la baisse du chômage, il n'est pas illusoire de penser que les salariés bénéficiaires des 35 heures ont vu leurs modes de vie affectés par l'aménagement et la réduction de leur durée d'exercice professionnel.

L'objet de cette étude est d'appréhender **les premières incidences des 35 heures sur les comportements de départs** des Français. Il ne se passe pas, en effet, un week-end ou un départ en vacances sans que ne soit évoquée la fameuse RTT, qui permettrait aux uns de partir plus tôt afin d'éviter les sempiternels embouteillages et aux autres de rallonger leurs séjours - à moins qu'elle ne permette de mieux les fractionner !

Si le sujet est vaste, l'ambition de cette étude est, avant tout, de poser quelques jalons. Elle vise d'abord à mieux connaître les comportements de départs de l'ensemble des Français (que ce soit en vacances, en week-end ou pour la journée). Ensuite, à s'interroger sur la situation spécifique des salariés, en particulier des salariés passés aux 35 heures. Enfin, à mesurer l'impact et les effets des 35 heures sur les départs et les voyages, en distinguant les effets éprouvés par les bénéficiaires, ceux escomptés par les futurs bénéficiaires et ceux imaginés par les non salariés.

Autant dire que nous serons constamment amenés à passer d'une population de référence à une autre. Il faut à ce propos garder à l'esprit que l'enquête menée, exploitée dans ce rapport, concerne **2.001 individus**, dont **852 sont salariés**, parmi lesquels **526 déclaraient bénéficier de la loi** au moment de l'interview.

L'enquête traitée est celle du CREDOC « *Conditions de vie et Aspirations des Français* », au sein de laquelle la Direction du Tourisme a fait insérer, en juin 2002, une série de questions nouvelles. L'analyse rapproche cependant, quand c'est possible, les résultats de 2002 à des données similaires, issues de vagues d'enquêtes antérieures.

Les questions posées par la Direction du Tourisme peuvent s'organiser autour de **trois grands chapitres** :

- **Les comportements de départs des Français** (chapitre I). Cette première partie permet de donner quelques points de repère sur les comportements de la population en ce qui concerne **les vacances** (par exemple : combien sont partis en vacances au cours de l'année écoulée ?), en ce qui concerne les **week-ends** (départs sur l'année, départs du printemps et, le cas échéant, caractéristiques du dernier week-end où l'enquêté est parti) et en ce qui concerne les départs « **à la journée** » (lorsqu'on part à plus de 100 kilomètres de son domicile, mais qu'on rentre le soir chez soi).
- **L'impact effectif que la loi sur les 35 heures a pu avoir en matière de départs** (chapitre II). On mesure, dans cette deuxième partie, **l'incidence du passage aux 35 heures** : part-on plus longtemps en vacances ? Part-on plus souvent en week-end ou à la journée ? Tous les salariés ne bénéficient cependant pas encore de la loi, et il est intéressant d'étudier aussi ce à quoi s'attendent les salariés qui n'en ont pas encore connu l'application. Plus largement, un bon nombre de nos concitoyens (femmes au foyer, retraités, chômeurs ...) sont, de facto, **exclus du champ de la loi**. Comment pensent-ils que les 35 heures ont modifié les départs ?
- **Enfin, l'impact, plus général, de la RTT sur les temps libres et familiaux**, et non plus seulement sur les voyages (chapitre III). Le passage aux 35 heures n'a en effet pas seulement modifié les départs en vacances ou en week-end. Partage des tâches au sein du couple, intérêt accru pour les activités sportives ou culturelles, temps supplémentaire consacré à sa progéniture ... les retombées dans la sphère domestique peuvent être multiples. C'est l'objet de la dernière partie du rapport, qui permet en quelque sorte de « relativiser » les effets mesurés sur les départs. Ici aussi, nous avons interrogé séparément

les actuels bénéficiaires de la loi (à quelles activités consacrent-ils davantage de temps ?), les futurs bénéficiaires (quels changements escomptent-ils ?) et tous les non salariés (quelles modifications imaginent-ils ?).

On trouvera en outre, dans **un chapitre complémentaire, le détail de la situation des enquêtés au regard de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail**. Un grand nombre d'informations sur la mise en œuvre des 35 heures y figure. Combien de salariés en bénéficient ? Quelles en sont, précisément, les modalités d'application ? Le cas échéant, de combien de jours de congés bénéficient-ils ? Le passage aux 35 heures s'est-il accompagné d'une obligation de travailler certains week-ends ou jours fériés ? Qu'en est-il de la situation du conjoint lorsque celui-ci est également salarié ? Les 35 heures des deux conjoints sont-elles « compatibles » entre elles ?

*Rappelons que l'enquête s'est déroulée au cours du mois de juin 2002. Elle a été réalisée en **face à face** auprès d'un échantillon **représentatif** de **2.001** personnes, âgées de **18 ans et plus**, sélectionnées selon la méthode des **quotas**. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement disponible. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement des données a été effectué à partir des critères suivants : âge-sexe, PCS et taille d'agglomération ¹.*

¹ Pour plus de précisions sur les caractéristiques techniques de l'enquête, on pourra se reporter au rapport intitulé « Premiers résultats de la vague de Juin 2002 » (CREDOC, Juillet 2002).

- CHAPITRE I -

VACANCES, WEEK-ENDS ET SORTIES A LA JOURNEE : UN APERÇU DES DEPARTS DES FRANÇAIS

Ce premier chapitre a pour ambition d'apporter un certain nombre d'éléments « objectifs » sur la fréquence des départs des Français. Quels sont les comportements de nos concitoyens en la matière (départs en vacances, en week-ends, mais aussi escapades à la journée) ? Combien d'entre eux partent ou, au contraire, ne partent pas ? De quelle façon l'âge, le niveau de diplôme, la situation professionnelle ... influent-ils sur ces comportements ? Lorsque cela est possible, les informations recueillies seront comparées avec des données antérieures, notamment celles de l'an dernier.

1. Un Français sur deux est parti en vacances au cours des douze derniers mois

On recense quasiment autant d'enquêtés qui sont partis en vacances au cours des douze derniers mois (49%, Tableau 1) que d'enquêtés qui n'ont pas eu cette opportunité (51%).

Tableau 1

Etes-vous parti(e) en vacances au cours des douze derniers mois (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, pour des motifs autres que professionnels) ?

	<i>(en %)</i>
	juin 2002
. Oui	49
. Non	51
Total.....	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Cependant, environ un cinquième de ceux qui sont restés chez eux cette année avaient eu l'occasion de partir l'année précédente (19%, Tableau 2).

Tableau 2
Et êtes-vous parti(e) en vacances depuis juin 2000 (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, pour des motifs autres que professionnels) ?

- Champ : personnes qui ne sont pas parties en vacances au cours des douze derniers mois, soit 51% de la population -

	<i>(en %)</i>
	juin 2002
. Oui	19
. Non	81
Total.....	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Au total, en raisonnant sur deux années, ce sont donc **41% des Français qui ne sont pas partis en vacances** sur la période.

Tableau 3
Etes-vous parti(e) en vacances au cours des douze derniers mois (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, pour des motifs autres que professionnels) ?

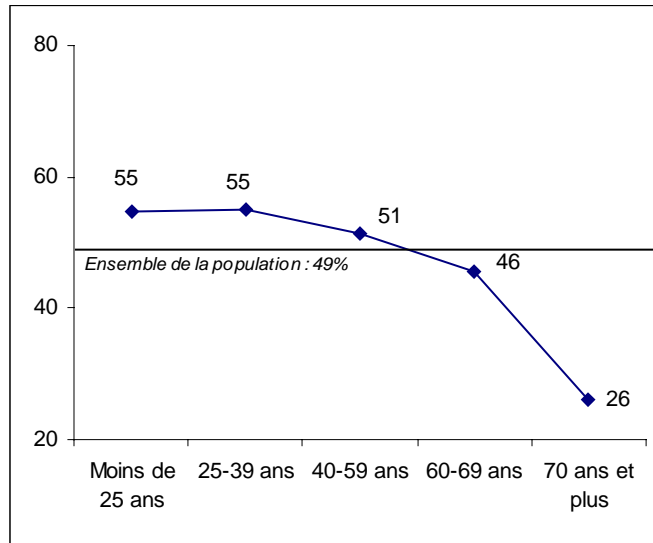
	<i>(en %)</i>
	juin 2002
. Est parti	49
. N'est pas parti, mais était parti l'année d'avant	10
. N'est pas parti depuis au moins deux ans	41
Total.....	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Bien évidemment, si le taux moyen de départs en vacances dans l'année avoisine les 50%, celui-ci est extrêmement sensible à un certain nombre de facteurs socio-démographiques tels que l'âge, le niveau de diplôme ou les revenus (Tableau 5). Ainsi, on retiendra que :

- Un quart des **plus de 70 ans** déclarent être partis en vacances dans l'année, alors que c'est le lot de 55% des individus de moins de 40 ans (Figure 1).

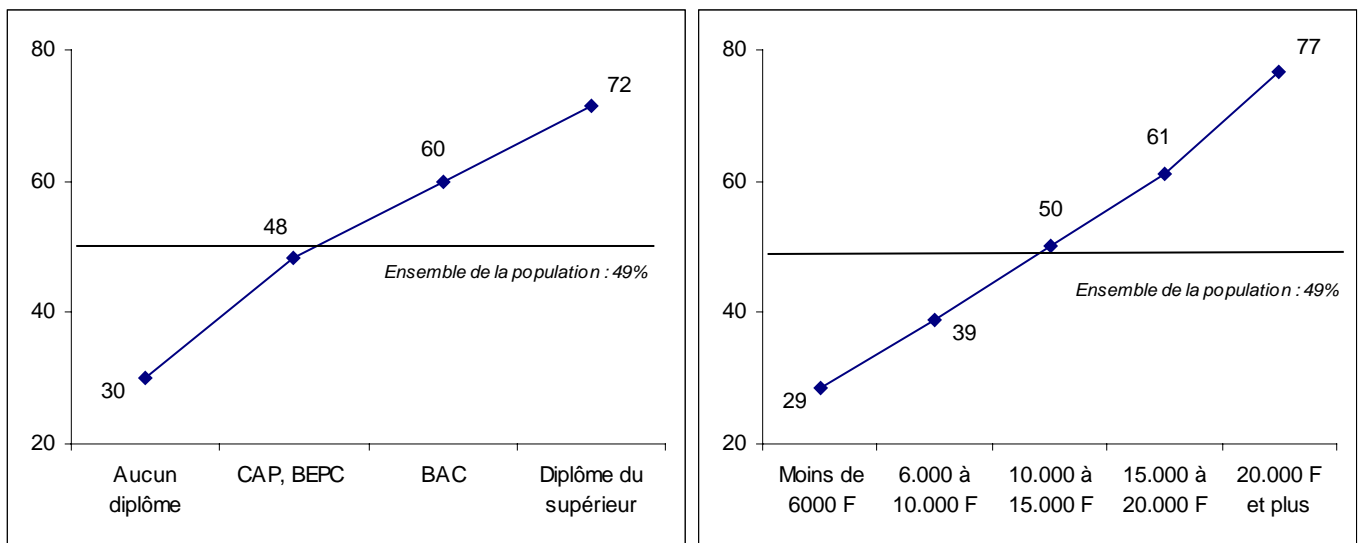
Figure 1
Taux de départ en vacances au cours des douze derniers mois, en fonction de l'âge
(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- 30% seulement des **non-diplômés** sont partis en vacances (Figure 2) : c'est exactement deux fois moins que les bacheliers (60%), qui eux-mêmes partent plus rarement que les diplômés de l'enseignement supérieur (72%).
- C'est le **niveau de ressources** du foyer qui semble le plus déterminant pour expliquer les départs en vacances : on passe ainsi de 29% de partants pour les titulaires des revenus les plus modestes à 77% pour les plus aisés (Figure 2).

Figure 2
Taux de départ en vacances au cours des douze derniers mois, en fonction du diplôme et des revenus mensuels
(en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- La **situation professionnelle** est également étroitement liée aux taux de départ : les **actifs occupés** (58%), et particulièrement les **salariés** (60%), ont un taux de départ supérieur de 20 points à celui des chômeurs (38%), ou même à celui des inactifs (40%).

Il reste qu'en termes de départs en vacances, **on ne peut pas dire que les bénéficiaires de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) soient plus avantagés que les autres salariés** (Tableau 4).

Tableau 4

Les départs en vacances au cours des douze derniers mois selon que l'on bénéficie ou pas de l'ARTT

- Champ : ensemble des salariés, soit 43% de la population -

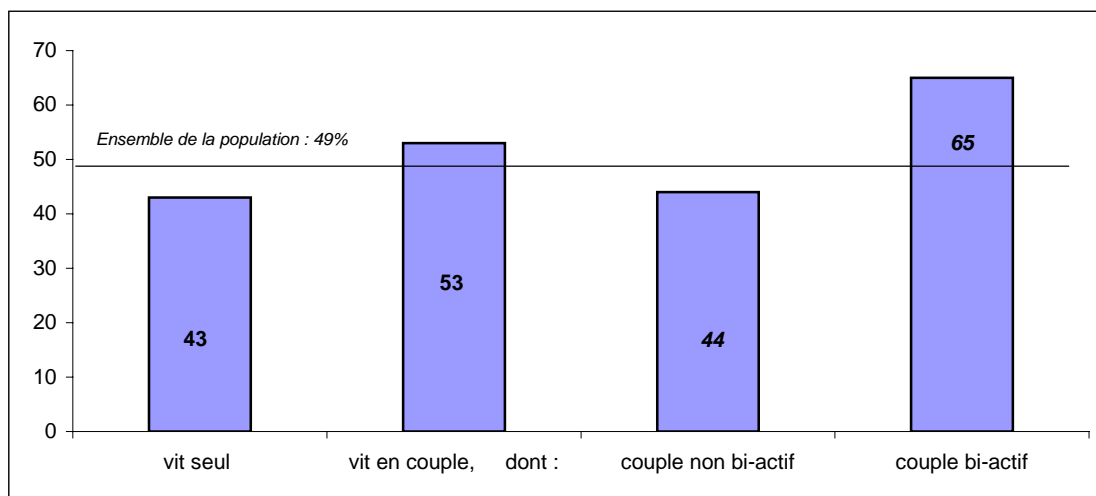
(en %)

<i>Bénéficiez-vous de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ?</i>	Taux de départ en vacances dans l'année
. Oui	61
. Non	60
Ensemble des salariés	60
RAPPEL : ensemble de la population	49

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Au sein des actifs, ce sont les **cadres supérieurs** qui tirent le mieux leur épingle du jeu : 83% d'entre eux sont partis en vacances au cours de l'année écoulée (+ 34 points par rapport à la moyenne).
- La **situation matrimoniale** compte aussi : on part d'autant plus souvent qu'on vit **en couple** (53%, +10 points par rapport aux personnes qui vivent seules). Evidemment, le taux de départ des **couples bi-actifs** est encore plus élevé (65%, + 12 points par rapport à la moyenne des couples). Ce sont d'ailleurs ces couples qui font monter sensiblement la moyenne : les couples ne comportant aucun actif, ou un seul, présentent un taux de départ équivalent à celui des personnes vivant seules.

Figure 3
Taux de départ en vacances au cours des douze derniers mois,
en fonction de la situation matrimoniale



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 5
Taux de départ en vacances en fonction des caractéristiques socio-démographiques

(en %)

	Taux de départ en vacances :	
	dans l'année	dans les deux ans
Ensemble de la population	49	59
Sexe :		
. Homme.....	52	63
. Femme.....	46	55
Age :		
. Moins de 25 ans	55	67
. 25 – 39 ans	55	68
. 40 – 59 ans	51	60
. 60 – 69 ans	46	52
. 70 ans et plus	26	33
Revenus mensuels du foyer :		
. Inférieurs à 6 000 Francs	29	39
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	39	48
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	50	61
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	61	75
. Supérieurs à 20 000 Francs.....	77	82
PCS :		
. Indépendant	45	57
. Cadre supérieur, profession libérale	83	90
. Profession intermédiaire	71	83
. Employé.....	52	66
. Ouvrier	42	53
. Reste au foyer.....	35	42
. Retraité.....	37	43
. Autre inactif (étudiant).....	62	73

A suivre

Tableau 5 – suite
Taux de départ en vacances en fonction des caractéristiques socio-démographiques

(en %)

	Taux de départ en vacances :	
	dans l'année	dans les deux ans
Ensemble de la population	49	59
Situation professionnelle :		
. Actif occupé	58	70
<i>dont</i> salarié	60	71
. Inactif	40	47
. Chômeur	38	53
Diplôme possédé :		
. Aucun diplôme, CEP	30	38
. BEPC ou diplôme technique équivalent	48	59
. BAC (ou diplôme technique équivalent)	60	73
. Diplôme du supérieur	72	82
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :		
. Aucun	46	55
. Un seul	51	69
. Deux	57	67
. Trois et plus	52	59
Situation matrimoniale :		
. Vit en couple	53	63
<i>dont</i> : couple où les deux conjoints sont actifs	65	75
. Vit seul	43	52
Taille d'agglomération de résidence :		
. Moins de 2.000 habitants	44	55
. 2.000 à 20.000 habitants	50	60
. 20.000 à 100.000 habitants	42	49
. Plus de 100.000 habitants	49	61
. Paris et agglomération	62	70
Région :		
. Région parisienne	62	70
. Nord	40	48
. Est	41	52
. Bassin Parisien	45	54
. Ouest	45	57
. Sud Ouest	48	59
. Centre Est	54	64
. Méditerranée	46	56

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 62% des individus résidant en région parisienne sont partis en vacances au cours des douze derniers mois, contre 49% des enquêtés en moyenne. Sur les deux dernières années, le taux de départ en vacances s'élève à 70% dans ce groupe, contre 59% en moyenne.

Un constat mérite cependant attention : depuis les années 80, dans la vague de début d'année de l'enquête « *Conditions de Vie et Aspirations des Français* », le taux de départ en vacances concernait, bon an, mal an, au moins 60% des personnes interrogées². Or, depuis deux ou trois ans, il n'est pas rare qu'on enregistre des taux de départs sensiblement plus bas (54% seulement, par exemple, en début d'année 2001).

Le même phénomène de baisse est perceptible dans les enquêtes réalisées en juin : entre juin 1999 et juin 2002, par exemple, le taux de départ en vacances a même chuté de 10 points (Tableau 6).

Tableau 6
Etes-vous parti(e) en vacances au cours des douze derniers mois (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, pour des motifs autres que professionnels) ?

	(en %)			
	juin 1999	juin 2000	juin 2001	juin 2002
. Oui	59	55	53	49
. Non	41	45	47	51
Total.....	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

A échantillon constant (2.000 personnes), entre juin 2001 et juin 2002, on recense environ 80 personnes de plus qui disent « ne pas être parties en vacances au cours des douze mois écoulés ». **Par vacances, rappelons qu'on entend période de plus de quatre nuits hors du domicile habituel.**

Une des hypothèses possibles pour expliquer cette baisse tiendrait au **morcellement** des vacances : on part plus souvent, mais moins longtemps à chaque fois. Certains seraient donc peut-être partis, mais moins de quatre nuits consécutives. Il est vrai qu'entre juin 2001 et juin 2002, le nombre de personnes qui déclarent, dans notre enquête, ne pas avoir bénéficié de vacances, mais être parties en week-end a crû de 2 points (de 14 à 16% de la population, soit une hausse d'environ 40 personnes dans notre échantillon). Le morcellement des vacances, faisant passer les périodes de séjours sous la barre des cinq jours, pourrait donc expliquer à peu près la moitié de la baisse constatée cette année. Plus largement, c'est peut-être la notion même de « vacances » qui, avec le morcellement des séjours, tend à avoir moins de

² Pour plus de détails, on se reportera à la Figure A1 en annexe II.

signification, les vacances pouvant être constituées de plusieurs séjours différents, éventuellement pris **en repassant une nuit ou deux** à son domicile. Peut-être faut-il rappeler aussi que l'année 2001 a été marquée par **les évènements du 11 septembre**, qui ont bien sûr exercé une influence sur les taux de départs.

Essayons maintenant d'apprécier si certaines catégories ont été particulièrement affectées par cette baisse du taux de départs en vacances. Pour ce faire, nous pouvons comparer, groupe par groupe, le taux de départ déclaré cette année (49% en moyenne) avec celui mesuré en juin 1999 (59% en moyenne).

Premier constat : **tous les groupes étudiés, sans exception**, présentent, en 2002, un taux de départs en vacances **inférieur** à celui de 1999. Ceux qui ont le moins souffert de la baisse sont les cadres supérieurs (leur taux de départ est passé de 85% à 83%).

En vérité, il semble **que ce soient les catégories déjà les moins bien avantagées en 1999 qui ont connu les baisses les plus importantes** (Tableau 7). Ce mouvement – relativement récent³ – de baisse du niveau des départs serait donc générateur d'une **plus grande iniquité entre les Français**. Les titulaires des bas revenus, les chômeurs et les gens âgés figurent au premier rang des groupes dont le taux de départs en vacances a été le plus affecté par cette baisse.

Mais même les **salariés** dans leur ensemble ont perdu, sur la période, 8 points (leurs taux de départs passent de 68% à 60% dans la période) ; il reste que ces taux sont, pour eux, d'un niveau largement supérieur à la moyenne.

³ En 1999, l'INSEE note « qu'après des décennies de croissance régulière, la proportion de ceux qui partent en vacances stagne depuis le début des années 90 ». Voir INSEE, Economie et statistique n°345, 2001 ; voir aussi Figure A1, page 147.

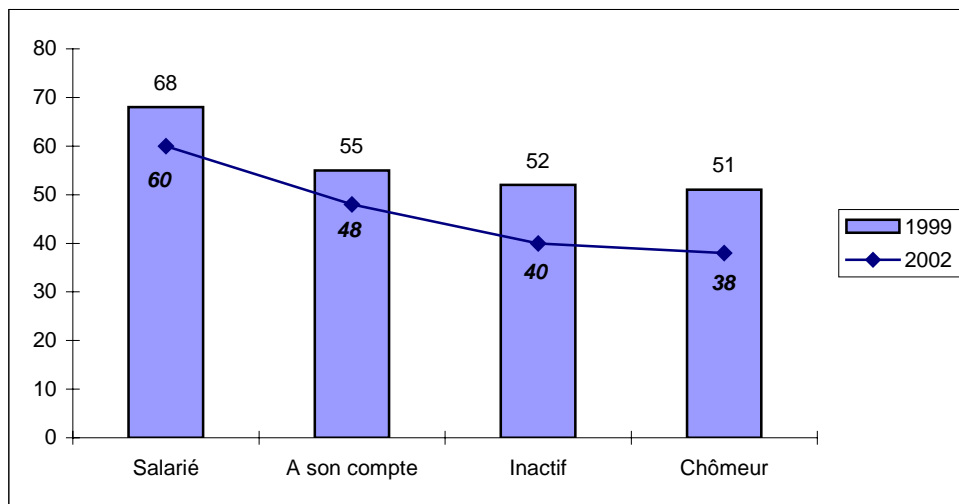
Tableau 7
Taux de départ en vacances dans l'année :
les évolutions 1999 – 2002 les plus importantes

	(en %)		Evolution en points
	Taux de départ en vacances :		
	juin 1999	juin 2002	
Ensemble de la population	59	49	- 10
. Retraité	52	37	- 15
. Est âgé de 60 à 69 ans	59	46	- 13
. Chômeur	51	38	- 13
. Inactif	52	40	- 12
. Est âgé de 70 ans et plus	38	26	- 12

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les évolutions repérées sont donc encore moins favorables aux inactifs et aux chômeurs qu'aux salariés et aux travailleurs indépendants (Figure 4).

Figure 4
Evolution 1999 – 2002 des taux de départ en vacances : analyse en fonction de la situation professionnelle



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Tableau 8
Evolution des taux de départs en vacances entre 1999 et 2002,
en fonction de l'âge et des revenus

	<i>(en %)</i>		Evolution en points
	Taux de départ en vacances :		
	juin 1999	juin 2002	
Age :			
. Moins de 25 ans	63	55	- 8
. 25-39 ans	64	55	- 9
. 40-59 ans	61	51	- 10
. 60-69 ans	59	46	- 13
. 70 ans et plus	38	26	- 12
Revenus du foyer :			
. Moins de 6 000 F.....	37	29	- 8
. De 6 000 à 10 000 F	49	39	- 10
. De 10 000 à 15 000 F	60	50	- 10
. De 15 000 à 20 000 F	73	61	- 12
. 20 000 F et plus	86	77	- 9
Ensemble de la population	59	49	- 10

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

2. Les départs en week-end touchent, chaque année, environ la moitié de la population

Interrogés sur les départs en week-end (séjours de trois nuits ou moins en fin de semaine), les enquêtés fournissent des indications proches de celles mesurées l'an dernier : **environ la moitié d'entre eux** (49% cette année, Tableau 9) **sont partis en week-end** au cours de l'année écoulée.

En moyenne, les Français disent être partis trois fois en week-end dans l'année. Mais si on rapporte ce chiffre aux seuls partants, **ce sont alors un peu plus de six départs en week-ends dans l'année qui sont recensés en moyenne.**

Tableau 9

Nous allons parler **des départs en week-end** que vous avez effectués ces douze derniers mois, vous personnellement (que ce soit seul ou avec des membres de votre foyer) pour des motifs autres que professionnels.

Il s'agit des séjours de **une, deux ou trois nuits passés à l'extérieur de chez vous en fin de semaine.**

Au cours des douze derniers mois, combien de fois êtes-vous parti personnellement en week-end ?

	(en %)	
	juin 2001	juin 2002
. Jamais	49	51
. Une seule fois	8	9
. Deux ou trois fois	14	16
. Quatre à neuf fois	13	12
. Dix fois et plus	14	11
. Ne sait pas, non réponse.....	2	2
Total	100	100
Moyenne du nombre de départs en week-end	3,6	3,0
Moyenne du nombre de départs en week-end pour les seuls partants	7,2	6,3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

S'il est difficile d'en expliquer la cause (frilosité après les attentats du 11 septembre, caprices du climat, échéances électorales importantes au premier semestre 2002 ...), **on note que le nombre de partants a un peu diminué** cette année. De même, au sein des partants, on est parti en moyenne **une fois de moins** en 2002 qu'en 2001.

Une chose est sûre : **c'est quand on a déjà l'habitude de partir en vacances, qu'on part le plus souvent en week-end.** Ainsi, 63% des vacanciers de cette année sont également partis au moins une fois en week-end (+ 16 points par rapport à la moyenne).

Il reste qu'on voit apparaître un phénomène intéressant : pour une partie des non-partants en vacances de l'année, mais partis l'année précédente, la pratique du week-end est assez courante (64% d'entre eux sont partis au moins une fois en week-end dans les douze derniers mois, Tableau 10). Autrement dit, **une bonne partie des gens qui ne partent pas tous les ans en vacances ont recours, en « remplacement », à quelques départs en week-ends :** 31% d'entre eux sont même partis en week-end plus de trois fois dans l'année.

Par contre, les inégalités se cumulent : chez les personnes n'ayant pu partir en vacances ces deux dernières années, 76% ne sont pas non plus parties en week-end ces douze derniers mois (Tableau 10).

Tableau 10
Départ en week-end dans l'année et départ en vacances

(en %)

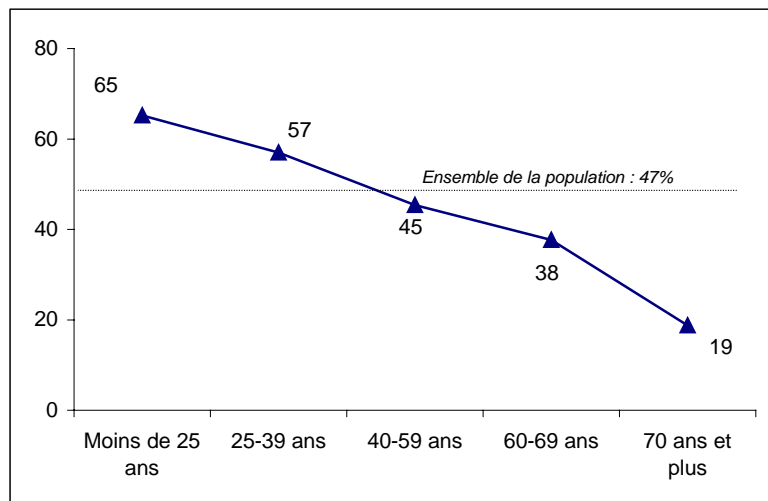
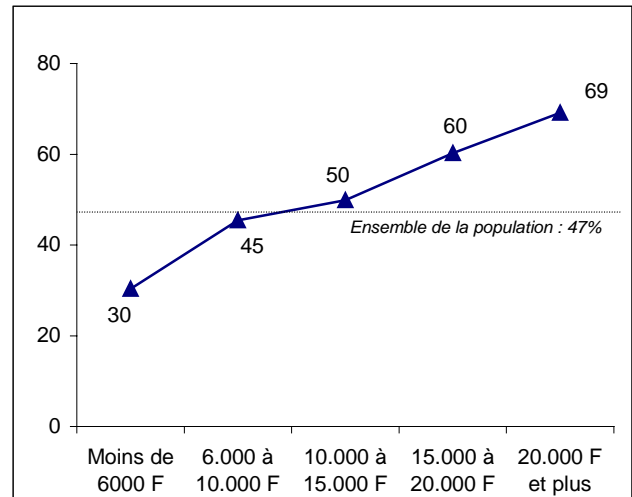
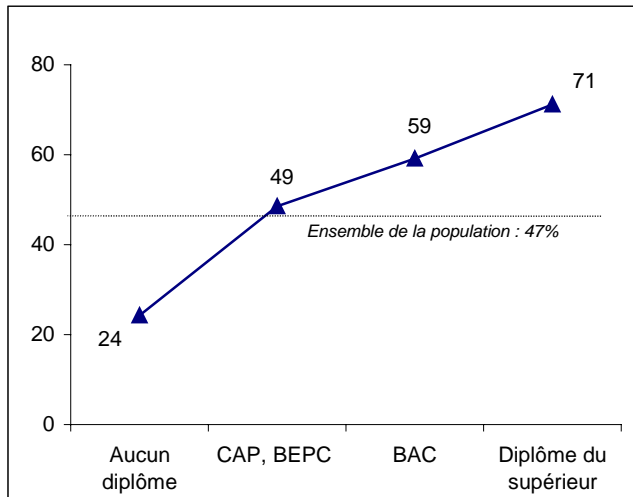
Nombre de départs en week-end ces douze derniers mois	Ensemble de la population	Dont :		
		Est parti en vacances dans l'année	N'est pas parti en vacances cette année, mais l'année précédente	N'est pas parti en vacances ces deux dernières années
Aucune fois	51	33	36	76
Une fois	9	8	12	8
Deux ou trois fois	16	22	21	7
Quatre à neuf fois	12	16	17	4
Dix fois et plus	11	17	14	3
Ne sait pas	2	3	-	1
Total	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Nombre de déterminants socio-démographiques influent sur les départs en week-end (Tableau 12). On retrouve ici, à vrai dire, les mêmes éléments explicatifs que ceux concernant les départs en vacances :

- On peut d'abord citer le diplôme et les revenus : la possession d'un **capital économique et culturel élevé** va de pair avec une pratique que l'on dira courante des départs en week-end. Par contre, avec **l'âge**, la probabilité de partir en week-end diminue régulièrement (Figure 5). Le taux de départ atteint ainsi 71% pour les diplômés de l'enseignement supérieur, 69% pour les titulaires des plus hauts revenus ou 65% pour les jeunes.

Figure 5
Les départs en week-end dans l'année, en fonction du diplôme, des revenus mensuels et de l'âge
 - Pourcentage d'individus partis en week-end au cours des douze mois écoulés -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Les habitants de l'agglomération parisienne sont de fervents adeptes des départs en week-ends (plus de 60% de départs enregistrés).
- Les possesseurs d'une **résidence secondaire** présentent également un taux de départ en week-end plus élevé que la moyenne (61%).
- Si le fait de vivre en couple n'est pas *a priori* plus favorable qu'en moyenne aux départs en week-end, on note que **les couples où les deux conjoints sont actifs sont, eux, favorisés** (taux de départ supérieur de 10 points à la moyenne).
- Il faut dire que les actifs occupés (56%), dont les **salariés** (58%), partent plus souvent qu'en moyenne et partent, par exemple, beaucoup plus souvent que les inactifs (35%).

Quant aux salariés bénéficiaires de l'ARTT, ils profiteraient d'un **léger avantage** par rapport à leurs congénaires non encore bénéficiaires d'une réduction du temps de travail (60% de départs en week-end contre 55%, Tableau 11).

Tableau 11
Les départs en week-end au cours des douze derniers mois, selon que l'on bénéficie ou pas de l'ARTT

- Champ : ensemble des salariés, soit 43% de la population -

(en %)

<i>Bénéficiez-vous de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ?</i>	Taux de départ en week-end dans l'année	Nombre de départs en week-ends dans l'année pour :	
		L'ensemble	Les seuls partants
. Oui	60	3,8	6,2
. Non	55	3,6	6,3
Ensemble des salariés	58	3,7	6,1
RAPPEL : Ensemble de la population	47	3,0	6,3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 12
Les départs en week-end dans l'année écoulée, en fonction des caractéristiques socio-démographiques

	Est parti en week-end ?		Total (yc nsp)	Nombre moyen de départs (partants)
	oui	non		
Ensemble de la population	47	51	100	6,3
Sexe :				
. Homme	52	46	100	6,4
. Femme	43	56	100	6,1
Age :				
. Moins de 25 ans	65	33	100	8,2
. 25 – 39 ans	57	41	100	5,8
. 40 – 59 ans	45	52	100	5,3
. 60 – 69 ans	38	60	100	7,6
. 70 ans et plus	19	80	100	6,1
Revenus mensuels du foyer :				
. Inférieurs à 6 000 Francs	30	70	100	6,3
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	45	54	100	5,4
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	50	50	100	5,3
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	60	39	100	7,4
. Supérieurs à 20 000 Francs	69	29	100	7,8
PCS :				
. Indépendant	39	61	100	4,6
. Cadre supérieur, profession libérale	76	21	100	6,9
. Profession intermédiaire	71	26	100	7,1
. Employé	52	46	100	5,5
. Ouvrier	47	52	100	5,8
. Reste au foyer.....	34	65	100	4,4
. Retraité	29	69	100	7,6
. Autre inactif (étudiant)	67	31	100	7,8
Situation professionnelle :				
. Actif occupé	56	42	100	6,1
<i>dont</i> salarié	58	39	100	6,1
. Inactif	35	63	100	6,5
. Chômeur	52	47	100	7,2
Diplôme possédé :				
. Aucun diplôme, CEP	24	75	100	4,8
. BEPC ou diplôme technique équivalent	49	50	100	5,7
. BAC ou diplôme technique équivalent	59	38	100	7,1
. Diplôme du supérieur.....	71	26	100	7,3
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :				
. Aucun	44	54	100	6,8
. Un seul	57	41	100	5,9
. Deux	50	47	100	5,0
. Trois et plus.....	46	52	100	5,5
Situation matrimoniale :				
. Vit en couple	47	50	100	6,1
<i>dont</i> couple où les deux conjoints sont actifs	57	40	100	5,8
. Vit seul	46	52	100	6,6

A suivre

Tableau 12- suite
Les départs en week-end dans l'année écoulée, en fonction des caractéristiques socio-démographiques

	Est parti en week-end ?		Total (yc nsp)	Nombre moyen de départs (partants)
	oui	non		
Ensemble de la population	47	51	100	6,3
Taille d'agglomération :				
. Moins de 2.000 habitants	43	56	100	5,2
. 2.000 à 20.000 habitants	47	52	100	5,9
. 20.000 à 100.000 habitants	37	60	100	4,7
. Plus de 100.000 habitants	48	51	100	7,0
. Paris et agglomération	62	36	100	7,8
Région :				
. Région parisienne	61	37	100	7,6
. Nord	32	67	100	7,6
. Est	36	59	100	4,5
. Bassin Parisien	42	58	100	6,0
. Ouest	44	54	100	4,5
. Sud Ouest	54	46	100	6,1
. Centre Est	56	43	100	6,7
. Méditerranée	39	57	100	6,3
Est parti en vacances au cours des douze derniers mois :				
. Oui	63	33	100	6,8
. Non	31	68	100	5,3
Dispose d'une résidence secondaire :				
. Oui	61	33	100	10,1
. Non	46	53	100	5,9

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 61% des individus résidant en région parisienne sont partis au moins une fois en week-end au cours des douze derniers mois, contre 47% des enquêtés en moyenne. Le nombre moyen de départs dans l'année, pour les seuls partants de la région parisienne, s'élève à 7,6, contre 6,3 en moyenne pour l'ensemble des partants.

Si les liens entre les caractéristiques socio-démographiques et le taux de départs en week-end sont très nets, ils le sont encore quand on analyse le nombre de départs effectués dans l'année.

Ainsi, dès lors qu'on a la chance de partir en week-end, on le fait en moyenne un peu plus de 6 fois dans l'année (dernière colonne du Tableau 12). Cependant :

- Les détenteurs d'une **résidence secondaire** affichent un nombre record de **10 départs annuels**.
- Tandis qu'on ne recense que moins de **5 week-ends** en moyenne chez les femmes au foyer, les non-diplômés, les travailleurs indépendants ou les habitants des villes moyennes (20.000 à 100.000 habitants).

Une tendance à la baisse surtout chez les inactifs

Alors qu'en matière de vacances (quatre nuits hors du domicile), nous disposons d'une antériorité conséquente (suivi de ces données sur les vingt-cinq dernières années), les informations relatives aux départs en week-end n'ont été recueillies dans l'enquête qu'en 2001 et 2002. Néanmoins, comme semble le suggérer le Tableau 9, **le nombre de partants en week-end n'aurait pas augmenté en 2002 ; il aurait même eu tendance à légèrement diminuer.**

Les femmes au foyer, les gens âgés et les non-diplômés, déjà classés en 2001 parmi les « petits partants », ont vu cette année leur taux de départ en week-end s'amenuiser encore. Les travailleurs à leur compte, les résidents de la région Méditerranée et les habitants des villes moyennes (20.000 à 100.000 habitants) ont également connu une diminution sensible de leur taux de départ.

Étonnamment, ce sont les **chômeurs** qui semblent avoir profité de la progression la plus importante : 52% sont partis en week-end cette année, contre 42% l'an dernier. Mais rappelons que leur taux de départ en vacances a sérieusement reculé depuis 1999 (*cf.* Tableau 7).

Tableau 13
Taux de départ en week-end dans l'année :
les évolutions 2001 – 2002 les plus importantes

	(en %)		Evolution en points
	Taux de départ en week-end dans l'année :		
	juin 2001	juin 2002	
. Chômeur	42	52	+ 10
. Réside dans une agglomération de 2.000 à 20.000 habitants	42	47	+ 5
. Réside en région parisienne	56	61	+ 5
Ensemble de la population	49	47	- 2
. A son compte	51	43	- 8
. Non-diplômé	30	24	- 6
. Est âgé de 70 ans et plus	23	19	- 4
. Femme au foyer	42	34	- 8
. Réside dans une agglomération de 20.000 à 100.000 habitants	49	37	- 12
. Réside en région Méditerranée	52	39	- 13

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Quant aux salariés, leur taux de départ en week-end a progressé de 1 point entre 2001 et 2002 (57% à 58%).

Salariés et chômeurs s'en sortent donc beaucoup mieux sur la période que les travailleurs à leur compte ou que les inactifs, qui perdent respectivement 8 et 5 points.

On trouvera au Tableau 14 les évolutions intervenues en fonction de l'âge et du niveau de revenus.

Tableau 14
Evolution des taux de départs en week-end entre juin 2001 et juin 2002,
en fonction de l'âge et des revenus

	<i>(en %)</i>		Evolution en points
	Taux de départ en week-end dans l'année :		
	juin 2001	juin 2002	
Age :			
. Moins de 25 ans	63	65	+ 2
. 25-39 ans.....	56	57	+ 1
. 40-59 ans	50	45	- 5
. 60-69 ans	35	38	+ 3
. 70 ans et plus	23	19	- 4
Revenus du foyer :			
. Moins de 6 000 F	32	30	- 2
. De 6 000 à 10 000 F.....	43	45	+ 2
. De 10 000 à 15 000 F	47	50	+ 3
. De 15 000 à 20 000 F	60	60	=
. 20 000 F et plus	75	69	- 6
Ensemble de la population	49	47	- 2

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

En tout état de cause, il faut signaler que ce n'est finalement qu'assez rarement que la scolarité des enfants le samedi matin empêche les départs en week-end (*cf.* encadré page suivante).

La scolarité le samedi matin : environ un tiers des parents sont concernés, mais seulement 6% disent que ça les empêche vraiment de partir en week-end

La rigidité du temps scolaire et la difficulté à en modifier les rythmes sont souvent mises en débat. En particulier, pour les parents d'enfants scolarisés, la question de leurs possibilités de partir en week-end dépend du fait que leur progéniture ait classe ou pas le samedi matin. Pour autant, cette contrainte ne semble pas si pesante que cela, au moins à deux titres :

- D'abord, environ **les deux tiers des parents d'enfants de moins de 20 ans n'ont pas de jeunes scolarisés le samedi** (Tableau 15) : entre le cas des plus petits (pas encore scolarisés), des plus grands qui fréquentent le collège ou le lycée (et qui n'ont pas forcément cours le samedi), et ceux résidant dans des académies placées sous le rythme de « la semaine de quatre jours » ..., seulement 19% des parents affrontent le cas le plus « handicapant » pour les départs (à savoir l'école tous les samedis matins), tandis que 16% ont un enfant qui doit fréquenter les bancs de l'école certains samedis seulement.
- Ensuite, même dans le cas où l'enfant est scolarisé le samedi matin – que ce soit systématique ou pas –, **l'opinion la plus répandue** est que « **de toutes façons, on ne part pas très souvent** » (Tableau 16). En vérité, seulement 6% des parents voient dans la scolarité du samedi un facteur « empêchant » de partir ; les autres s'en accommodent.

Tableau 15
Un de vos enfants va-t-il à l'école, au collège ou au lycée le samedi ?

	<i>(en %)</i>	
	Ensemble de la population	Dont : a à charge au moins un enfant de moins de 20 ans
. Oui, tous les samedis	7	19
. Oui, certains samedis seulement	6	16
. Non, jamais	24	65
. <i>N'a pas d'enfants à charge</i>	64	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 16
Voici trois opinions. De laquelle vous sentez-vous le plus proche ?

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		A à charge au moins un enfant de moins de 20 ans	A à charge au moins un enfant de moins de 20 ans scolarisé le samedi matin
. Mon enfant va à l'école le samedi et ça nous empêche vraiment de partir en week-end comme on veut	2	6	16
. Mon enfant va à l'école le samedi, mais ça ne nous empêche pas de partir en week-end, on trouve toujours une solution	3	9	25
. Que mon enfant aille ou pas à l'école le samedi, de toutes façons, on ne part pas très souvent en week-end	7	20	59
. A des enfants, mais ils ne sont pas scolarisés le samedi	24	65	-
. <i>N'a pas d'enfants de moins de 20 ans à charge</i>	64	-	-
Total.....	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

3. Les week-ends de printemps : une réalité pour un tiers des Français

Les « traditionnels » week-ends de printemps seraient-ils un mythe ? **Près des deux tiers des personnes interrogées n'ont, en effet, pas sacrifié à ce que certains présentent pourtant comme une tradition française.** Ainsi, en moyenne, les Français sont partis un peu moins d'une fois sur la période allant de mars à juin 2002. Mais dès qu'on part au printemps, on le fait en moyenne presque à trois reprises (Tableau 17).

Si on exclut de l'analyse les personnes qui ne partent jamais en week-end (environ la moitié de l'échantillon), ce sont 68% des partants qui ont mis à profit les mois de mars à juin dernier pour quitter leur domicile le temps d'un week-end. Ils ont réalisé, sur cette période de trois mois, 1,9 départs en moyenne (soit 30% environ des 6,3 départs en week-end qu'ils ont déclarés sur l'ensemble de l'année).

Tableau 17
Parlons maintenant des trois derniers mois. Combien de fois êtes-vous personnellement parti en week-end ces trois derniers mois, c'est-à-dire entre le 4 mars et le 3 juin 2002 ?

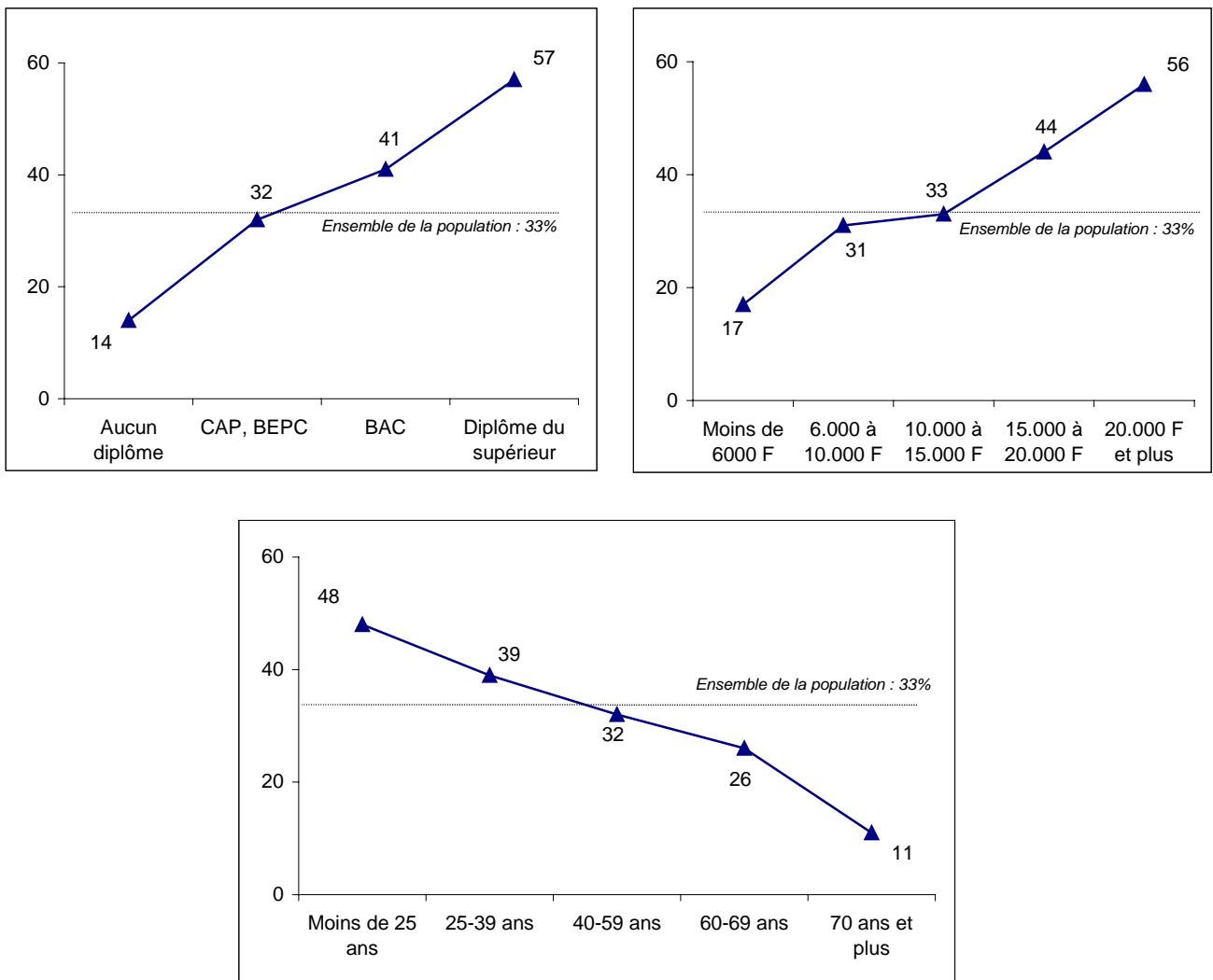
	Ensemble de la population	Dont est parti en week-end au cours des :	
		douze derniers mois	Trois derniers mois
. Aucune fois	66	32	-
. Une seule fois	13	27	39
. Deux fois	8	17	24
. Trois ou quatre fois	7	14	21
. Plus souvent	5	10	16
. Ne sait pas	1	0	-
Total.....	100	100	100
Moyenne du nombre de départs en week-end	0,9	1,9	2,8
RAPPEL pour la même période de 2001 :			
Moyenne du nombre de départs en week-end	1,1	2,1	3,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Puisque ceux qui sont partis en week-end au printemps sont forcément partis en week-end au cours de l'année écoulée, on retrouve ici les principales caractéristiques évoquées précédemment : on part davantage en week-end de printemps lorsque l'on est diplômé, qu'on dispose de revenus confortables et qu'on est jeune (Figure 6).

Figure 6
Les départs en week-end au printemps en fonction du diplôme, des revenus mensuels et de l'âge

– Pourcentage d'individus partis en week-end entre le 4 mars et le 3 juin 2002 –



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

D'autres éléments renforcent la probabilité d'être parti en week-end au cours de la saison printanière (Tableau 19) : le fait d'avoir une « **maison de campagne** » (55%), de résider dans l'agglomération parisienne (51%), d'être **parti en vacances** dans l'année écoulée (48%), d'avoir **un seul** enfant à charge (40%).

Mais, à nouveau, **la palme des départs revient aux cadres supérieurs** : 62% d'entre eux ont profité du printemps pour partir au moins une fois en week-end.

D'ailleurs, d'une façon générale, les **actifs occupés** (40% de départs en week-end au printemps) – **et plus encore les salariés** (43%) – **sont mieux lotis que les chômeurs** (31%) **ou les inactifs** (24%).

Au sein des salariés, on ne relève que **peu de différences** entre les bénéficiaires de la loi sur les 35 heures (44% d'entre eux sont partis en week-end au cours du printemps) et les autres (41% de départs, Tableau 18).

Tableau 18
Les départs en week-end entre le 4 mars et le 3 juin 2002 selon que l'on bénéficie ou pas de l'ARTT

- Champ : ensemble des salariés, soit 43% de la population -

(en %)

<i>Bénéficiez-vous de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ?</i>	Taux de départ en week-end au printemps	Nombre de départs en week-ends au printemps pour :	
		L'ensemble	Les seuls partants
. Oui	44	1,2	2,7
. Non	41	1,1	2,7
Ensemble des salariés	43	1,2	2,7
RAPPEL : Ensemble de la population .	33	0,9	2,8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 19
Les départs en week-end entre le 4 mars et le 3 juin 2002
en fonction des caractéristiques socio-démographiques

	(en %)		Total (yc nsp)	Nombre moyen de départs (partants)
	Est parti en week-end ?			
	oui	non		
Ensemble de la population	33	66	100	2,8
Sexe :				
. Homme	36	62	100	2,8
. Femme.....	29	70	100	2,8
Age :				
. Moins de 25 ans	48	51	100	3,3
. 25 – 39 ans	39	60	100	2,7
. 40 – 59 ans	32	67	100	2,4
. 60 – 69 ans	26	73	100	3,2
. 70 ans et plus	11	88	100	3,2
Revenus mensuels du foyer :				
. Inférieurs à 6 000 Francs	17	83	100	3,0
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	31	68	100	2,7
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	33	66	100	2,7
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	44	56	100	2,7
. Supérieurs à 20 000 Francs	56	43	100	3,1
PCS :				
. Indépendant	21	79	100	2,0
. Cadre supérieur, profession libérale	62	36	100	2,8
. Profession intermédiaire	55	42	100	2,9
. Employé	34	64	100	2,6
. Ouvrier	29	70	100	2,6
. Reste au foyer.....	22	77	100	2,1
. Retraité	19	80	100	3,5
. Autre inactif (étudiant)	48	50	100	3,2
Situation professionnelle :				
. Actif occupé	40	58	100	2,7
<i>dont</i> salarié	43	55	100	2,7
. Inactif	24	75	100	2,9
. Chômeur	31	68	100	3,4
Diplôme possédé :				
. Aucun diplôme, CEP	14	85	100	2,2
. BEPC ou diplôme technique équivalent	32	67	100	2,7
. BAC ou diplôme technique équivalent	41	56	100	3,0
. Diplôme du supérieur	57	41	100	3,0

A suivre

Tableau 19 – suite
Les départs en week-end entre le 4 mars et le 3 juin 2002
en fonction des caractéristiques socio-démographiques

(en %)

	Est parti en week-end ?		Total (yc nsp)	Nombre moyen de départs (partants)
	oui	non		
Ensemble de la population	33	66	100	2,8
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :				
. Aucun	32	67	100	2,9
. Un seul	40	59	100	2,6
. Deux	31	68	100	2,7
. Trois et plus.....	30	68	100	2,4
Situation matrimoniale :				
. Vit en couple	33	65	100	2,8
<i>dont</i> couple où les deux conjoints sont actifs	40	58	100	2,7
. Vit seul	32	67	100	2,8
Taille d'agglomération :				
. Moins de 2.000 habitants	24	75	100	2,5
. 2.000 à 20.000 habitants	31	68	100	2,8
. 20.000 à 100.000 habitants	25	74	100	2,5
. Plus de 100.000 habitants	35	64	100	2,7
. Paris et agglomération	51	47	100	3,3
Région :				
. Région parisienne.....	49	49	100	3,3
. Nord	21	79	100	3,0
. Est	20	77	100	2,2
. Bassin Parisien	27	73	100	2,5
. Ouest	28	71	100	2,7
. Sud Ouest	40	59	100	2,7
. Centre Est	39	61	100	2,7
. Méditerranée	25	73	100	2,5
Est parti en vacances au cours des douze derniers mois :				
. Oui	48	51	100	2,9
. Non	31	68	100	2,7
Dispose d'une résidence secondaire :				
. Oui	55	44	100	3,9
. Non	31	68	100	2,6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 49% des individus résidant en région parisienne sont partis au moins une fois en week-end au cours de la période, contre 33% des enquêtés en moyenne. Le nombre moyen de départs au cours du printemps, pour les seuls partants de la région parisienne, s'élève à 3,3, contre 2,8 en moyenne pour l'ensemble des partants.

Il n'apparaît guère de catégories au sein desquelles le nombre de week-ends où l'on est parti au cours du printemps diffère très significativement de la moyenne (2,8 pour les seuls partants). A peine note-t-on que :

- Les possesseurs d'une **résidence secondaire** partent presque 4 fois en moyenne sur la période,
- Tandis que **les femmes au foyer** ou **les travailleurs indépendants** ne le font que deux fois en moyenne (lorsqu'ils partent, bien entendu).

D'ailleurs, **la part des week-ends effectués au printemps reste constante** : ceux-ci représentent 30% de l'ensemble des week-ends cette année (contre 29% en 2001). Et on ne constate que peu de dispersion autour de cette moyenne⁴. Les habitants de **Paris** et de son agglomération sont ceux qui présentent **la plus forte attirance pour la saison printanière** : 34% de leurs départs annuels en week-end s'effectuent dans cette période. En région Méditerranée, en revanche, les départs semblent davantage étalés sur l'ensemble de l'année et le printemps ne représente que 23% de l'ensemble des départs de fin de semaine.

Par ailleurs, et cela confirme les résultats de l'an dernier : **plus on part et moins on concentre ses départs au printemps**. Ainsi, lorsqu'on part en moyenne dans l'année plus de dix fois, le printemps réunit, *grosso modo*, un quart des week-ends pris. Par contre, presque la moitié (46%) des personnes qui ne partent qu'une fois en week-end dans l'année effectuent ce départ au printemps (Tableau 20).

Tableau 20
En moyenne 30% des départs en week-end se font au printemps

- Champ : partants en week-end au cours de l'année écoulée -

(en %)

	Nombre moyen de départs dans l'année	Nombre moyen de départs entre le 4 mars et le 3 juin 2002	Part des week-ends réalisés entre le 4 mars et le 3 juin 2002
Ensemble de la population	6,3	1,9	30%
Nombre de départs en week-end dans l'année			
. Un seul	1,0	0,5	46%
. Deux ou trois	2,5	0,8	34%
. Quatre à neuf	5,1	1,7	34%
. Dix et plus	16,9	4,6	27%

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

⁴ Voir Tableau B1 en annexe II.

En vérité, on retrouve ici des grandeurs proches de celles mesurées l'an passé, avec, à nouveau, **une légère tendance à la baisse** :

- Dans l'ensemble de la population, le taux de départ en week-end au cours du printemps est passé de 36% en 2001 à 33% en 2002 (soit 0,9 départ en moyenne, contre 1,1 l'an dernier, voir Tableau 21). Rappelons que cette période a été, en 2002, riche en périodes électorales.

Tableau 21
Parlons maintenant des trois derniers mois.
Combien de fois êtes-vous personnellement parti en week-end ces trois derniers mois ?
 - Evolution 2001 – 2002 -

	<i>(en %)</i>	
	juin 2001	juin 2002
. Aucune fois	64	66
. Une seule fois	13	13
. Deux fois	9	8
. Trois ou quatre fois	8	7
. Plus souvent	7	5
. <i>Ne sait pas, non réponse</i>	1	1
Total	100	100
Moyenne du nombre de départs en week-end	1,1	0,9

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- Si on raisonne sur les seuls partants, les week-ends de printemps sont également un peu moins fréquents cette année (Tableau 22). On enregistre 68% de départs printaniers (70% l'an passé), soit 1,9 départs par personne (2,1 l'an passé).

Tableau 22
Parlons maintenant des trois derniers mois.
Combien de fois êtes-vous personnellement parti en week-end ces trois derniers mois ?

- Champ : individus partis en week-end dans l'année -
 Evolution 2001 - 2002

	<i>(en %)</i>	
	juin 2001	juin 2002
. Aucune fois	29	32
. Une seule fois	25	27
. Deux fois.....	17	17
. Trois ou quatre fois.....	16	14
. Plus souvent.....	13	10
. <i>Ne sait pas</i>	1	0
Total	100	100
Moyenne du nombre de départs en week-end	2,1	1,9

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

La baisse des départs en week-end, ce printemps, semble avoir diversement touché les différentes catégories sociales.

Est-ce l'effet des différentes élections ayant eu lieu dans la période et du constat du fort taux d'abstention – très critiqué – au premier tour des élections présidentielles ?

Toujours est-il, on vient de le voir, qu'entre le printemps 2001 et la période de mars à juin 2002, le taux de départs en week-end a globalement reculé (- 3 points, cf. Tableau 23). Mais il a reculé encore plus fortement chez les hauts revenus (- 8 points), les travailleurs indépendants (- 14 points), les cadres supérieurs (- 7 points) et les possesseurs d'une résidence secondaire (- 10 points). Il a aussi reculé sensiblement chez les femmes au foyer et les habitants de la région méditerranéenne.

Par contre, le taux de départs s'est légèrement accru chez les professions intermédiaires (+ 4 points) et les revenus moyens-bas (+ 3 points).

En un mot, **il est probable que les différents évènements électoraux intervenus au printemps 2002 ont finalement quelque peu modifié les habitudes des départs en courts séjours.**

Tableau 23
Les taux de départ en week-end au printemps :
les évolutions 2001 – 2002 les plus importantes

	(en %)		Evolution en points
	Taux de départ en week-end du printemps :		
	juin 2001	juin 2002	
. Dispose, dans son foyer, de 6.000 à 10.000F par mois	28	31	+ 3
. Profession intermédiaire	51	55	+ 4
Ensemble de la population	36	33	- 3
. Inactif	30	24	- 6
. Réside dans une agglomération de moins de 2.000 habitants ..	30	24	- 6
. Cadre supérieur	69	62	- 7
. Dispose, dans son foyer, de 20 000 F par mois et plus	64	56	- 8
. A deux enfants à charge	40	31	- 9
. Réside dans une agglomération de 20.000 à 100.000 habitants	35	25	- 10
. Dispose d'une résidence secondaire	65	55	- 10
. Femme au foyer	33	22	- 11
. Réside en région Méditerranée	38	25	- 13
. A son compte	39	25	- 14

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Tableau 24
Taux de départ en week-end au printemps :
les évolutions 2001 – 2002, en fonction de l'âge et des revenus

	(en %)		Evolution en points
	Taux de départ en week-end dans l'année :		
	juin 2001	juin 2002	
Age :			
. Moins de 25 ans	48	48	=
. 25-39 ans.....	41	39	- 2
. 40-59 ans	38	32	- 6
. 60-69 ans	26	26	=
. 70 ans et plus	14	11	- 3
Revenus du foyer :			
. Moins de 6 000 F	21	17	- 4
. De 6 000 à 10 000 F.....	28	31	+ 3
. De 10 000 à 15 000 F	32	33	+ 1
. De 15 000 à 20 000 F	47	44	- 3
. 20 000 F et plus	64	50	- 8
Ensemble de la population	36	33	- 3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les caractéristiques du dernier week-end de printemps 2002

Entrons maintenant dans le détail des **caractéristiques du dernier week-end de printemps où les gens sont partis** (33% de l'échantillon est concerné). Il convient cependant de garder à l'esprit que les résultats qui suivent ne portent pas sur **l'ensemble** des week-ends pris par les Français au cours de la période allant de mars à juin 2002, mais sur le **dernier** week-end effectué dans cette période (au total, 652 week-ends ont été décrits alors que plus de 1.800 ont été comptabilisés). Par construction, **les résultats commentés ici ont donc tendance à sous-estimer les caractéristiques des week-ends pris par les gros partants** (puisque ceux-ci n'ont pas plus d'importance ici que ceux qui ne sont partis qu'une seule fois dans la période).

□ *Au vert, hébergés par des proches*

C'est toujours **la campagne** qui a les faveurs des personnes qui partent en week-end au printemps : 38% se sont mises « au vert » la dernière fois où elles sont parties. Viennent ensuite les séjours **à la mer** (27%) et **en ville** (21%). La **montagne** clôt le palmarès, avec 12% des départs. La formule itinérante ne concerne que 2% des week-ends. Il faut dire qu'elle s'accommode sans doute mal de séjours qui sont, par définition, très courts.

Tableau 25
Le lieu de destination du dernier week-end de printemps

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population en juin 2002 -

	(en %)	
	juin 2001	juin 2002
. Campagne	40	38
. Mer	25	27
. Ville	22	21
. Montagne	11	12
. Séjour itinérant	2	2
Total (yc non précisé)	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les **Franciliens** ont un penchant plus prononcé pour les séjours à la **campagne** : 49% d'entre eux y ont passé leur dernier week-end (+ 11 points par rapport à la moyenne). Quant aux

week-ends en **ville**, ils semblent davantage appréciés par **les jeunes** (un quart des moins de 40 ans s'y sont rendus, contre 15% des plus de 40 ans)⁵.

Même si l'hébergement marchand semble avoir quelque peu progressé entre les deux vagues d'enquête, la « norme » reste cependant, et de très loin, l'hébergement gracieux dans la famille ou chez des amis : 62% des partants en week-end de printemps en ont bénéficié (Tableau 26). Autrement dit, pour les vacances comme pour les week-ends, **c'est surtout dans son cercle familial ou amical qu'on est accueilli.**

Tableau 26
L'hébergement principal lors du dernier week-end de printemps

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population en juin 2002 -

	<i>(en %)</i>	
	juin 2001	juin 2002
. Famille, amis	66	62
. Hôtel	15	16
. Camping, caravaning	5	7
. Résidence secondaire	6	5
. Location	3	3
. Gîte rural, chambre d'hôte	3	3
. Village de vacances	1	1
. Résidence de tourisme	0	1
. Autre	2	2
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les **Franciliens** sortent à nouveau du lot : 21% d'entre eux ont séjourné à l'hôtel (+ 5 points par rapport à la moyenne). **Les jeunes** recourent, quant à eux, plus fréquemment à un **hébergement gracieux** (69% des moins de 40 ans sont allés dans la famille ou chez des amis, contre 55% des plus de 40 ans)⁶.

⁵ Voir en annexe les Tableaux et Graphiques B2 à B4.

⁶ Voir en annexe les Tableaux et Graphiques B5 à B7.

□ *On part en voiture, on reste en France*

Si, concernant le type d'hébergement, on croit repérer un léger glissement vers un accueil marchand, on peut voir, dans le domaine des transports, s'amorcer un recours plus fréquent **au train** (on passe de 10% à 13% des modes de transport déclarés, Tableau 27). Pour autant, **la voiture reste incontournable** : elle concerne, en effet, 76% des départs du printemps.

On remarquera (Figure 7) que le recours à la voiture est d'autant plus important qu'on réside dans de petites agglomérations : **plus du tiers des Franciliens ont, pour leur part, utilisé le train** (+ 21 points par rapport à la moyenne).

Tableau 27
Le mode de transport principal utilisé lors du dernier week-end de printemps

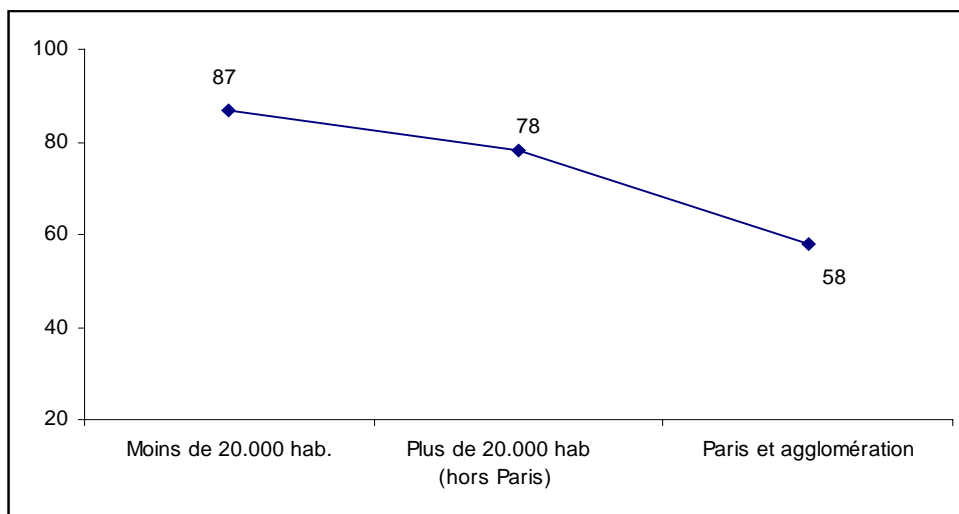
- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population en juin 2002 -

	(en %)	
	juin 2001	juin 2002
. Voiture personnelle	79	76
. Voiture de location	1	1
. Train	10	13
. Avion	2	2
. Autocar	2	2
. Autre	7	7
Total.....	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Figure 7
Le mode de transport : ce sont les Parisiens qui recourent le moins à la voiture

(Taux de départs en voiture pour le dernier week-end de printemps)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Dans 94% des cas, les partants **restent dans l'hexagone** (Tableau 28). **L'Ouest** et le **Sud-Ouest** du pays restent les régions les plus prisées des partants (respectivement 20 et 18% des départs)⁷.

Tableau 28
La destination principale du dernier week-end de printemps

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population en juin 2002 -

	<i>(en %)</i>	
	juin 2001	juin 2002
. France	96	94
<i>Dont :</i>		
<i>Ouest</i>	22	20
<i>Sud-Ouest</i>	16	18
<i>Méditerranée</i>	15	14
<i>Centre-Est</i>	14	13
<i>Est</i>	8	8
<i>Nord</i>	4	7
<i>Ile-de-France</i>	6	7
<i>Bassin Parisien</i>	11	6
. Etranger	4	6
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

□ ***Le dernier week-end de printemps : plus court que l'an passé***

En matière de durée du week-end, **la situation la plus répandue a correspondu ce printemps à un séjour « classique » de deux nuits (42%)**. Mais il a été aussi fréquent qu'on s'absente pour une seule nuit (26%) que pour trois (25%). C'est dire que, par rapport à 2001, la tendance a été cette année à un week-end un peu plus court.

Remarquons qu'il arrive encore que des enquêtés (7%) mettent sous le vocable de « week-end » des séjours qui, en fait, excèdent trois nuits⁸.

⁷ Voir en annexe les Tableaux B8 et B9

⁸ Voir en annexe le Tableau B10

Tableau 29
Durée du dernier week-end de printemps (en nombre de nuits)

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population en juin 2002-

	<i>(en %)</i>	
	juin 2001	juin 2002
. Une nuit	21	26
. Deux nuits	40	42
. Trois nuits	27	25
. Plus de trois nuits	14	7
Total.....	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

4. Les départs à la journée sont plus rares que les départs en week-end

Pour la première fois cette année, on a également interrogé les Français sur les départs « à la journée » qu'ils ont pu faire, pour des raisons autres que professionnelles, ces trois derniers mois. On entend par là les excursions ou les visites effectuées dans un rayon de plus de 100 kilomètres de son domicile, sans qu'aucune nuit ne soit passée à l'extérieur de chez soi : 30% des enquêtés déclarent avoir fait un tel déplacement au cours des trois derniers mois (Tableau 30, première colonne).

En moyenne, les personnes interrogées ont réalisé **un peu plus d'un départ à la journée** au cours des trois derniers mois. Mais **les seuls partants** sont partis entre **trois** et **quatre** fois (3,6 fois en moyenne).

Tableau 30

Nous allons parler des déplacements à la journée que vous avez pu faire pour des raisons autres que professionnelles au cours des trois derniers mois. Il s'agit des excursions, des visites faites à plus de 100 kms de votre domicile (sans aucune nuit passée hors de chez vous).

Combien de fois êtes-vous parti à la journée au cours des trois derniers mois ?

	Ensemble de la population	Dont :			(en %)	
		Est parti en vacances dans l'année	N'est pas parti en vacances cette année, mais l'année précédente	N'est pas parti en vacances ces deux dernières années	Dont est parti en week-end au cours des :	
					trois derniers mois	douze derniers mois
. Aucune fois	69	60	64	80	55	56
. Une seule fois	10	10	14	7	12	13
. Deux fois	7	9	4	4	10	10
. Trois ou quatre fois ..	7	9	13	4	12	11
. Plus souvent	7	10	5	4	11	10
. Ne sait pas.....	1	1	-	1	-	-
Total.....	100	100	100	100	100	100
Moyenne du nombre de départs à la journée	1,1	1,5	1,1	0,6	1,6	1,5
Moyenne du nombre de départs à la journée SUR LES SEULS PARTANTS...	3,6	3,8	3,1	3,1	3,5	3,5

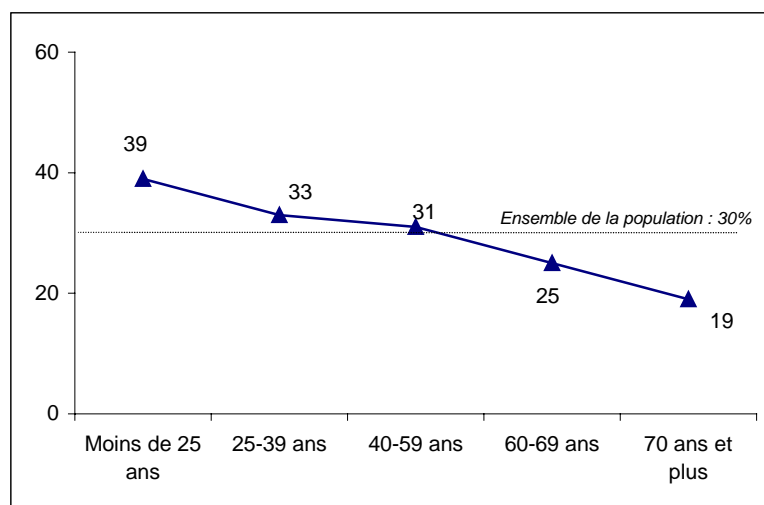
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

A priori, l'hypothèse selon laquelle de tels déplacements pourraient pallier l'absence de départ en vacances ou de départs en week-end n'est pas vérifiée. En effet, on part d'autant plus facilement à la journée qu'on a l'habitude de partir en vacances ou en week-end : la probabilité de se déplacer à la journée augmente de presque 10 points quand on est parti en vacances dans l'année, et de 15 points lorsqu'on est parti en week-end au cours de la même période (Tableau 30). **Ce type de déplacement complète donc les autres formes de départs (week-end ou vacances) plutôt qu'il ne s'y substitue.** D'ailleurs, partent le moins à la journée les individus qui n'ont pas bénéficié de départs en vacances ces deux dernières années.

L'analyse socio-démographique des départs à la journée confirme ce constat : **partent plus souvent à la journée les mêmes catégories que celles qui se distinguent par des taux de départs en vacances ou des taux de départs en week-end élevés** (Tableau 32) ; cela concerne les **jeunes** (Figure 8) et les individus dotés d'un **capital économique et culturel appréciable** (Figure 9). De fait, le taux de départs à la journée atteint son maximum chez les **cadres**.

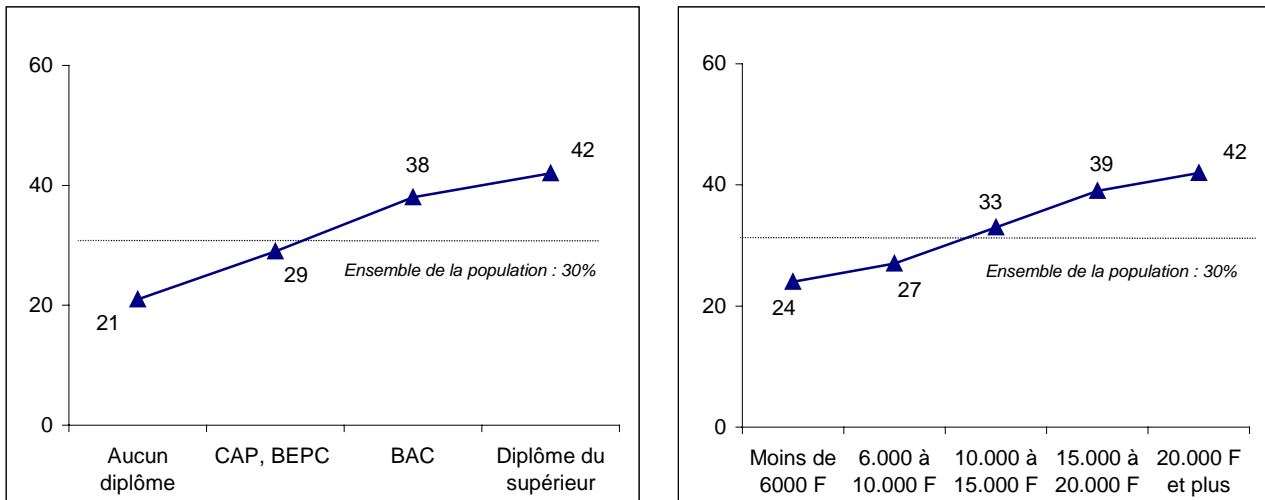
On remarquera que pour la première fois, une différence apparaît ici en fonction du **sexe de l'enquêté** : les **hommes** semblent plus coutumiers des départs à la journée que les femmes (33%, contre 28%) et, de plus, ils sont partis en moyenne une fois de plus sur le trimestre étudié (4 départs, contre 3 seulement pour les femmes).

Figure 8
Les départs à la journée au cours des trois derniers mois, en fonction de l'âge
 – Pourcentage d'individus partis à la journée –



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Figure 9
Les départs à la journée au cours des trois derniers mois, en fonction du diplôme et des revenus mensuels
 – Pourcentage d'individus partis à la journée –



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Avoir un enfant à charge est plutôt gage de départ à la journée (33% au moins, contre 29% seulement pour les individus sans charge d'enfants) ; tout comme le fait de résider dans une agglomération de 2.000 à 20.000 habitants (36%). En revanche, le fait de vivre seul ou en couple ne semble pas vraiment influencer sur ce type de départs.

Les **actifs occupés**, et les **salariés** en particulier, font à nouveau figure de « privilégiés » : plus du tiers d'entre eux sont partis au moins une fois pour une visite ou une excursion à plus de 100 kilomètres de leur domicile dans les trois derniers mois (contre 25% seulement des inactifs, par exemple).

Mais être passé aux 35 heures ne semble pas aller de pair avec une plus grande fréquence de ce type de sorties : 36% des bénéficiaires de l'ARTT sont partis à la journée ces trois derniers mois, contre 37% des salariés qui ne bénéficient pas encore de la loi (Tableau 31).

Tableau 31
Les départs à la journée au cours des trois derniers mois, selon que l'on bénéficie ou pas de l'ARTT

- Champ : ensemble des salariés, soit 43% de la population -

(en %)

<i>Bénéficiez-vous de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ?</i>	Taux de départ à la journée	Nombre de départs à la journée au cours des trois derniers mois pour :	
		L'ensemble	Les seuls partants
. Oui	36	1,4	3,7
. Non	37	1,3	3,6
Ensemble des salariés	37	1,3	3,6
RAPPEL : Ensemble de la population .	30	1,1	3,6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2002.

Tableau 32
Les départs à la journée au cours des trois derniers mois, en fonction des caractéristiques socio-démographiques

(en %)

	Est parti à la journée ?		Total (yc nsp)	Nombre moyen de départs (partants)
	oui	non		
Ensemble de la population	30	69	100	3,6
Sexe :				
. Homme	33	66	100	4,0
. Femme	28	71	100	3,0
Age :				
. Moins de 25 ans	39	60	100	3,5
. 25 – 39 ans	33	66	100	3,6
. 40 – 59 ans	31	68	100	3,4
. 60 – 69 ans	25	73	100	3,8
. 70 ans et plus	19	81	100	3,7
Revenus mensuels du foyer :				
. Inférieurs à 6 000 Francs	24	76	100	3,0
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	27	73	100	3,1
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	33	67	100	3,7
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	39	60	100	3,3
. Supérieurs à 20 000 Francs	42	57	100	4,2
PCS :				
. Indépendant	24	76	100	3,0
. Cadre supérieur, profession libérale	44	56	100	3,6
. Profession intermédiaire	44	54	100	3,5
. Employé	31	68	100	3,2
. Ouvrier	31	69	100	4,0
. Reste au foyer.....	26	74	100	3,8
. Retraité	23	76	100	3,5
. Autre inactif (étudiant)	30	68	100	3,4

A suivre

Tableau 32 – suite
Les départs à la journée au cours des trois derniers mois,
en fonction des caractéristiques socio-démographiques

	<i>(en %)</i>		Total (yc nsp)	Nombre moyen de départs (partants)
	Est parti à la journée ?			
	oui	non		
Ensemble de la population	30	69	100	3,6
Situation professionnelle :				
. Actif occupé	35	64	100	3,6
<i>dont</i> salarié	37	62	100	3,6
. Inactif	25	74	100	3,6
. Chômeur	28	71	100	3,3
Diplôme possédé :				
. Aucun diplôme, CEP	21	79	100	3,5
. BEPC ou diplôme technique équivalent	29	70	100	3,7
. BAC ou diplôme technique équivalent	38	59	100	3,1
. Diplôme du supérieur	42	57	100	3,7
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :				
. Aucun	29	71	100	3,5
. Un seul	33	66	100	3,1
. Deux	33	67	100	4,5
. Trois et plus	34	65	100	2,9
Situation matrimoniale :				
. Vit en couple	31	68	100	3,5
<i>dont</i> couple où les deux conjoints sont actifs	32	67	100	3,3
. Vit seul	29	70	100	3,6
Taille d'agglomération :				
. Moins de 2.000 habitants	30	69	100	3,5
. 2.000 à 20.000 habitants	36	64	100	3,1
. 20.000 à 100.000 habitants	24	75	100	4,4
. Plus de 100.000 habitants	30	69	100	3,6
. Paris et agglomération	31	68	100	3,5
Région :				
. Région parisienne	33	66	100	3,5
. Nord	22	78	100	3,2
. Est	31	67	100	2,8
. Bassin Parisien	25	75	100	3,7
. Ouest	25	74	100	2,7
. Sud Ouest	41	59	100	3,1
. Centre Est	40	59	100	4,8
. Méditerranée	26	72	100	4,2
Est parti en vacances au cours des douze derniers mois :				
. Oui	39	60	100	3,8
. Non	22	77	100	3,1
Dispose d'une résidence secondaire :				
. Oui	40	59	100	4,2
. Non	30	70	100	3,5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 33% des individus résidant dans la région parisienne sont partis au moins une fois à la journée au cours des trois derniers mois, contre 30% des enquêtés en moyenne. Sur cette période, le nombre moyen de départs à la journée, pour les seuls partants de la région parisienne, s'élève à 3,5, contre 3,6 en moyenne pour l'ensemble des partants.

On remarquera enfin que les individus qui ne partent pas en week-end sont plus souvent ceux qui font le moins fréquemment des départs à la journée. Inversement, **les gros pratiquants des départs en week-ends sont ceux qui s'échappent le plus souvent « à la journée »** : 26 à 27% des enquêtés partis quatre fois et plus en week-end cette année ont pratiqué, ces trois derniers mois, au moins trois départs à la journée (soit presque deux fois plus qu'en moyenne, Tableau 33). En un mot, week-ends et départs à la journée ne se substituent pas vraiment entre eux ; ils **se cumulent plutôt** : plus on pratique les uns, plus on pratique les autres.

Tableau 33
Nombre de départs à la journée, en fonction du nombre de week-ends pris dans l'année

Nombre de départs en week-end ces douze derniers mois	Nombre de départs à la journée ces trois derniers mois :				Total
	Aucun	Un	Deux	Trois et plus	
. Aucun	81	7	4	8	100
. Un	63	19	8	10	100
. Deux ou trois	59	13	10	18	100
. Quatre à neuf	50	13	11	26	100
. Dix et plus	55	8	9	27	100
Ensemble	69	10	7	14	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

On ne s'étonnera donc pas de retrouver, dans les gros partants à la journée, les éléments caractéristiques des gros partants en week-end.

Ainsi, alors qu'en moyenne, **14%** de la population déclarent avoir, ces trois derniers mois, fait au moins trois départs à la journée, c'est le cas de :

- 24% des titulaires des plus hauts revenus.
- 20% des cadres.
- 20% des possesseurs d'une résidence secondaire.
- 19% des diplômés de l'enseignement supérieur.

5. En guise de conclusion

On peut, en guise de conclusion, synthétiser toutes les informations disponibles sur les comportements de départs des Français (en vacances, en week-end ou à la journée) et le faire de **deux façons différentes**, complémentaires entre elles :

- **D’abord en réalisant une analyse des correspondances multiples (« L’espace des départs »)** : cette approche permet de mettre en évidence qu’il y a, dans l’hexagone, plus d’oppositions entre partants et non-partants, qu’il n’y en a entre gros et petits partants. Cela signifie que l’antagonisme majeur en matière de départs concerne, en France, l’opposition entre ceux qui partent (que ce soit des courts ou des longs séjours) et ceux qui ne partent pas ; dès lors que l’on a « l’habitude » de partir, les différences entre les types de partants sont finalement moindres.
- **Ensuite, en élaborant une typologie basée sur les comportements de départs.** Elle permet, en particulier, de **quantifier** l’importance des principaux groupes de population et notamment d’opposer les « **privilegiés des départs** » (16% de la population) aux « **habitués du non-départ** » (31%).

5.1 « L’espace des départs »

L’analyse des correspondances multiples réalisée, portant sur les données recueillies en juin 2002, s’appuie sur **quatre variables actives** : les départs en vacances ces douze derniers mois, les départs en week-end dans l’année, les départs en week-end au printemps et les départs à la journée sur la même période. Le premier plan factoriel est fourni à la Carte A.

Son observation permet de tirer **deux conclusions principales** :

- * **Les différents types de départs (vacances, week-ends, journée) se combinent entre eux, mais ne se substituent pas vraiment les uns aux autres.**

Ainsi, le premier axe factoriel oppose, à droite, toutes les modalités relatives aux départs effectifs (que ce soit en vacances, en week-end dans l’année, en week-end au printemps ou à la journée) et, à gauche, toutes les modalités relatives à l’absence de départs (carte A). En gros, cet axe permet de faire le tri entre **ceux qui partent** (plutôt à droite de l’axe

des abscisses) et **ceux qui ne partent pas**. Toutes les modalités « aucun départ en week-end », « aucun départ à la journée », « pas de départ en vacances » se rassemblent ainsi à l'extrême gauche du graphe.

On aurait pu penser que, pour pallier l'absence de départs en vacances, certains se seraient adonnés aux départs en week-end ou aux escapades pour la journée ; il n'en est rien (ce n'est, en tout cas, pas décelable dans les premières dimensions factorielles). Ce qu'il faut retenir, est donc **l'homogénéité des comportements de départs : soit on pratique toutes sortes de départs, soit on en pratique aucune**.

Le second axe factoriel traduit, quant à lui, **l'intensité des départs en week-ends ou à la journée**⁹. Il oppose, pour faire simple, les « **petits partants** » en week-end (en bas du graphique) aux « **gros partants** » en week-end (en haut du graphique). Les modalités « **un** départ en week-end au printemps », « **un** départ en week-end dans l'année », « **un** départ à la journée » sont concentrées en bas du graphique, alors qu'on trouve « dix départs en week-end ou plus dans l'année », « plus de 4 départs à la journée », « plus de 4 week-ends de printemps » en haut du graphique.

* **Les différences entre groupes socio-démographiques sont surtout liées au fait de partir ou de ne pas partir.**

Les oppositions se distribuent en effet tout au long de l'axe horizontal. Ainsi, sur le plan factoriel créé, on peut projeter, à titre illustratif, les différentes variables socio-démographiques. Par exemple, celles relatives à **la situation d'emploi** de l'enquêté se projettent le long du premier axe (Carte B) : les **actifs** ont la plus grande probabilité de « partir » (ils se projettent à droite de l'axe) ; par contre, les **inactifs** figurent à gauche du plan (associés à une quasi-absence de départs). A dire vrai, ce sont les retraités et les femmes au foyer qui expliquent ce positionnement dans le plan car les étudiants se distinguent par une plus grande appétence pour les départs. Enfin, les **chômeurs** occupent une situation médiane, entre ces deux extrêmes.

⁹ Rappelons que pour les vacances, nous ne disposons pas du **nombre** de séjours effectués dans l'année, mais seulement de l'information « est parti » ou « n'est pas parti » en vacances ces douze derniers mois.

Les **salariés** sont encore mieux lotis que la moyenne des actifs, et les bénéficiaires de l'ARTT semblent légèrement plus enclins à partir que les non bénéficiaires. Mais si les salariés sont, de loin, ceux qui tirent le mieux leur épingle du jeu, on constate que **le passage aux 35 heures n'a pas conduit à des différences conséquentes entre les bénéficiaires de la loi et les autres (Carte B).**

Enfin, on observe que ce sont les cadres, en particulier **les cadres supérieurs**, qui bénéficient de la position la plus favorable en matière de départs.

En tout état de cause, **la projection de ces variables se fait presque uniquement le long du premier axe** (départ / absence de départ). Ce résultat confirme les commentaires précédents : dès lors qu'ils partent, les Français partent finalement dans des proportions assez proches. Le nombre moyen de week-ends ou de départs à la journée varie, en effet, relativement peu d'un groupe de partants à l'autre, sauf chez les possesseurs d'une résidence secondaire (Carte B).

Quand l'analyse est élargie aux autres variables socio-démographiques (âge, revenus, niveau de formation), les conclusions sont les mêmes : toutes les modalités se projettent le long du premier axe (Carte C). Les principales oppositions sont les suivantes :

- Les jeunes (moins de 40 ans), se projettent dans la zone des « partants », à droite du graphique. Les plus âgés, et surtout les plus de 70 ans, figurent quant à eux, à l'opposé, dans la zone d'absence de départs.
- Les revenus du foyer sont également très liés au fait de partir ou pas (en vacances, en week-end, à la journée ...) : les revenus les plus élevés se positionnent à droite du premier axe et les modalités suivantes se translatent vers la gauche, au fur et à mesure que les revenus déclinent.
- Enfin, les diplômés de l'enseignement supérieur se projettent dans la même zone que les titulaires des plus hauts revenus, très à droite du graphique, là où la probabilité de partir est maximale, alors que les non-diplômés figurent complètement à gauche du plan factoriel.

En un mot, l'âge, l'absence de diplôme et la faiblesse des revenus freinent sensiblement les départs. Mais dès l'instant où on a l'habitude de partir, les variations socio-démographiques sont relativement plus faibles, même si partent plus souvent en week-end ou à la journée les moins de 25 ans et les bénéficiaires de plus de 20 000 F mensuels.

5.2 Une typologie simplifiée

Les constats précédents, basés surtout sur les différences entre partants et non-partants, conduisent à partitionner la population en **six groupes** :

- * Les « **fidèles des départs** », qui sont à la fois partis en vacances **et** en week-end cette année (31% de la population). En leur sein, une moitié est même partie **quatre fois** ou plus en week-end ces douze derniers mois (16% de la population, appelés ci-après les « **privilégiés des départs** »).
- * Les « **fidèles exclusifs des vacances** » (16% de la population) : il s'agit des individus qui sont partis en vacances dans l'année, mais pas en week-ends.
- * Les « **intermittents des vacances, partisans des week-ends** » : ce groupe concerne les personnes pas parties en vacances cette année, mais l'année précédente, et qui, « en remplacement », sont parties en week-ends ces douze derniers mois (6% de la population).
- * Les « **pratiquants des vacances intermittentes** » : il s'agit des personnes pas parties cette année, ni en vacances, ni en week-end, mais parties en vacances l'an dernier (4% de la population).
- * Les « **exclusifs du week-end** » (9% de la population) : ce groupe ne comprend que des non-partants en vacances ces deux dernières années, mais ayant bénéficié ces douze derniers mois d'un départ en week-end.
- * Enfin, les « **habitués du non-départ** », qui ne sont pas partis en vacances depuis deux ans, ni partis en week-end cette année (31% de la population).

En vérité, les deux groupes extrêmes (« les fidèles des départs », « les habitués du non-départ ») sont de taille identique (31% chacun), signe de l'importance des écarts existant sur ces sujets dans la société française.

La répartition entre les six groupes ainsi définis, dans chaque catégorie socio-démographique, met encore mieux en évidence **les inégalités existantes** :

- Les « habitués du non-départ » représentent 47% des bas revenus, contre 14% des hauts revenus (Tableau 34). Par contre, au plus haut de l'échelle des ressources, 60% sont des « fidèles des départs » (Tableau 36).
- Chez les moins de 30 ans, on trouve 43% des « fidèles des départs », tandis qu'au-delà de 60 ans, 50% sont des « habitués du non-départ » (Tableau 35).
- Chez les cadres, 58% sont des « fidèles des départs », comme 45% des Franciliens (contre 31% en moyenne, Tableau 36).

Tableau 34

Tableau synoptique sur les départs en vacances et en week-end : les écarts entre revenus extrêmes

<i>Les différents groupes de la typologie :</i>	Ensemble de la population	<i>(en %)</i>	
		Dont : revenus mensuels du foyer	
		Inférieurs à 8.000 F	Supérieurs à 15.000 F
. Est parti en vacances et en week-end dans l'année	31	19	50
<i>dont : est parti au moins 4 week-ends dans l'année</i>	16	9	33
. Est parti en vacances mais pas en week-end dans l'année	16	13	17
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et est parti en week-end cette année	6	6	7
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et n'est pas parti en week-end cette année	4	4	3
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, mais est parti en week-end cette année	9	11	7
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, ni parti en week-end cette année	31	47	14
Total (y c. ne sait pas, non réponse)	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 35
Tableau synoptique sur les départs en vacances et en week-end : analyse en fonction de l'âge

Les différents groupes de la typologie :	Ensemble de la population	<i>(en %)</i>		
		Dont est âgé de :		
		Moins de 30 ans	30 à 59 ans	60 ans et plus
. Est parti en vacances et en week-end dans l'année	31	43	34	15
<i>dont : est parti au moins 4 week-ends dans l'année</i>	16	23	18	9
. Est parti en vacances mais pas en week-end dans l'année	16	9	18	19
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et est parti en week-end cette année	6	9	6	4
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et n'est pas parti en week-end cette année	4	4	4	3
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, mais est parti en week-end cette année	9	11	9	9
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, ni parti en week-end cette année	31	22	27	50
Total (y c. ne sait pas, non réponse)	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 36
Tableau synoptique sur les départs en vacances et en week-end : quelques groupes privilégiés

Les différents groupes de la typologie :	Ensemble de la population	<i>(en %)</i>		
		Dont :		
		Revenus mensuels supérieurs à 20 000 F	Cadre	Habite Paris et son agglomération
. Est parti en vacances et en week-end dans l'année	31	60	58	45
<i>dont : est parti au moins 4 week-ends dans l'année</i>	16	42	37	26
. Est parti en vacances mais pas en week-end dans l'année	16	15	15	15
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et est parti en week-end cette année	6	4	8	6
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et n'est pas parti en week-end cette année	4	2	2	2
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, mais est parti en week-end cette année	9	6	7	11
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, ni parti en week-end cette année	31	13	7	19
Total (y c. ne sait pas, non réponse)	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

En fait, l'opposition est encore plus nette entre « les habitués du non départ » et les 16% de « privilégiés des départs » (ils sont partis à la fois en vacances et au moins quatre fois en week-end cette année) :

- Les « privilégiés » (Tableau 37) se caractérisent par un certain statut social et un haut niveau de revenus. Les possesseurs de résidence secondaire et les utilisateurs d'Internet y sont sur-représentés.
- Chez les « habitués du non-départ » au contraire (Tableau 38), on trouve une sur-représentation des plus de 70 ans, des non-diplômés et des bas revenus.

Dans les deux cas, on voit bien l'effet « **cumulatif** » des départs : les « gros partants » (Tableau 37) partent également davantage à la journée. Les « non-partants » (Tableau 38) sont moins nombreux à profiter d'escapades journalières.

Tableau 37
Les principales caractéristiques sur-représentées chez les « privilégiés des départs »

	<i>(en %)</i>
	Pourcentage de « privilégiés des départs » ¹⁰
. Dispose de revenus mensuels supérieurs à 20.000 F	42
. Cadre supérieur.....	41
. Diplômé de l'enseignement supérieur	35
. Habite Paris et son agglomération	26
. A moins de 25 ans	25
. Dispose d'une résidence secondaire	39
. Dispose à domicile d'une connexion Internet	29
. Dispose, dans son foyer, d'un micro-ordinateur avec lecteur de CD ROM	27
. Est parti à la journée au printemps	28
. Est parti au moins trois fois à la journée au printemps	35
. Est parti au moins dix fois en week-end dans l'année	76
Ensemble de la population.....	16

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : Alors qu'on recense en moyenne, 16% de « privilégiés des départs » dans l'ensemble de la population, ce taux passe à 41% chez les cadres supérieurs.

¹⁰ Il s'agit d'individus partis en vacances et au moins 4 fois en week-end dans l'année.

Tableau 38
Les principales caractéristiques sur-représentées chez les « habitués du non-départ »

	<i>(en %)</i> Pourcentage d'habitués du non- départ » ¹¹
. 70 ans et plus	61
. Non-diplômé	53
. Dispose de revenus mensuels inférieurs à 6.000 F	52
. Retraité	48
. N'a l'usage d'aucune voiture	49
. Ne dispose pas à domicile d'une connexion à Internet	39
. N'est pas parti à la journée au printemps	39
Ensemble de la population.....	31

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : Alors qu'on recense en moyenne, 31% d'« habitués du non-départ » dans l'ensemble de la population, ce taux passe à 48% chez les retraités.

Enfin, il est intéressant de remarquer, avant de passer au chapitre suivant précisément consacré à ce sujet, que **les salariés bénéficiaires de l'ARTT n'ont pas, en matière de départs, de comportements très différents des autres salariés pas encore soumis à la loi.**

Le Tableau 39 montre en effet qu'en matière de départs :

- **L'ensemble** des salariés est plutôt avantagé : 43% sont des « fidèles des départs » (contre 31% en moyenne) et seulement 19% n'ont pu partir, ni en week-end, ni en vacances (31% en moyenne).
- Au sein même des salariés, **les différences sont faibles entre les bénéficiaires de la RTT et les non bénéficiaires.** Remarquons seulement que c'est surtout **en matière de départs en week-ends** que les bénéficiaires de l'ARTT paraissent un peu mieux lotis. Mais les écarts sont finalement relativement faibles.

¹¹ Il s'agit des individus non partis en vacances depuis deux ans et non partis en week-end cette année.

Tableau 39
Tableau synoptique sur les départs en vacances et en week-end : le cas des salariés

	Ensemble de la population	(en %)		
		Ensemble des salariés	Dont bénéficie de l'ARTT:	
			Oui	Non
Les différents groupes de la typologie :				
. Est parti en vacances et en week-end dans l'année	31	43	44	41
<i>dont : est parti au moins</i>				
<i>4 week-ends dans l'année</i>	<i>16</i>	<i>24</i>	<i>23</i>	<i>24</i>
. Est parti en vacances mais pas en week-end dans l'année	16	16	15	17
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et est parti en week-end cette année	6	7	7	6
. N'est pas parti en vacances cette année, mais l'an dernier, et n'est pas parti en week-end cette année	4	4	4	5
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, mais est parti en week-end cette année	9	9	9	8
. N'est pas parti en vacances depuis deux ans, ni parti en week-end cette année	31	19	18	21
Total (y c. ne sait pas, non réponse)	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE

Presque la moitié de la population (49%) est partie en vacances au cours des douze derniers mois et 47% sont parties en week-end. La période plus réduite du printemps a vu un tiers des Français partir en week-end et 30% partir « à la journée ».

Il est remarquable que tous ces types de départs se combinent entre eux, plutôt qu'ils ne se substituent. Les départs à la journée, par exemple, sont d'autant plus fréquents qu'on est parti en vacances ou en week-end. Dans le plan factoriel, on oppose, surtout, les non-partants aux partants.

La probabilité de partir (en vacances, en week-end ou à la journée) est **d'autant plus grande** qu'on est **jeune** et qu'on possède **un fort capital économique et culturel**.

La situation professionnelle est également déterminante : **les actifs (et surtout les salariés) partent davantage que les autres**, sans qu'il soit possible de relever un net surcroît de départs chez les bénéficiaires de la loi sur la réduction du temps de travail (à peine un peu plus de départs en week-end).

En tous cas, si impact des 35 heures il y a, force est de constater qu'il ne s'est pas globalement traduit, en 2002, par une augmentation du nombre de départs en vacances, ni même par une augmentation du nombre de départs en week-end, que ce soit dans l'année ou sur la seule période du printemps. Au contraire, tous ces comportements **sont plutôt globalement à la baisse** : l'impact des 35 heures n'est donc pas – ou pas encore – visible d'un point de vue macro-économique ; peut-être a-t-il été contrebalancé, cette année, par d'autres mouvements de plus grande amplitude, éventuellement liés à la conjoncture.

- CHAPITRE II -

L'IMPACT DES 35 HEURES SUR LES DEPARTS

Dès juin 1996, la loi dite « loi Robien » instituait un système d'aide aux entreprises qui décidaient une réduction du temps de travail pour favoriser l'emploi. Deux ans plus tard, le dispositif était abrogé par la loi du 13 juin 1998 (loi « Aubry I ») qui fixait la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et au 1^{er} janvier 2002, pour les autres.

En quoi l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) a-t-elle modifié les comportements de départs des salariés ? Part-on plus souvent, plus longtemps ... bref, qu'est-ce qui change lorsqu'on est bénéficiaire de la loi ? Qu'en espèrent les salariés qui ne sont pas encore « passés aux 35 heures » ? Et tous les autres – retraités, femmes au foyer, chômeurs ou indépendants – comment imaginent-ils l'impact des 35 heures sur les départs ? Voilà les interrogations qui sont au cœur de cette partie. Il ne s'agit donc plus ici, comme au chapitre précédent, de comparer les taux de départs effectifs par groupe, mais d'apprécier l'impact des 35 heures tel qu'il est vu, apprécié directement par les bénéficiaires – et les non-bénéficiaires – de la loi. En un mot, nous allons maintenant travailler sur les modifications de comportements **déclarés**, donc sur des **opinions**, et non plus sur des comparaisons « objectives » des taux de départ.

Mais peut-être est-il bon, auparavant, de rappeler la situation particulière des salariés dans leur ensemble en matière de tourisme : **que ce soit pour les vacances, pour les départs en week-end ou les départs à la journée, les salariés font partie des catégories les plus favorisées** (Tableau 40).

Tableau 40
Tableau synoptique sur les départs : quelques rappels

Les taux de départs :	Ensemble de la population	Ensemble des salariés (43%)	<i>(en %)</i> Dont bénéficie de l'ARTT ?	
			Oui (26%)	Non (16%)
. En vacances	49	60	61	60
. En week-end dans l'année	47	58	60	55
. En week-end au printemps	33	43	44	41
. A la journée au cours des trois derniers mois	30	37	36	37

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

La première section est consacrée à l'impact des 35 heures en matière de départs, tel qu'il est vu **par les bénéficiaires de la loi eux-mêmes**.

Une deuxième section se propose de mesurer l'impact de la loi, mais cette fois tel que l'imaginent **les futurs bénéficiaires** (salariés pas encore passés aux 35 heures).

Enfin, la troisième section est consacrée aux **appréciations des individus** (retraités, indépendants, ...) **par définition à l'écart de la loi**. Quelle influence croient-ils que les 35 heures ont sur les comportements de départs des salariés bénéficiaires ?

Section 1 – L'impact des 35 heures, vu par les bénéficiaires eux-mêmes

Nous nous intéressons donc ici aux seuls bénéficiaires de la loi sur les 35 heures : **26% de l'échantillon interrogé répondent à cette situation, celle où l'enquêté est salarié et déclare bénéficiaire de l'ARTT**¹². On trouvera, dans le chapitre complémentaire page 121, une description de la façon dont la mise en œuvre de la loi sur la réduction du temps de travail s'est opérée, que ce soit pour l'enquêté lui-même ou pour son conjoint, lorsque l'enquêté vit en couple.

¹² Ce qui correspond à 62% de l'ensemble des salariés.

1. Impact sur les vacances

Rappelons-le : les salariés, quelle que soit leur situation au regard de la loi Aubry, figurent parmi les catégories les plus favorisées en termes de départs en vacances. 60% d'entre eux sont en effet partis au cours des douze derniers mois (soit 11 points de plus que l'ensemble de la population, voir Tableau 40).

En revanche, le fait de bénéficier de la loi sur la réduction du temps de travail ne semble pas s'être traduit, l'an dernier, par des différences conséquentes en matière de taux de départs (Tableau 40).

Evidemment, lorsque la mise en œuvre des 35 heures se traduit par l'octroi de jours de congés supplémentaires et que ceux-ci peuvent être accolés aux jours de congés payés, il y a, pour le salarié, un moyen de « rallonger » ses vacances, de partir plus longtemps : **20% des salariés bénéficiaires de la loi déclarent avoir déjà eu l'occasion de le faire** et, potentiellement, 29% des bénéficiaires pourront le faire (soit respectivement 12% et 18% de l'ensemble des salariés, voir Tableau 98, page 125).

Tableau 41
Avez-vous la possibilité d'accoler les journées d'ARTT à vos jours de congés ?

- Champ : salariés bénéficiaires de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

. Oui, et l'a déjà fait	20	} 29
. Oui, mais ne l'a jamais fait	9	
. Non	15	
. Ne bénéficie pas de jours de congés supplémentaires.....	57	
Total	100	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

En moyenne, **un cinquième des salariés bénéficiaires de la loi a donc pu, d'ores et déjà, accoler des « jours RTT » aux classiques jours de congés**. Cette facilité est-elle plus répandue dans certaines catégories de salariés ? Nous ne pouvons, ici, donner que des tendances car nous raisonnons sur un échantillon restreint (seuls 526 individus sont, dans notre échantillon, des salariés bénéficiaires de la loi sur la réduction du temps de travail).

En conséquence, les descripteurs socio-démographiques sont ici simplifiés. Il apparaît cependant clairement que :

- Les **cadres** et les salariés résidant à **Paris et dans son agglomération** ont davantage pu profiter de cette facilité : plus de 30% d'entre eux auraient déjà mis bout à bout jours de RTT et jours de congés.
- *A contrario*, seuls 14% des non cadres (ouvriers et employés) ou 13% des salariés disposant, dans leur foyer, de moins de 10.000 F par mois en ont eu l'occasion.

Tableau 42
20% des salariés bénéficiaires des 35 heures ont déjà accolé des jours de RTT à des jours de congés

Catégories où cette pratique serait plus fréquente	Catégories où cette pratique serait moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (31%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (30%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non cadre (14%) • Dispose de moins de 10.000 F de revenus mensuels dans le foyer (13%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

2. *Impact sur les départs en week-end*

Pour ce qui est des départs en week-end, **les salariés dans leur ensemble sont également particulièrement bien lotis** : 58% d'entre eux ont eu l'occasion de partir en week-end au cours des douze derniers mois (+ 11 points par rapport à la moyenne, voir Tableau 40).

Mais la **probabilité de partir en week-end semble légèrement supérieure dès lors qu'on bénéficie des 35 heures** : 60% des bénéficiaires de la loi sont partis dans l'année, contre 55% des salariés qui ne bénéficient pas encore de l'ARTT (Tableau 40).

En effet, s'agissant des départs en week-end, **12% des bénéficiaires de la loi** disent être **partis plus souvent**. Il reste que, pour le plus grand nombre, cela n'a rien changé (86%, Tableau 43).

Tableau 43
Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces douze derniers mois, à partir en week-end plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. Plus souvent	12	18
. Moins souvent	2	2
. Ça n'a rien changé	86	80
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Certaines catégories de bénéficiaires semblent avoir, plus que d'autres, profité de l'ARTT pour partir davantage en week-end (Tableau 44) : ce sont les individus dotés d'un **capital culturel élevé** et les **Franciliens** ; les **cadres** et les **diplômés** ont en effet davantage accru leurs départs en week-ends que les non cadres ou les non-diplômés.

En revanche, le niveau des revenus du foyer est sans conséquence sur l'impact des 35 heures pour les départs en week-end (alors qu'il l'était sur le prolongement des vacances).

Tableau 44
12% des salariés bénéficiaires des 35 heures sont partis plus souvent en week-end au cours des douze derniers mois, du fait de l'ARTT

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre (19%) • Réside à Paris et dans son agglomération (17%) • Diplômé du Bac ou du supérieur (16%) • Couple bi-actif où les deux conjoints bénéficient des 35 heures (16%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non cadre (8%) • Diplôme inférieur au Bac (9%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

On peut, d'ailleurs, constater que les bénéficiaires de la loi qui déclarent être partis plus souvent en week-end présentent un taux de départ - et un nombre de départs - largement

supérieurs à la moyenne : 91% d'entre eux sont partis en week-end au cours des douze derniers mois (soit + 31 points par rapport à l'ensemble des salariés passés aux 35 heures).

Tableau 45
Les départs en week-end en fonction de l'opinion sur la fréquence des départs depuis l'ARTT

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

<i>Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces douze derniers mois, à partir <u>en week-end plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé</u> ?</i>	Taux de départ en week-end dans l'année	Nombre de départs en week-ends dans l'année pour :	
		L'ensemble	Les seuls partants
. Plus souvent	91	7,2	7,5
. Moins souvent	Ns	Ns	Ns
. Ca n'a rien changé	56	3,4	6,0
Ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT	60	3,8	6,2

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Ns : non significatif

Mais, au-delà de l'estimation quantitative de l'impact des 35 heures sur les départs en week-end, observons les **inflexions qualitatives** (destinations, hébergement ...) qui ont pu apparaître :

- Premier constat : **le passage aux 35 heures a permis d'accroître les départs en week-ends, mais surtout par le renforcement du recours à un hébergement chez des proches**. 27% des partants bénéficiaires de l'ARTT assurent qu'ils ont davantage été hébergés par la famille ou des amis. Ceux qui disent que cela les a incités à davantage fréquenter l'hôtel (8% seulement, voir Tableau 46) sont trois fois moins nombreux.

Par ailleurs, les heureux usagers d'une résidence secondaire semblent, grâce à l'ARTT, pouvoir s'y rendre beaucoup plus fréquemment (plus de 30% l'affirment). Mais nous sommes ici sur un échantillon de très petite taille¹³.

¹³ En effet, les individus qui cumulent les caractéristiques suivantes : disposer d'une résidence secondaire ; être salarié ; bénéficiant de l'ARTT ; être parti en week-end au cours des douze derniers mois, sont finalement peu nombreux (23 dans notre échantillon représentatif de 2 000 personnes).

Tableau 46
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A être davantage hébergé en week-end par de la famille, des amis ?		
Oui	15	27
Non	45	73
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A aller davantage en week-end à l'hôtel ?		
Oui	4	8
Non	56	92
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Les salariés qui déclarent avoir le plus accru leur recours à des proches pour l'hébergement le temps d'un week-end sont, à nouveau, **des Franciliens, des cadres, des diplômés** et des personnes vivant en couple, dont le conjoint bénéficie également des 35 heures (Tableau 47).

A contrario, les non-cadres, les salariés les plus âgés et ceux qui résident dans des agglomérations de province de plus de 20.000 habitants ont eu recours dans des proportions moindres à de la famille ou des amis pour être hébergés lors de départs en week-ends.

Tableau 47
15% des salariés bénéficiaires des 35 heures ont davantage été hébergés en week-end par de la famille ou des amis au cours des douze derniers mois, du fait de l'ARTT

Catégories où cette pratique serait plus fréquente	Catégories où cette pratique serait moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (30%) • Diplômé du Bac ou du supérieur (21%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (20%) • Couple bi-actif où les deux conjoints bénéficient des 35 heures (20%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (11%) <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 40 ans (12%) • Non cadre (12%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Un second constat s'impose : **le passage aux 35 heures aurait surtout permis de partir davantage en week-end près de chez soi, dans sa région de résidence** ; 22% des partants concernés le disent, alors que 5% seulement revendiquent davantage de départs à l'étranger (Tableau 48).

Tableau 48
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	<i>(en %)</i>	
	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A partir davantage en week-end près de chez vous , c'est-à-dire en restant dans votre région de résidence ?		
Oui	13	22
Non	47	78
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A partir davantage en week-end à l'étranger ?		
Oui	3	5
Non	57	95
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Si, en moyenne, 13% des salariés passés aux 35 heures disent être partis davantage près de chez eux, en restant dans leur région de résidence, il est important de noter que ce pourcentage atteint 22% chez les **Franciliens** bénéficiaires de la loi.

- La tendance est moins nette pour ce qui est des types de destinations favorisées par le passage aux 35 heures. Toutes semblent avoir profité, **de façon assez équitable**, d'un surcroît de fréquentation : 14% des partants auraient, grâce à la nouvelle loi, davantage privilégié la campagne ; autant la mer ; 12% se seraient davantage rendus en ville et 11% se seraient tournés plus fréquemment vers la **montagne** (Tableau 49).

Tableau 49
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A partir davantage en week-end à la campagne ?		
Oui.....	9	14
Non	52	86
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A partir davantage en week-end à la mer ?		
Oui.....	8	14
Non	52	86
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A partir davantage en week-end en ville ?		
Oui.....	7	12
Non	53	87
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A partir davantage en week-end à la montagne ?		
Oui.....	6	11
Non	55	89
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Enfin, **8% des partants en week-end disent avoir, suite à la mise en place de l'ARTT, davantage utilisé le train** (Tableau 50). C'est donc le rail qui tire le mieux son épingle du jeu puisque l'avion n'a profité que d'une plus légère embellie (5%). Les départs dans le cadre de voyages organisés ne sont cités que par 3% des personnes potentiellement concernées.

Tableau 50
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti en week-end au cours des douze derniers mois
. A partir davantage en week-end en train ?		
Oui.....	5	8
Non	56	92
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A partir davantage en week-end en avion ?		
Oui.....	3	5
Non	57	95
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
. A partir davantage en week-end en voyage organisé ?		
Oui.....	2	3
Non	59	97
<i>N'est pas parti en week-end (ou ne sait pas)</i>	40	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Observons, enfin, si les 35 heures ont été à l'origine de **désynchronisation des départs** au sein de la cellule familiale, c'est-à-dire de départs « séparés ». On sait, par exemple, que les couples de salariés sont loin de bénéficier de la loi de façon identique (voir page 129). Ces différences ont-elles eu pour conséquence plus de départs « en solo », c'est-à-dire sans le conjoint ? Arrive-t-il aussi qu'on parte davantage sans les enfants ?

En fait, l'ARTT semble avoir effectivement favorisé un peu plus de départs « en solitaire » : cela a concerné **7%** des partants parmi les salariés bénéficiaires de la loi vivant en couple (Tableau 51).

Dans le même temps, on recense aussi 7% de salariés qui sont, du fait du passage aux 35 heures, partis davantage en week-end sans leurs enfants (Tableau 52).

Tableau 51
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont :	
		est parti en week-end au cours des douze derniers mois	est parti en week-end au cours des douze derniers mois et vit en couple
. A partir davantage en week-end sans votre conjoint ?			
Oui.....	3	5	7
Non	39	64	93
N'a pas de conjoint	19	31	-
<i>N'est pas parti en week-end ou ne sait pas (vit seul ou en couple).....</i>	<i>40</i>	-	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 52
Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont :	
		est parti en week-end au cours des douze derniers mois	est parti en week-end au cours des douze derniers mois et a des enfants à charge
. A partir davantage en week-end sans vos enfants ?			
Oui.....	2	4	7
Non	31	50	93
N'a pas d'enfants	27	46	-
<i>N'est pas parti en week-end ou en sait pas (a, ou pas, des enfants).....</i>	<i>40</i>	-	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

3. Impact sur les départs à la journée

Les salariés dans leur ensemble sont également **des adeptes plus réguliers** des départs à la journée : 37% d'entre eux se sont livrés à ce type de sorties au cours du dernier trimestre, contre 30% de la population en moyenne. En revanche, les taux de départs ne varient pas entre les bénéficiaires de la loi et les salariés qui en attendent encore l'application dans leur entreprise (Tableau 40).

Parmi les salariés déjà bénéficiaires des 35 heures, **près d'un sur dix** (9% exactement) reconnaît pourtant que l'ARTT l'a amené à partir plus souvent pour la journée, pour une visite ou une excursion à plus de 100 kilomètres de son domicile (Tableau 53).

Pour deux groupes, les **Franciliens** et ceux **qui vivent seuls**, l'impact de l'ARTT semble avoir été un peu plus fort : dans ces deux groupes de salariés, en effet, 13% des individus reconnaissent être partis plus souvent à la journée (9% en moyenne).

Tableau 53
Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces douze derniers mois, à partir à la journée plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	<i>(en %)</i>	
	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti à la journée au cours des trois derniers mois
. Plus souvent	9	19
. Moins souvent	1	2
. Ça n'a rien changé	90	78
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Et, effectivement, les enquêtés qui revendiquent davantage de départs à la journée du fait du passage aux 35 heures affichent un taux de départ sur le dernier trimestre plus de deux fois supérieur à la moyenne (79% contre 36%, cf. Tableau 54) ; ils présentent aussi un nombre de départs plus élevé (1 départ de plus pour les seuls partants, par exemple). Mais, rappelons-le, moins de 10% des bénéficiaires de la loi sont ici concernés.

Tableau 54
Les départs à la journée en fonction de l'opinion sur la fréquence des départs depuis l'ARTT

- Champ : salariés bénéficiant de la loi de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

<i>Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces trois derniers mois, à partir à la journée plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?</i>	Taux de départ à la journée	Nombre de départs à la journée au cours des trois derniers mois pour :	
		L'ensemble	Les seuls partants
. Plus souvent	79	3,9	4,8
. Moins souvent	Ns	Ns	Ns
. Ca n'a rien changé	32	1,1	3,4
Ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT	36	1,4	3,7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Ns : non significatif

Lorsque, par ailleurs, on interroge les bénéficiaires de l'ARTT sur les activités qui les ont davantage conduits à se déplacer à la journée (Tableau 55), on constate que ce sont **les courses, le shopping dans sa ville ou dans sa région** qui captent le plus de réponses positives (10% des salariés passés aux 35 heures, soit 28% de ceux qui sont effectivement partis à la journée). Ce phénomène serait essentiellement urbain puisqu'il atteindrait près du double dans l'agglomération parisienne (18%, contre 10% en moyenne).

Viennent ensuite, avec pour les deux un taux de citations quasi identique, **la visite d'un parc à thèmes ou de loisirs** et celle **d'un site culturel**, monument ou musée (5% des salariés concernés, soit 15% des partants, voir Tableau 55).

Tableau 55
Est-ce que, au cours des trois derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont : est parti à la journée au cours des trois derniers mois
. A faire davantage de shopping dans votre ville, votre région ?		
Oui	10	28
Non	27	72
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i>	64	-
. A partir davantage dans un parc à thèmes, un parc de loisirs ?		
Oui	5	15
Non	31	85
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i>	64	-
. A visiter davantage un musée, un monument, un site culturel ?		
Oui	5	15
Non	31	85
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i>	64	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Au total, 12% des bénéficiaires de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail disent que le passage aux 35 heures leur a permis, au cours des trois derniers mois, de pratiquer davantage à la journée **au moins une des trois activités** suivantes : shopping dans la région ; visite de musée, monument ou site naturel ; visite de parc à thèmes ou de loisirs.

Les cadres et les habitants de Paris et de son agglomération ont, bien davantage que les autres, profité de ce type d'activités (shopping, musée ou parc à thèmes). *A contrario*, les moins diplômés des salariés et les non cadres sont moins nombreux à avoir modifié leurs habitudes (Tableau 56).

Tableau 56
12% des salariés bénéficiaires des 35 heures se sont davantage adonnés au shopping dans leur région, à la visite de parc de loisir, à la visite de musée et site culturel au cours des trois derniers mois, du fait de l'ARTT

Catégories où cette pratique serait plus fréquente	Catégories où cette pratique serait moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (22%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (16%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (9%) <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme inférieur au Bac (9%) <ul style="list-style-type: none"> • Non cadre (9%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Enfin, 6% des partants à la journée disent que, du fait de l'ARTT, ils ont **davantage eu recours au train** pour faire leurs déplacements journaliers (Tableau 57). C'est un peu moins que pour les week-ends, mais n'oublions pas que la période de référence est différente : trois mois pour les départs à la journée, contre douze mois pour les week-ends.

Tableau 57
Est-ce que, au cours des trois derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	<i>(en %)</i> Dont : est parti à la journée au cours des trois derniers mois
. A partir davantage à la journée avec le train ?		
Oui	2	6
Non	34	94
<i>N'est pas parti à la journée (ou ne sait pas)</i>	64	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Enfin, 8% des salariés vivant en couple ont pu être amenées, du fait de l'ARTT, à partir davantage à la journée **sans leur conjoint** : ce taux concerne les bénéficiaires de la loi vivant en couple, et effectivement partis à la journée au cours des trois derniers mois (Tableau 58).

Tableau 58
Est-ce que, au cours des trois derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de l'ARTT	Dont :	
		est parti à la journée au cours des trois derniers mois	est parti à la journée au cours des trois derniers mois et vit en couple
. A partir davantage à la journée sans votre conjoint ?			
Oui.....	2	5	8
Non	22	59	92
N'a pas de conjoint	13	36	-
<i>N'est pas parti à la journée ou ne sait pas (vit seul ou en couple)</i>	64	-	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

4. Impact général sur les départs (en vacances, en week-end ou à la journée)

En résumé, les effets suscités par les 35 heures ne sont pas négligeables, même s'ils sont peut-être moins importants qu'on aurait pu le penser.

D'ailleurs, interrogés de façon ouverte¹⁴, c'est-à-dire sans qu'aucune réponse ne leur soit a priori soumise, sur ce que le passage aux 35 heures a pu modifier concernant leurs départs, beaucoup des bénéficiaires de la loi n'y voient pas de changement notable : **62% déclarent que l'ARTT n'a rien changé** (Tableau 59).

Un salarié sur sept (14%) reconnaît cependant que « c'est plus facile pour partir », évoquant les vacances plus longues, les départs plus nombreux, les week-ends allongés ...

Environ la même proportion (13%) met en avant les bénéfices tirés de la réduction du temps de travail **en matière d'organisation** : plus de liberté, plus de temps ... mais du temps qui n'est pas forcément dédié aux voyages ou aux départs.

D'autres profitent de la question pour insister sur le temps supplémentaire passé avec les proches (4%) ou évoquent les courses et les démarches administratives facilitées (3%).

¹⁴ Les réponses ont été saisies *in extenso* par l'enquêteur, puis après enquête, une grille de post-codification a été élaborée pour permettre l'analyse. On trouvera cette grille à l'Annexe III.

Enfin, un petit nombre (1%) des bénéficiaires de la loi parlent d'une dégradation de leur conditions de départs en vacances ou en week-ends : sont, par exemple, montrés du doigt les obligations de travailler le week-end ou les délais de prévenance trop courts pour s'organiser correctement¹⁵.

Tableau 59
Pour vous, finalement, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, qu'est-ce qui a le plus changé en ce qui concerne vos départs (à la journée, en week-end, en vacances) ?

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -
(en %)

	Ensemble	Dont :		
		Cadre	Franciliens	Non cadre
. Ca n'a rien changé *.....	51	47	28	54
. Ca n'a rien changé, on ne part pas plus *.....	11	6	8	14
. C'est mieux pour les courses, les démarches ..	3	2	5	3
. On passe plus de temps avec la famille, les enfants	4	3	8	5
. C'est plus facile de s'organiser	13	21	25	9
. C'est plus facile de partir	14	18	21	12
. C'est moins facile de partir	1	1	3	1
. Ne sait pas	2	2	2	2
Total.....	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

* Ces deux modalités ont été séparées, mais elles sont très proches. Dans le second cas, l'enquête a simplement été plus précise en spécifiant expressément ne pas être parti davantage depuis le passage aux 35 heures.

Si on agrège entre elles les réponses proches, on peut résumer les choses avec deux chiffres : 62% des salariés passés aux 35 heures estiment que « ça n'a rien changé » pour les départs, tandis que 27% disent que c'est dorénavant « plus facile » de s'organiser et de partir.

Ce sont, indubitablement, les bénéficiaires de la loi habitant à Paris et dans son agglomération qui sont les plus nombreux à ressentir les effets positifs des 35 heures : 46% disent ainsi que c'est plus facile de partir et de s'organiser (contre 27% en moyenne, Tableau 59). Les cadres (39%) et les diplômés (36%) sont également plus nombreux à louer les effets de l'ARTT sur les départs et sur l'organisation en général.

¹⁵ Peut-être faut-il rappeler que 27% des bénéficiaires de la loi déclarent que, suite à la mise en place de l'ARTT, leurs conditions de travail se sont détériorées, cf. Chapitre complémentaire, page 126.

En revanche, pour les salariés peu diplômés et ceux qui résident en province dans des agglomérations de plus de 20.000 habitants, les effets des 35 heures sont beaucoup moins ressentis (près de sept fois sur dix, on dit que « ça n'a rien changé », cf. Tableau 61).

On remarquera que le niveau de revenus du foyer n'intervient quasiment pas sur cette question.

Tableau 60
27% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent que « c'est plus facile de partir et de s'organiser »

Catégories où cette opinion est <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette opinion est <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (46%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (39%) • Diplômé du bac et du supérieur (36%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non cadre (21%) • Diplôme inférieur au bac (21%) • 40 ans et plus (22%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau 61
62% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent que « ça n'a rien changé pour les départs »

Catégories où cette opinion est <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette opinion est <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (70%) • Diplôme inférieur au bac (69%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (36%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (53%) • Diplômé du bac et du supérieur (54%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

On le voit : dans les réponses, les « bienfaits » de la loi en termes d'organisation sont finalement autant valorisés que les effets directs sur les départs. L'importance de ces facteurs organisationnels peut également être appréhendée de deux autres façons (Tableau 62) :

- 16% des bénéficiaires de l'ARTT affirment que celle-ci a favorisé les départs **impromptus, au dernier moment**.
- 14% disent que cela leur a permis de **décaler leurs horaires**, que ce soit au départ ou au retour des vacances ou des week-ends.

Tableau 62

D'une façon générale, que ce soit pour vos déplacements à la journée, pour vos départs en week-end ou pour vos départs en vacances, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT :

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Oui	Non	Total (y c nsp)
. Avez-vous davantage eu l'occasion de partir de façon non planifiée, c'est-à-dire au dernier moment ?	16	84	100
. Avez-vous eu davantage l'occasion de décaler vos heures de départ ou d'arrivée pour les vacances ou les week-ends ?	14	85	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

- Pour ce qui est des départs « au dernier moment », **ce sont encore une fois les cadres** (22%) et les **Franciliens** (21%) qui les évoquent le plus souvent. De même, les personnes vivant **seules** ou n'ayant **pas d'enfants** à charge avouent plus fréquemment s'être décidées au dernier moment à un départ imprévu (19%).

A contrario, les salariés les plus âgés sont ceux qui déclarent le moins s'être décidés « au débotté » depuis la mise en place des 35 heures (11% seulement le revendiquent).

Tableau 63

16% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent qu'ils sont davantage partis au dernier moment

Catégories où cette pratique est <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique est <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre (22%) • Réside à Paris et dans son agglomération (21%) • Vit seul (19%) • N'a pas d'enfants à charge (19%) 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 ans et plus (11%) • Non cadre (13%) • Réside dans une agglomération de province de plus de 20.000 habitants (13%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Enfin, les **Franciliens** sont également ceux qui ont le plus profité des 35 heures pour décaler leurs horaires de départ ou d'arrivée (peut-être sont-ils aussi ceux qui y ont le plus intérêt) : plus du quart d'entre eux auraient mis à profit les 35 heures pour ce faire (contre 14% en moyenne, Tableau 64). C'est aussi un comportement un peu plus fréquent chez les **cadres**, les **diplômés** et les **couples bi-actifs** où les deux conjoints bénéficient de l'ARTT.

Tableau 64
14% des salariés bénéficiaires des 35 heures disent qu'ils ont davantage eu l'occasion de décaler leurs horaires, depuis qu'ils bénéficient de l'ARTT

Catégories où cette pratique est plus fréquente	Catégories où cette pratique est moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (26%) • Diplômé du bac et du supérieur (21%) • Couple bi-actif où les deux conjoints bénéficient des 35 heures (20%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (20%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme inférieur au bac (9%) <ul style="list-style-type: none"> • 40 ans et plus (10%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

En vérité, cette influence des 35 heures sur les départs « impromptus » n'a pas tant joué sur le recours aux services des voyagistes qu'à la consultation **des offres sur Internet** : 10% des bénéficiaires de l'ARTT (et parmi eux, 18% des Franciliens et 18% des cadres) évoquent, depuis le passage aux 35 heures, un recours plus fréquent à Internet. Alors que 4% seulement disent avoir contacté plus souvent un voyagiste ou un professionnel du tourisme (Tableau 65).

Tableau 65
D'une façon générale, que ce soit pour vos déplacements à la journée, pour vos départs en week-end ou pour vos départs en vacances, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT :

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

	Oui	Non	Total (y c nsp)
. Avez-vous eu davantage l'occasion de recourir à Internet pour consulter des offres de séjour ?	10	90	100
. Avez-vous davantage eu recours aux services de voyagistes ou de professionnels du tourisme ?	4	96	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

5. *En conclusion*

En définitive, on peut établir un **tableau récapitulatif** des principales modifications qui sont intervenues en matière de départ chez les bénéficiaires de l'ARTT (Tableau 66). La lecture de ce tableau apporte **cinq enseignements principaux** :

- Les modifications apportées touchent en général 10 à 20% des bénéficiaires de la loi, pas au-delà. Il est vrai que les modifications de comportements évoquées ici ne sont que récentes. Néanmoins, il n'est pas obligatoire qu'elles se maintiennent à l'identique sur une longue période.
- Les changements intervenus semblent davantage jouer sur les week-ends que sur les départs à la journée. Mais 20% des bénéficiaires ont pu aussi bénéficier de vacances un peu plus longues, par accollement des jours de RTT.
- Il semblerait que les deux changements peut-être les plus significatifs concernent **les départs au dernier moment**, non planifiés et **les décalages des heures de départ et d'arrivée**.
- En termes d'activités, les 35 heures tendraient plutôt à **favoriser les départs en week-end près de chez soi, dans sa région de résidence, et l'hébergement chez des proches**. Elles favoriseraient aussi le shopping, les parcs de loisirs et les sites culturels pour des « escapades journalières ».
- Enfin, force est de constater que les « bénéfices » ainsi obtenus en matière de départs **semblent avoir surtout bénéficié à des groupes de populations salariées précis**, ceux qui partent déjà le plus. On notera tout particulièrement que parmi les bénéficiaires de l'ARTT, ce sont **surtout les cadres et les Franciliens** qui constituent les groupes pour lesquels les modifications liées aux 35 heures sont les plus importantes, tant quantitativement que qualitativement (Tableau 66) :
 - 20% des bénéficiaires de l'ARTT disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances plus longues. Cela concerne **30% des cadres bénéficiaires de l'ARTT et 31% des Franciliens bénéficiaires**, contre seulement 14% des non cadres.

- 12% des bénéficiaires de la loi déclarent avoir pu faire dans l'année, grâce à elle, plus de départs en week-ends. C'est le cas de **19% des cadres et de 17% des Franciliens**, contre seulement 8% des non cadres concernés.
- Enfin, plus nombreux sont les cadres (et les Franciliens) bénéficiaires de la loi ayant pu, grâce à elle, partir davantage **de façon non planifiée** (22% des cadres, contre 13% des non cadres).

En un mot, les 35 heures semblent avoir plutôt contribué, toutes choses égales par ailleurs, à **accroître les inégalités en matière de départs.**

Tableau 66
Tableau synoptique sur l'impact de l'ARTT sur les départs

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de la loi	Dont :		Dont :	
		Cadre	Réside à Paris et dans son agglomération	Non cadre	Dispose dans son foyer de moins de 10.000 F/mois
Concernant les vacances :					
. Ont accolé des jours RTT à leurs congés.....	20	30	31	14	13
Concernant les week-ends :					
. Est parti en week-end plus souvent ces douze derniers mois	12	19	17	8	8
. A davantage été hébergé en week-end par de la famille, des amis	15	30	20	12	14
. Est davantage parti près de chez lui, en restant dans sa région de résidence	13	15	22	12	14
Concernant les départs à la journée :					
. Est parti à la journée plus souvent ces douze derniers mois	9	10	13	8	7
. A davantage fait de shopping dans sa ville ou sa région au cours des trois derniers mois	10	13	18	8	8
. A davantage fait du shopping, visité un parc à thèmes ou de loisirs ou visité un musée, un site culturel au cours des trois derniers mois ..	12	16	22	9	9
Concernant les départs en général :					
. A davantage eu l'occasion de partir de façon non planifiée, c'est-à-dire au dernier moment.	16	22	21	13	16
. A davantage eu l'occasion de décaler les heures de départ ou d'arrivée pour les vacances ou les week-ends	14	20	26	10	8
. A davantage eu l'occasion de recourir à Internet pour consulter des offres de séjour	10	18	18	4	3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Section 2 – L’impact des 35 heures, tel qu’il est escompté par les futurs bénéficiaires

Intéressons-nous maintenant, plus brièvement, non plus aux bénéficiaires actuels de l’ARTT, mais aux autres salariés, ceux qui **n’ont pas encore bénéficié des 35 heures dans leur entreprise**. Précisons que ce groupe représente aujourd’hui **38% de l’ensemble des salariés**. Qu’espèrent-ils de la loi quand elle leur sera appliquée ? Plus précisément, pensent-ils que cela changera la fréquence de leurs départs ?

Quelques questions, moins nombreuses que dans le cas précédent, leur ont donc été soumises, afin d’apprécier leurs éventuels « espoirs ». Une conclusion principale s’en dégage : **en matière de voyages, on espère plus des 35 heures quand on n’en jouit pas encore, que ce qu’on en tire réellement comme avantages, une fois qu’on en bénéficie vraiment.**

1. L’impact escompté en matière de départs en week-end

Entre un sixième et un cinquième des futurs bénéficiaires de la loi (16 à 20%, cf. Tableau 67) escomptent partir plus souvent en week-end quand ils passeront aux 35 heures. Pour mémoire, rappelons que 12% des actuels bénéficiaires ont effectivement pu partir plus souvent.

Tableau 67
Pensez-vous que, lorsque vous bénéficierez vous-même de l’ARTT, vous partirez en week-end plus souvent, moins souvent ou que ça ne changera rien ?

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l’ARTT, soit 16% de la population -
(en %)

	Ensemble des salariés pas encore bénéficiaires de l’ARTT	Dont : Pense bénéficier un jour des 35 heures
. Plus souvent	16	20
. Moins souvent	1	2
. Ca ne changera rien	64	77
. <i>Ne pense pas en bénéficier un jour.</i>	17	-
Total (y compris nsp).....	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Les **hommes** et les salariés **de moins de 40 ans** sont relativement plus nombreux à penser que leur passage aux 35 heures aura une influence positive sur la fréquence de leurs départs en week-ends (20 à 22% d'entre eux le pensent, contre 16% en moyenne, Tableau 68).

Tableau 68
16% des salariés non encore bénéficiaires des 35 heures
disent qu'ils en profiteront pour partir plus souvent en week-end

Catégories où cette opinion est plus fréquente	Catégories où cette opinion est moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Homme (22%) • Moins de 40 ans (20%) 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 ans et plus (11%) • Femme (11%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Parmi les salariés **qui vivent en couple** et qui comptent bien un jour bénéficier de la loi, 9% imaginent que l'ARTT se traduira par davantage de départs en week-end sans leur conjoint (ce que, au plus, 7% des actuels bénéficiaires reconnaissent avoir fait au cours des douze derniers mois).

Tableau 69
Et, du fait de l'ARTT, pensez-vous que vous partirez davantage sans votre conjoint ?

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l'ARTT mais qui pensent en bénéficier un jour et vivant en couple, soit 8% de la population -

	(en %)
. Oui	9
. Non	90
. <i>Ne sait pas</i>	1
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Quand aux salariés ayant charge **d'enfants**, 10% pensent que l'ARTT pourrait les amener à partir davantage en week-end sans leur progéniture (Tableau 70), ce que 7% des partants ayant des enfants à charge et déjà passés aux 35 heures ont réellement fait.

Tableau 70
Et, du fait de l'ARTT, pensez-vous que vous partirez davantage sans vos enfants ?

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l'ARTT mais qui pensent en bénéficier un jour et ayant à charge au moins un enfant de moins de 20 ans, soit 6% de la population -

(en %)	
. Oui	10
. Non	90
. <i>Ne sait pas</i>	<i>1</i>
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

2. L'impact escompté en matière de départs à la journée

Pour les futurs bénéficiaires, les effets des 35 heures sur les départs à la journée seraient du même ordre que pour les week-ends : entre 15 et 18% des salariés concernés pensent que la réduction du temps de travail leur permettra de s'offrir des escapades le temps d'une journée (Tableau 71). C'est, du coup, à peu près **deux fois plus** que ce que les actuels bénéficiaires ont déclaré (9% seraient davantage partis à la journée au cours des trois derniers mois).

Tableau 71
Pensez-vous que, lorsque vous bénéficierez vous-même de l'ARTT, vous partirez à la journée plus souvent, moins souvent ou que ça ne changera rien ?

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l'ARTT, soit 16% de la population -

(en %)		
	Ensemble des salariés pas encore bénéficiaires de l'ARTT	Dont : pense bénéficier un jour de l'ARTT
. Plus souvent	15	18
. Moins souvent	1	2
. Ca ne changera rien	66	79
. <i>Ne sait pas</i>	2	2
. <i>Ne pense pas en bénéficier</i> ..	17	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Les salariés **les plus jeunes** sont les plus nombreux à anticiper des départs à la journée plus fréquents (19%, Tableau 72), tout comme les salariés les moins bien lotis financièrement (moins de 15.000 F de revenus mensuels dans le foyer).

Tableau 72
15% des salariés non encore bénéficiaires des 35 heures
disent qu'ils en profiteront pour partir plus souvent à la journée

Catégories où cette opinion est plus fréquente	Catégories où cette opinion est moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Dispose de moins de 15.000 F de revenus mensuels (19%) <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 40 ans (19%) 	<ul style="list-style-type: none"> • 40 ans et plus (9%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Section 3 – L’impact des 35 heures, vu par ceux qui n’en bénéficieront pas

Dernier groupe à analyser, le plus important en effectifs : environ 60% de la population resteraient à l’écart de la loi Aubry, tout simplement parce qu’ils ne sont pas salariés. Il s’agit des étudiants, des retraités, des femmes au foyer, voire des chômeurs, mais aussi des travailleurs indépendants Pour autant, ces individus ont, bien sûr, un avis sur le sujet, certainement formé à partir des expériences de leurs proches, de ce qu’on leur a dit ou de ce que, tout simplement, ils imaginent.

En fait, cette population **maximise elle aussi l’impact réel que les 35 heures ont sur les comportements de départ des bénéficiaires** :

- Plus de la moitié des non salariés (56%) estiment que quand les salariés jouissent de l’ARTT, ils partent **plus souvent en week-end** (Tableau 73).
- Quasiment la moitié (49%) imaginent que les bénéficiaires en profitent pour partir **plus souvent à la journée**, en excursions ou en visites.
- Enfin, plus du tiers (35% exactement) estiment que cela permet aux salariés bénéficiaires de **partir plus longtemps en vacances**.

Tableau 73

D’une façon générale, pensez-vous que lorsque les salariés bénéficient de l’aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT – loi sur les 35 heures) ... :

- Champ : ensemble de la population à l’exclusion des salariés bénéficiant de la loi ou pensant en bénéficier un jour, soit 60% de la population -

	Oui	Non	Total (y c nsp)
. Ils partent effectivement plus souvent en week-end ?	56	38	100
. Ils partent effectivement plus souvent à la journée (visites, excursions) ?	49	43	100
. Ils partent effectivement plus longtemps en vacances ?	35	58	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

En vérité, ces sentiments sont assez également partagés au sein de tous les groupes non salariés : les variations en fonction de l’âge, du niveau de formation ou de revenus sont relativement faibles (Tableau 74). Tout au plus, peut-on noter que ce sont **les étudiants et les**

Franciliens qui sont les plus nombreux à imaginer que les 35 heures ont un effet positif sur les départs en week-end ou sur l’allongement des vacances des bénéficiaires. Quant aux non salariés titulaires des revenus les plus faibles, ils estiment plus souvent qu’en moyenne (à 57%, contre 49% en moyenne) que les 35 heures permettent aux salariés de partir plus souvent à la journée, mais aussi en week-end (62%, contre 56%) ou en vacances (44%, contre 35%).

Les réponses ne varient pas non plus beaucoup en fonction du fait que l’enquêté parte lui-même habituellement en vacances, en week-end ou à la journée. Autrement dit, **cette « idéalisation » de l’impact réel des 35 heures touche assez uniformément tous ceux qui n’en bénéficient pas**. C’est ce même constat que l’on retrouvera d’ailleurs au chapitre III ci-après.

Tableau 74
Le pourcentage de non salariés estimant que lorsque les salariés bénéficient de l’ARTT ...

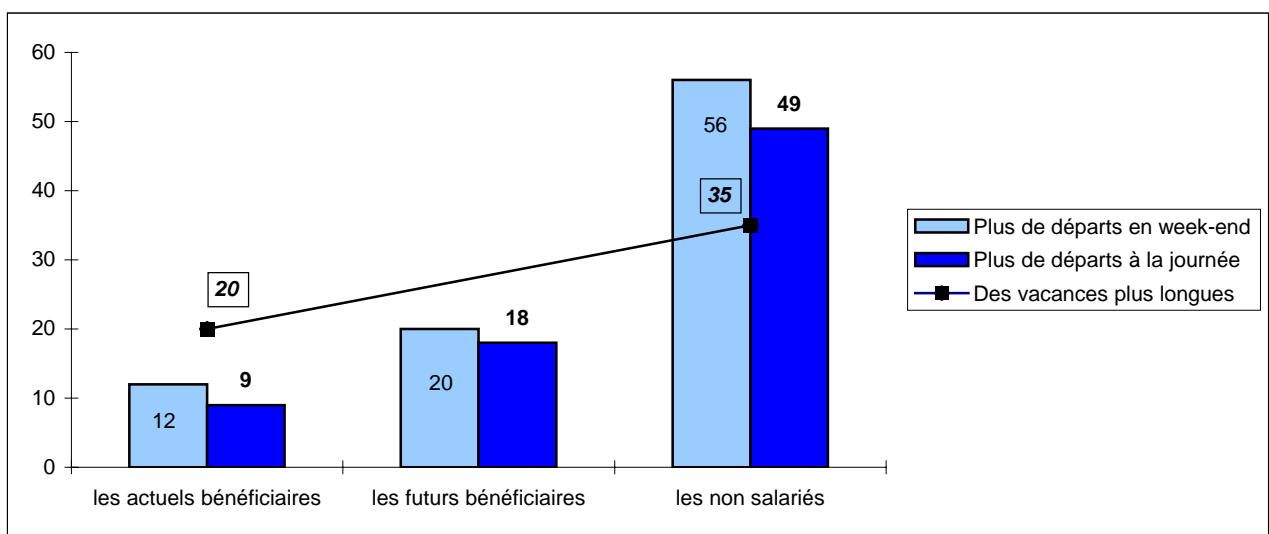
	<i>(en %)</i>		
	... ils partent plus en week-end	... ils partent plus à la journée	... ils partent plus longtemps en vacances
Age			
. Moins de 25 ans.....	62	51	44
. 25 à 39 ans	56	46	41
. 40 à 59 ans	57	51	31
. 60 à 69 ans	49	49	36
. 70 ans et plus	56	47	30
Diplôme			
. Aucun	55	47	36
. Bepc	55	53	33
. Bac	56	45	35
. Etudes supérieures	59	46	40
Revenus			
. Moins de 6 000 F.....	62	57	44
. De 6 000 à 10 000 F	51	51	31
. De 10 000 à 15 000 F	62	53	38
. De 15 000 à 20 000 F	56	43	35
. 20 000 F et plus	65	44	43
Ensemble	56	49	35

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Exemple de lecture : Alors qu’en moyenne, 56% des non salariés pensent que les 35 heures permettent à ceux qui en bénéficient de partir davantage en week-end, c’est le cas de 65% des non salariés titulaires de revenus supérieurs à 20 000 F par mois.

Cette « idéalisation » des 35 heures, avant qu'on en bénéficie, ou lorsqu'on l'envisage « pour les autres », peut-être résumée, en guise de conclusion, par la Figure 10 : le fossé est grand entre la réalité des modifications vécues par les salariés ayant bénéficié de la loi et ce qui est imaginé (fantasmé ?) par le reste de la population. Même les futurs bénéficiaires ont tendance à « enjoliver » leur situation à venir : ils anticipent, par exemple, deux fois plus souvent une augmentation du nombre de leurs départs à la journée que les bénéficiaires actuels (18%, contre 9%).

Figure 10
Impact des 35 heures sur les départs : les différentes perceptions de l'opinion



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Plus précisément :

- **Pour ce qui est des départs en vacances**, « seulement » 20% des bénéficiaires de l'ARTT disent avoir pu effectivement accoler des jours supplémentaires à leurs jours habituels de congés, soit 1,8 fois moins que ce qu'imagine le reste de la population.
- **Pour les départs en week-ends**, 12% des bénéficiaires des 35 heures disent que cela leur a permis de partir plus fréquemment, alors que les non salariés pensent que le phénomène est au moins quatre à cinq fois plus répandu (56% de départs supplémentaires supposés).
- **Enfin, pour les départs à la journée**, le décalage est encore plus grand : 9% des bénéficiaires de la loi admettent être partis davantage, alors que près de la moitié des non-bénéficiaires pensent que ces départs sont plus courants du fait des 35 heures.

CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE

Un constat s'impose : **les salariés, qu'ils bénéficient ou pas des 35 heures, font figure de privilégiés** aussi bien pour ce qui concerne les départs en vacances (60%, + 13 points par rapport à la moyenne), que les départs en week-end (58%, + 11 points) ou les départs à la journée (37%, +7 points).

Il reste que 20% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent avoir pu allonger leurs vacances grâce aux 35 heures, que 12% disent être partis plus souvent en week-end et que 9% sont partis plus souvent à la journée. L'impact des 35 heures n'est donc pas négligeable, même s'il est peut-être inférieur à ce qu'on pouvait imaginer. Il est vrai qu'**avant** de bénéficier des avantages de l'ARTT, on en « idéalise » les effets réels.

Il reste que, **six fois sur dix**, les bénéficiaires de la loi affirment que **la réduction de leurs horaires n'a rien changé** à leurs départs. 14% admettent cependant partir plus facilement et 13% reconnaissent des facilités d'organisation.

En tout état de cause, les 35 heures semblent avoir surtout, jusqu'à maintenant, plutôt favorisé les départs en week-end près de chez soi, **dans sa région de résidence** et l'hébergement **chez les proches** (famille, amis). Elles semblent aussi avoir facilité les départs **au dernier moment** et **les décalages des heures de départ et d'arrivée**.

Mais, il faut le reconnaître, ces changements semblent, dans leur ensemble, avoir surtout profité à des groupes de salariés bien précis, notamment **les cadres et les Franciliens**, déjà avantagés en matière de départs. En ce sens, les 35 heures paraissent avoir plutôt contribué à accroître certaines des inégalités existant déjà dans le domaine.

- CHAPITRE III -

L'IMPACT DES 35 HEURES SUR LES TEMPS LIBRES : LES VOYAGES SONT AU CŒUR DE TOUS LES FANTASMES

A vrai dire, les 35 heures n'avaient pas comme but premier de permettre aux bénéficiaires de partir plus souvent, ou plus longtemps, en vacances ou en week-end. L'objectif était plutôt de permettre à certains, restés en marge du monde du travail, d'y entrer grâce aux créations d'emploi qui allaient accompagner le processus. Mais il est évident que les temps libres ont connu, du fait de la loi, une inflexion notable. Ce sont ces inflexions qui vont être étudiées dans ce chapitre : quelle a été l'affectation du temps dégagé, et notamment le temps consacré aux départs en voyage ?

1. Pour les bénéficiaires des 35 heures, le temps gagné n'a que peu été consacré aux voyages

Confrontés à la liste d'une douzaine d'activités auxquelles ils pouvaient avoir consacré plus ou moins de temps depuis l'instauration des 35 heures dans leur entreprise (ou leur administration), **les salariés bénéficiaires de la loi placent « les départs en voyage » au dixième rang** : 16% disent y avoir consacré davantage de temps. 80% y passent autant de temps qu'auparavant (Tableau 75).

Avant toutes choses, les salariés passés aux 35 heures mettent à profit le temps dégagé pour **se reposer, dormir** (47%) et pour **s'occuper de leur famille, de leurs enfants** (45%). **Bricolage et jardinage** profitent d'un regain d'attention dans 41% des cas.

Ensuite, dans plus de 30% des cas, les salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer davantage de temps à **recevoir ou rencontrer** des amis, de la famille (34%), à faire des courses et se rendre dans les **magasins** (33%) ou encore à regarder la **télévision** (31%).

Plus du quart ont mis à profit ce temps supplémentaire pour accomplir des **tâches domestiques et ménagères** (27%).

Viennent ensuite des activités sociales plus « gratifiantes » : **sorties** au cinéma, spectacle ou restaurant (23% y consacrent davantage de temps), **activités sportives** (20%) et **voyages** (déjà évoqués, avec un accroissement des pratiques dans 16% des cas).

Il n'y a guère que les activités **artistiques et créatives** (11%) et l'engagement **associatif** (10%) qui sont moins cités.

Tableau 75
Depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, consacrez-vous plus, autant ou moins de temps qu'avant aux activités suivantes ?

- Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

<i>Modalités classées par ordre décroissant des activités auxquelles on consacre plus de temps</i>	Plus de temps	Autant de temps	Moins de temps	Total (y c nsp)
Vous reposer, dormir ?	47	51	2	100
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	45	51	1	100
Bricoler, jardiner ?	41	54	3	100
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	34	63	2	100
Aller dans les magasins, faire les courses ?	33	64	3	100
Regarder la télévision ?	31	66	2	100
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	27	70	2	100
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	23	73	3	100
Pratiquer une activité sportive ?	20	75	4	100
Partir en voyage ?	16	80	3	100
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	11	81	4	100
Vous investir dans une association ?	10	80	6	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Examinons maintenant en quoi les caractéristiques socio-démographiques de chacun (sexe, âge, niveau de revenus ...) ou ses comportements de départs (en vacances, en week-end, à la journée) influent sur les activités qu'il pratique davantage depuis la mise en œuvre des 35 heures.

Mais avant de passer en revue les différentes activités « avantagées » par les 35 heures, une première observation mérite attention : certains groupes, peu nombreux, semblent **systématiquement** citer un plus grand nombre d'activités.

Est-ce à dire que ces groupes **sur-valorisent** les effets des 35 heures ? Ou qu'ils y ont, objectivement, trouvé plus d'avantages ? On ne sait, mais force est de constater qu'il s'agit surtout des **Franciliens** et accessoirement des **cadres** , précisément deux des catégories « grosses bénéficiaires » des 35 heures en matière de départs (*cf.* chapitre II).

On note, en effet, qu' **en moyenne** , 28% des bénéficiaires de l'ARTT considèrent que les 35 heures leur ont permis de consacrer plus de temps aux activités évoquées. Ce taux passe à 38% pour les Franciliens et à 31% pour les cadres. Le Tableau 76 traduit ce phénomène :

- On y observe que les **Franciliens** bénéficiaires de l'ARTT déclarent avoir, grâce aux 35 heures, consacré plus de temps à **toutes les activités évoquées, sauf le bricolage-jardinage** .
- Quant aux **cadres** , les 35 heures leur ont permis de consacrer surtout, comparés aux non cadres, plus de temps à recevoir des proches, à sortir, à faire du sport et à partir en voyage.
- Les **non-cadres** , quant à eux, ont affecté relativement plus de temps supplémentaire à regarder la télévision, à accomplir les tâches ménagères, voire à se reposer.

Tableau 76
Le pourcentage d'individus déclarant consacrer plus de temps aux activités suivantes,
suite au passage aux 35 heures
 - Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

(en %)

Modalités classées par ordre décroissant des activités auxquelles on consacre plus de temps	Ensemble des bénéficiaires de l'ARTT	Dont :		
		Réside à Paris et dans son agglomération	Cadre	Non cadre
Vous reposer, dormir ?	47	61	45	49
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	45	47	48	43
Bricoler, jardiner ?	41	30	43	40
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	34	46	41	30
Aller dans les magasins, faire les courses ?	33	47	34	32
Regarder la télévision ?	31	39	25	35
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	27	37	24	30
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	23	45	30	19
Pratiquer une activité sportive ?	20	31	27	16
Partir en voyage ?	16	33	27	9
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	11	21	13	9
Vous investir dans une association ?	10	18	12	8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Exemple de lecture : Alors qu'en moyenne, 47% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer, grâce à elle, plus de temps à se reposer et à dormir, c'est le cas de 61% des habitants de Paris et de son agglomération.

Ces différences semblent, en tout état de cause, davantage liées à des **critères culturels** : les variations en fonction des revenus sont en effet moins marquées (Tableau 77). Les hauts revenus n'ont ainsi pas vraiment, comparés à l'ensemble de la population, profité des 35 heures pour quelques activités précises, sauf peut-être le bricolage-jardinage. Ce n'est pas le cas des bas revenus qui, par rapport à la moyenne, ont consacré davantage du temps gagné à se reposer et à regarder la télévision.

Tableau 77
Le pourcentage d'individus déclarant consacrer plus de temps aux activités suivantes,
suite au passage aux 35 heures : analyse en fonction des revenus
 - Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de la population -

<i>Modalités classées par ordre décroissant des activités auxquelles on consacre plus de temps</i>	Ensemble des bénéficiaires de l'ARTT	<i>(en %)</i> Dont :	
		Revenus mensuels inférieurs à 10.000 F	Revenus mensuels supérieurs à 15.000 F
Vous reposer, dormir ?	47	51	43
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	45	42	48
Bricoler, jardiner ?	41	29	45
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	34	33	36
Aller dans les magasins, faire les courses ?	33	30	31
Regarder la télévision ?	31	39	30
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	27	28	27
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	23	22	25
Pratiquer une activité sportive ?	20	23	21
Partir en voyage ?	16	10	17
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	11	15	11
Vous investir dans une association ?	10	10	10

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Exemple de lecture : Alors qu'en moyenne, 47% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer, grâce à elle, plus de temps à se reposer et à dormir, c'est le cas de 51% des titulaires de revenus mensuels inférieurs à 10.000 Francs.

Ceci étant, on peut passer en revue les différentes activités pour apprécier, pour chacune d'entre elles, quels groupes y ont, en termes relatifs, consacré plus de temps, suite aux 35 heures. On retrouve ici quelques-uns des enseignements des deux tableaux précédents. Le lecteur pressé peut ainsi passer directement à la page 112.

□ **Consacrer plus de temps à se reposer, dormir (47%)**

Parmi les bénéficiaires de l'ARTT, ce sont les **Franciliens** qui semblent le plus avides de repos : 61% d'entre eux disent avoir profité de l'ARTT pour davantage se reposer et dormir (contre 47% en moyenne, Tableau 78). Les personnes vivant **seules** (56%) et celles qui n'ont **pas charge d'enfants** (53%) ont également passé plus de temps « à ne rien faire ». En revanche, les parents d'un jeune enfant (41%) ou les bénéficiaires de la loi résidant en zone peu urbanisée (42%) se laissent moins facilement aller au farniente. Enfin, c'est quand on

perçoit des revenus mensuels inférieurs à 10.000 F (51%) qu'on évoque le plus le temps supplémentaire passé à se reposer.

Tableau 78
47% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer plus de temps à se reposer, à dormir

Catégories où cette pratique serait plus fréquente	Catégories où cette pratique serait moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (61%) <ul style="list-style-type: none"> • Vit seul (56%) • N'a pas d'enfant à charge (53%) • Revenus mensuels du foyer inférieurs à 10.000 F (51%) 	<ul style="list-style-type: none"> • A un enfant de moins de six ans à charge (41%) • Réside dans une agglomération de moins de 20.000 habitants (42%) • Revenus mensuels du foyer supérieurs à 15.000 F (43%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à sa famille, à ses enfants (45%)**

Ce sont **les parents d'un jeune enfant** (moins de six ans) qui revendiquent le plus les implications « familiales » du passage aux 35 heures : 62% d'entre eux ont ainsi dégagé davantage de temps pour leurs proches. Cette pratique est également plus courante en **zone rurale**. Tout se passe donc comme si cette activité était, en quelque sorte, le pendant de la précédente : on se repose quand on n'a pas d'enfant ; on s'occupe d'eux dans le cas inverse.

Par ailleurs, c'est lorsque l'ARTT se traduit par **une journée ou une demi-journée prise périodiquement** que l'impact sur le temps dédié à la famille et aux enfants est le plus important (52%, contre 37% sinon). C'est peut-être la régularité induite par cette forme de réduction du temps de travail qui favorise le rapprochement avec le cercle familial.

Tableau 79
45% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer plus de temps à s'occuper de leur famille, de leurs enfants

Catégories où cette pratique serait plus fréquente	Catégories où cette pratique serait moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • A un enfant de moins de six ans à charge (62%) • Réside dans une agglomération de moins de 20.000 habitants (50%) 	<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas d'enfant à charge (31%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ *Consacrer plus de temps à bricoler, jardiner (41%)*

Il s'agit ici davantage d'une préoccupation **masculine** que féminine (50% des hommes déclarent y passer plus de temps, contre seulement 27% des femmes, voir Tableau 80). Et, à nouveau, on note une influence importante de la localisation géographique : c'est dans les **petites agglomérations**, de moins de 20.000 habitants, qu'on consacre volontiers davantage de temps au bricolage et au jardinage (50%, contre 30% seulement à Paris). Enfin, on remarque que les personnes les moins diplômées, celles qui ont à charge un jeune enfant ou encore les plus âgées sont plus enclines à investir davantage de temps dans ce type d'activités manuelles.

Quant à la forme que prend l'ARTT, c'est plutôt le fait d'avoir des **jours supplémentaires** ou **d'avoir périodiquement des jours** qui permet une plus grande pratique du bricolage et du jardinage (à 46% ou 47%, contre 36% sinon).

Tableau 80
41% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer plus de temps à bricoler, jardiner

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Homme (50%) • Réside dans une agglomération de moins de 20.000 habitants (50%) <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme inférieur au bac (46%) • A un enfant de moins de six ans à charge (46%) <ul style="list-style-type: none"> • Est âgé de 40 ans et plus (45%) • Dispose, dans son foyer, de revenus mensuels supérieurs à 15.000 F (45%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Femme (27%) • Réside à Paris et dans son agglomération (30%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ *Consacrer plus de temps à recevoir des proches ou à leur rendre visite (34%)*

Ce sont les **femmes** (41% d'entre elles, Tableau 81) et les **cadres** (41% également) qui revendiquent le plus un investissement supplémentaire dans ce type de relations amicales et familiales. C'est aussi, typiquement, un usage très répandu dans **la région parisienne** (46% des Franciliens bénéficiaires de l'ARTT ont accru leur temps passé à voir ou recevoir des proches). Et on note que les **habitués des départs** (en vacances, en week-end ou à la journée)

ont volontiers converti le temps supplémentaire dégagé par l'ARTT en temps passé à voir des proches. C'est d'ailleurs lorsque l'ARTT se décline en **jours de congés supplémentaires** qu'on accroît le temps consacré à recevoir ses proches ou ses amis (38%, contre 31% sinon).

A contrario, seulement 30% des non cadres et un quart des personnes non parties en vacances au cours des deux dernières années ont, du fait de l'ARTT, passé davantage de temps à rencontrer ou recevoir des membres de leur cercle amical ou familial.

Tableau 81
34% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer plus de temps à recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (46%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (41%) • Femme (41%) • Est parti à la journée au cours des trois derniers mois (41%) <ul style="list-style-type: none"> • N'a pas d'enfant à charge (40%) • Est parti en vacances dans l'année (40%) • Est parti en week-end dans l'année (39%) 	<ul style="list-style-type: none"> • N'est pas parti en vacances au cours des deux dernières années (25%) <ul style="list-style-type: none"> • Non cadre (30%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à aller dans les magasins, faire des courses (33%)**

C'est dans l'agglomération parisienne que les bénéficiaires de la loi ont mis le plus à profit les 35 heures pour se consacrer davantage au shopping (47% l'ont fait, cf. Tableau 82).

Les **femmes** ont également, en plus grand nombre que les hommes, mis à profit le temps gagné pour faire des courses (42%, contre 26%). Les hommes, les ruraux et les gens âgés sont, quant à eux, plus rétifs à ce type d'activités (ou, tout le moins, ils n'y consacrent pas davantage de temps du fait de la réduction de leurs horaires de travail).

Tableau 82
33% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent
consacrer plus de temps à aller dans les magasins, faire des courses

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (47%) <ul style="list-style-type: none"> • Femme (42%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Homme (26%) • Est âgé de 40 ans ou plus (28%) • N'est pas parti à la journée au cours des trois derniers mois (28%) • Réside dans une agglomération de moins de 20.000 habitants (29%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à regarder la télévision (31%)**

Ce sont les **Franciliens** qui reconnaissent avoir le plus volontiers consacré davantage de temps au petit écran (39%, soit 8 points de plus qu'en moyenne). Les hommes, les peu diplômés et les titulaires de moins de 10.000 F mensuels (39%) partagent le même appétit télévisuel.

Tableau 83
31% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent
consacrer plus de temps à regarder la télévision

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (39%) <ul style="list-style-type: none"> • Homme (36%) • Diplôme inférieur au bac (36%) • Dispose, dans son foyer, de revenus mensuels inférieurs à 10.000 F (39%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Femme (24%) • Cadre (25%) • Diplômé du bac ou du supérieur (25%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à accomplir des tâches ménagères (27%)**

Le temps supplémentaire consacré aux activités ménagères dépend beaucoup du **sexe** et du **lieu de résidence** : les femmes et les Franciliens figurent en tête de ceux qui ont le plus converti leur temps de RTT en temps domestique (cuisine, ménage, rangement, linge). On remarque que les personnes qui ont fait ces derniers mois des déplacements à la journée se

sont tournés aussi plus volontiers vers ce type d'activités que les autres (35%, contre 23%, Tableau 84).

Tableau 84
27% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer plus de temps à accomplir des tâches ménagères

Catégories où cette pratique serait plus fréquente	Catégories où cette pratique serait moins fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (37%) • Est parti à la journée au cours des trois derniers mois (35%) <ul style="list-style-type: none"> • Femme (34%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réside dans une agglomération de plus de 20.000 habitants, hors Paris (20%) <ul style="list-style-type: none"> • Homme (23%) • N'est pas parti à la journée au cours des trois derniers mois (23%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant (23%)**

Deux facteurs expliquent prioritairement l'accroissement de telles pratiques : le **niveau culturel** et **l'offre de loisirs**. Le fait d'avoir des enfants à charge joue aussi beaucoup. C'est pourquoi les cadres, les diplômés et les Franciliens disent avoir, avec les 35 heures, nettement accru le temps consacré aux sorties, et ce d'autant plus qu'ils vivent seuls et n'ont pas d'enfant à charge (Tableau 85).

Le parfait contre-exemple est le salarié ayant un enfant en bas âge : seulement 14% des bénéficiaires de la RTT ayant un enfant de cet âge déclarent avoir consacré plus de temps à sortir (contre 23% en moyenne).

C'est le fait d'avoir bénéficié de jours de congés supplémentaires qui semble le plus favorable à ce type d'activités (29% des salariés concernés, contre 19% seulement chez les bénéficiaires de l'ARTT n'ayant pas eu de jours de repos supplémentaires).

Tableau 85
23% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent
consacrer plus de temps à sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (45%) • Est parti à la journée au cours des trois derniers mois (35%) • N'a pas d'enfant à charge (34%) <ul style="list-style-type: none"> • Vit seul (32%) • Diplômé du bac ou du supérieur (31%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (30%) 	<ul style="list-style-type: none"> • A un enfant à charge de moins de six ans (14%) • N'est pas parti à la journée au cours des trois derniers mois (15%) • Réside dans une agglomération de moins de 20.000 habitants (17%) <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme inférieur au bac (17%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à pratiquer une activité sportive (20%)**

Ce sont les **cadres** et les **diplômés** qui ont le plus souvent mis à profit la réduction du temps de travail pour accroître leur pratique sportive. De fait, c'est aussi plus souvent le cas des **Franciliens** (Tableau 86).

Du coup, le phénomène n'est pas sans rapport avec les comportements de départs : tous les partants habituels (partants en vacances, en week-end ou à la journée), qui sont, nous l'avons vu au chapitre I, des individus plutôt favorisés, ont particulièrement mis l'accent sur le sport depuis leur passage aux 35 heures.

A contrario, ce sont les personnes qui ne sont pas parties en vacances au cours des deux dernières années qui ont, en termes relatifs, le moins profité de l'ARTT pour faire plus de sport.

Tableau 86
20% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent
consacrer plus de temps à pratiquer une activité sportive

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (31%) • Est parti à la journée au cours des trois derniers mois (28%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (27%) • Diplômé du bac ou du supérieur (27%) • Est parti en week-end au printemps (25%) 	<ul style="list-style-type: none"> • N'est pas parti en vacances au cours des deux dernières années (11%) <ul style="list-style-type: none"> • Est âgé de 40 ans ou plus (15%) • Diplôme inférieur au bac (15%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à partir en voyage (16%)**

Signe des inégalités mises en évidence au chapitre précédent, on observe sur cette question une grande variabilité : entre les Franciliens, qui pour un tiers d'entre eux disent être partis davantage en voyage suite aux 35 heures, et les non cadres (9% seulement ont consacré plus de temps aux départs), l'écart est élevé (Tableau 87)...

Ce sont donc, comme pour la pratique d'une activité sportive ou pour les sorties, les salariés les **mieux dotés en capital culturel** et ceux qui n'ont **pas charge de famille** qui ont le plus, sous l'effet des 35 heures, accru leur temps consacré au tourisme. On retrouve ici, au premier chef, les Franciliens et les cadres, ceux-là mêmes qui ont le plus profité des 35 heures pour améliorer leurs conditions de départ en vacances ou en week-end (voir Tableau 66 au chapitre II).

Les ouvriers et employés, et les salariés ayant à charge un enfant de moins de six ans, ont été, *a contrario*, moins nombreux à profiter de la réduction de leurs horaires pour mieux se consacrer aux voyages. D'ailleurs, c'est surtout quand la loi s'est traduite par des **jours de congés supplémentaires** qu'on a pu s'intéresser plus assidûment aux voyages (20% de pratique supplémentaire, contre 12% seulement pour ceux qui n'ont pas eu de jours supplémentaires). La forme même que prend l'ARTT serait donc à l'origine d'une certaine partie des modifications de comportements intervenues en matière de départs (sur ces modifications, voir chapitre complémentaire, page 121).

Tableau 87
16% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer plus de temps à partir en voyage

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (33%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (27%) • Est parti en week-end au printemps (24%) • Est parti à la journée au cours des trois derniers mois (23%) • N'a pas d'enfant à charge (23%) <ul style="list-style-type: none"> • Vit seul (22%) 	<ul style="list-style-type: none"> • A un enfant de moins de six ans (8%) • N'est pas parti en week-end dans l'année (8%) <ul style="list-style-type: none"> • Non cadre (9%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

□ **Consacrer plus de temps à pratiquer des activités créatives ou artistiques (11%)**

Les activités de création ne figurent pas parmi celles qui ont été le plus favorisées par la mise en place de la RTT, et ceci vaut dans tous les groupes sociaux, sauf les Franciliens : 21% déclarent y avoir passé plus de temps avec le passage aux 35 heures.

□ **Consacrer plus de temps à s'investir dans une association (10%)**

Enfin, c'est encore une fois dans l'**agglomération parisienne** qu'on a été le plus concerné par un accroissement des pratiques associatives suite aux 35 heures (18%). Il est patent que ceux qui ne partent pas (en vacances, en week-end ou à la journée) ont été, à l'inverse, très peu concernés par un regain d'engagement associatif (Tableau 88).

Tableau 88
10% des salariés bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer plus de temps à s'investir dans une association

Catégories où cette pratique serait <u>plus</u> fréquente	Catégories où cette pratique serait <u>moins</u> fréquente
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (18%) • Est parti à la journée au cours des trois derniers mois (17%) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre (12%) • Diplômé du bac ou du supérieur (12%) 	<ul style="list-style-type: none"> • N'est pas parti à la journée au cours des trois derniers mois (5%) • N'est pas parti en week-end dans l'année (5%) • N'est pas parti en vacances au cours des douze derniers mois (5%) <ul style="list-style-type: none"> • Est âgé de 40 ans et plus (7%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

2. Avant de bénéficier de l'ARTT, on croit bien plus que le temps dégagé permettra de partir en voyage

Qu'attendent de l'ARTT les salariés qui n'ont pas encore bénéficié de la loi, mais qui pourraient en profiter prochainement ? La comparaison des réponses de ces futurs bénéficiaires avec celles des salariés déjà passés aux 35 heures est intéressante. A vrai dire, les activités que les futurs prestataires imaginent qu'ils pourront favoriser sont, dans leur ordre hiérarchique, peu différentes de celles privilégiées par les bénéficiaires effectifs : **s'occuper de sa famille** (50%), **se reposer** (48%), **rencontrer des proches** (43%) et **bricoler, jardiner** (43%). Même si le rang des activités a un peu varié, on trouve en tête les quatre mêmes thèmes (Tableau 89).

En queue de peloton, on trouve également les mêmes activités que sont l'investissement associatif et les activités créatives et artistiques.

Tableau 89

Lorsque vous bénéficierez vous-même de l'ARTT, pensez-vous que vous consacrerez plus, autant ou moins de temps qu'avant aux activités suivantes ?

- Champ : salariés ne bénéficiant pas encore de l'ARTT mais qui pensent en bénéficier un jour, soit 14% de la population -

(en %)

<i>Modalités classées par ordre décroissant des activités auxquelles on consacrerait plus de temps</i>	Plus de temps	Autant de temps	Moins de temps	Total (y c nsp)
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	50	47	1	100
Vous reposer, dormir ?	48	50	1	100
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	43	54	2	100
Bricoler, jardiner ?	43	53	1	100
Pratiquer une activité sportive ?	39	58	1	100
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	39	58	2	100
Aller dans les magasins, faire les courses ?	34	61	3	100
Partir en voyage ?	31	63	4	100
Regarder la télévision ?	30	65	3	100
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	30	64	3	100
Vous investir dans une association ?	26	65	5	100
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	26	68	3	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Mais entre ces deux groupes d'activités classés en tête ou en queue de liste, les modifications sont plus sensibles : en un mot, les futurs bénéficiaires imaginent **qu'ils passeront davantage de temps hors de chez eux** (sport, sorties, voyages, associations) que ne le font réellement les salariés déjà bénéficiaires d'une réduction de leurs horaires (Tableau 90).

Tableau 90
Les activités auxquelles on consacre plus de temps grâce à l'ARTT :
comparaison des réponses des bénéficiaires et des futurs bénéficiaires de la loi

(en %)

<i>Activités auxquelles on consacrerait plus de temps</i>	Ensemble des bénéficiaires de l'ARTT (A)	Ensemble des salariés futurs bénéficiaires de l'ARTT (B)	Rapport (B) - (A)
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	45	50	1,10
Vous reposer, dormir ?	47	48	1,01
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	34	43	1,27
Bricoler, jardiner ?	41	43	1,04
Pratiquer une activité sportive ?	20	39	1,96
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	23	39	1,70
Aller dans les magasins, faire les courses ?	33	34	1,04
Partir en voyage ?	16	31	1,98
Regarder la télévision ?	31	30	0,98
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	27	30	1,10
Vous investir dans une association ?	10	26	2,74
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	11	26	2,44

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : Alors que 34% des actuels bénéficiaires de la loi disent profiter de l'ARTT pour passer plus de temps à recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite, c'est le cas de 43% des futurs bénéficiaires (soit un taux 1,27 fois plus élevé).

Pour quatre activités - et non des moindres -, les projections des futurs bénéficiaires **coïncident donc quasi parfaitement** avec ce qui est vécu par ceux qui sont déjà passés aux 35 heures : regarder la **télévision** (30% vs 31%), **se reposer** et dormir (48% vs 47%), aller dans les **magasins** et faire les courses (34% vs 33%) ou **bricoler et jardiner** (43% vs 41%).

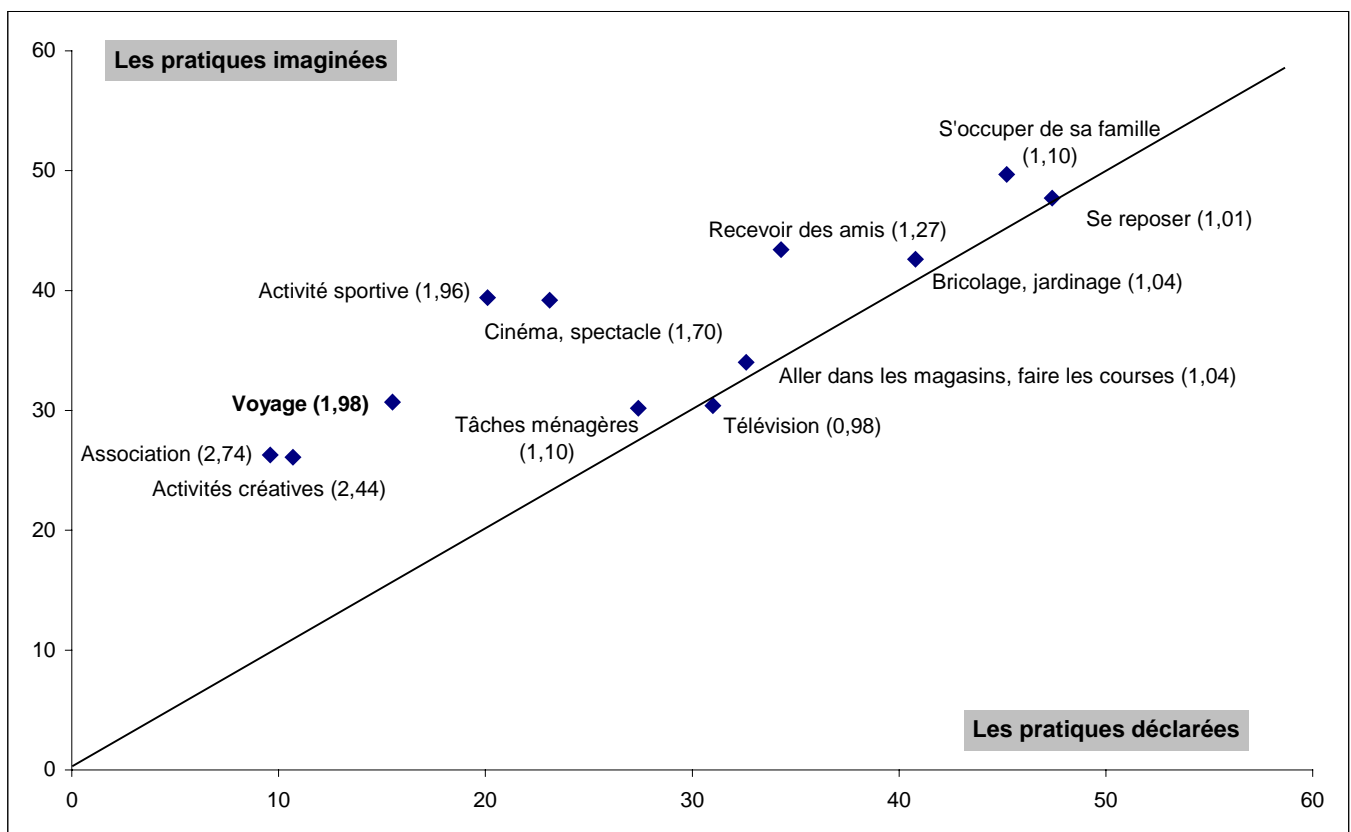
Quant aux tâches ménagères et au temps consacré à sa famille, les futurs bénéficiaires ont une marge « d'erreur » de seulement 10% : ils surestiment légèrement le temps qu'ils y passeront, une fois les 35 heures obtenues.

Ils surévaluent plus nettement le temps passé avec des amis et de la famille (43% vs 34%) et les sorties au restaurant ou au spectacle (39% vs 23%).

Mais surtout, au sein des salariés qui ne bénéficient pas encore de la loi, **31% envisagent que la réduction du temps de travail aura un impact bénéfique sur leurs départs en voyage**. Le taux est donc **deux fois plus élevé** que ce qui est réellement constaté chez les actuels bénéficiaires.

Les départs en voyage font donc partie des activités pour lesquelles le décalage est le plus important entre les pratiques réelles et celles escomptées par les futurs bénéficiaires (ratio de 2,0), juste après **l'investissement associatif** (ratio de 2,7) et **la pratique d'activités artistiques** (ratio de 2,4) ou **sportives** (ratio de 2,0).

Figure 11
Les activités auxquelles on consacre plus de temps grâce à l'ARTT :
le décalage des perceptions entre salariés déjà bénéficiaires de la loi et salariés non encore bénéficiaires



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : Le fait de consacrer plus de temps à partir en voyage est une activité citée 1,98 fois plus souvent par les futurs bénéficiaires de la loi (pratiques imaginées) que par les bénéficiaires actuels (pratiques déclarées).

Pour autant, il est intéressant de remarquer, même si la comparaison des échantillons repose sur de faibles effectifs, que, sur le sujet des voyages, certains sont plus « lucides » que d'autres :

- Chez les Franciliens, le ratio « voyage escompté / voyage réalisé » est seulement de 1,1 (contre 2,0 en moyenne). Il est aussi assez faible chez les cadres (1,2).
- Il est, par contre, plus élevé chez les non cadres (3,4) et chez les parents d'un jeune enfant (2,9). Il s'agit donc là des deux groupes pour lesquels les « désillusions » en matière de voyages seront les plus élevées.

3. Les non salariés surestiment encore plus l'impact des 35 heures sur le temps libre, et notamment sur les départs en voyage

Les conclusions sont les mêmes, encore plus accentuées, quand on examine la façon dont les « non salariés » (travailleurs indépendants, étudiants, retraités, femmes au foyer ...) imaginent que les salariés mettent à profit les 35 heures. Ils les voient volontiers faire plus de bricolage ou de jardinage (77%), s'occuper des leurs (75%), se reposer (64%), regarder la télévision (61%) ou recevoir des amis (61%). En vérité, les six activités les plus citées sont les mêmes que celles effectivement pratiquées par les bénéficiaires de la loi, même si la hiérarchie n'est pas strictement identique.

En vérité, les différences portent plus sur la **proportion** d'individus qui croient que les pratiques sont modifiées. En effet, pour **chaque** activité évoquée, au moins 35% des non salariés estiment que le passage aux 35 heures permet de libérer plus de temps (Tableau 91). Or, en réalité, seules **trois** activités sont modifiées dans de telles proportions !

Tableau 91

Plus généralement, lorsque les salariés bénéficient de l'ARTT, pensez-vous qu'ils consacrent plus, autant ou moins de temps qu'avant aux activités suivantes ?

- Champ : ensemble de la population à l'exclusion des salariés bénéficiant de la loi ou pensant en bénéficier un jour, soit 60% de la population -

Modalités classées par ordre décroissant des activités auxquelles on consacre plus de temps	(en %)			
	Plus de temps	Autant de temps	Moins de temps	Total (y c nsp)
Bricoler, jardiner ?	77	20	1	100
S'occuper de leur famille, de leurs enfants ?	75	21	2	100
Se reposer, dormir ?	64	32	1	100
Regarder la télévision ?	61	34	2	100
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	61	34	2	100
Aller dans les magasins, faire les courses ?	57	39	1	100
Pratiquer une activité sportive ?	56	40	2	100
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	46	47	3	100
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	42	50	5	100
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	39	51	3	100
Partir en voyage ?	37	53	5	100
S'investir dans une association ?	35	54	5	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Les **voyages**, quant à eux, même s'ils n'occupent que le dixième rang dans les réponses, sont crédités ici de **37% de réponses positives** (Tableau 91) : c'est plus encore que ce qu'escomptent les futurs bénéficiaires (Tableau 92). Et c'est près de 2,5 fois ce que déclarent les salariés déjà passés aux 35 heures (Tableau 93).

Tableau 92
Activités auxquelles on consacre plus de temps du fait des 35 heures : la confrontation des opinions
(en %)

<i>Activités auxquelles on consacre plus de temps :</i>	Opinion des bénéficiaires actuels de l'ARTT	Opinion des salariés futurs bénéficiaires de l'ARTT	Opinion des non salariés
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	27	30	42
S'occuper de sa famille, de ses enfants ?	45	50	75
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	34	43	61
Se reposer, dormir ?	47	48	64
Bricoler, jardiner ?	41	43	77
Partir en voyage ?	16	31	37
Aller dans les magasins, faire les courses ?	33	34	57
Regarder la télévision ?	31	30	61
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	23	39	46
Pratiquer une activité sportive ?	20	39	56
S'investir dans une association ?	10	26	35
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	11	26	39

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Les voyages figurent donc à nouveau dans les groupes des activités les plus sujettes à des erreurs d'appréciation. Avec la pratique d'un **sport**, l'investissement dans une **association** et l'exercice d'une **activité artistique**, les **départs en voyages sont donc au cœur de tous les phantasmes**. Ils participent **de ces activités « valorisantes »** (engagement associatif, occupations artistiques ou sportives ...) **qui cristallisent les différences de perception** entre les personnes qui restent à l'écart de l'ARTT et celles qui en bénéficient déjà.

Tableau 93
Activités auxquelles on consacre plus de temps du fait des 35 heures :
la confrontation des opinions en base 100

- La base 100 correspond aux réponses des bénéficiaires actuels de l'ARTT -

(en %)

<i>Activités auxquelles on consacre plus de temps :</i>	Opinion des bénéficiaires actuels de l'ARTT	Opinion des salariés futurs bénéficiaires de l'ARTT	Opinion des non salariés
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	100	110	152
S'occuper de sa famille, de ses enfants ?	100	110	167
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	100	127	176
Se reposer, dormir ?	100	101	136
Bricoler, jardiner ?	100	104	188
Partir en voyage ?	100	198	241
Aller dans les magasins, faire les courses ?	100	104	176
Regarder la télévision ?	100	98	198
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	100	170	199
Pratiquer une activité sportive ?	100	196	276
S'investir dans une association ?	100	274	367
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	100	244	368

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

CONCLUSION DU TROISIEME CHAPITRE

A quoi le salarié passé aux 35 heures consacre-t-il, en priorité, davantage de temps ? A **se reposer** (47%) et à **s'occuper de sa famille ou de ses enfants** (45%). Les voyages (16% des bénéficiaires de l'ARTT disent leur accorder plus de temps) n'arrivent qu'au **dixième rang** sur les douze activités étudiées : bricoler, rencontrer ses amis, faire les courses, regarder la télévision, s'atteler aux tâches ménagères, sortir au cinéma, faire du sport ... passent bien avant les voyages.

Ce palmarès peut, évidemment, **fluctuer** au gré des caractéristiques des salariés : les femmes reçoivent plus volontiers des proches, les hommes s'adonnent plus au bricolage ; les chargés de famille se consacrent davantage à leur progéniture tandis que les « sans enfants » sortent plus au cinéma ou au spectacle ... Les exemples abondent avec, cependant, une constante : **les Franciliens sont ceux qui « valorisent » le plus l'incidence des 35 heures**, et aussi bien pour le repos que pour la télévision, les courses, le sport, les amis ou les voyages.

Les effets déclarés par les salariés effectivement passés aux 35 heures ne sont pas très éloignés de ce qu'espèrent ceux qui attendent encore l'application de la législation : voir davantage sa famille et ses amis, se reposer et bricoler se placent en tête, tandis que les départs en voyage arrivent bien après. Néanmoins, les futurs bénéficiaires **surestiment quand même grandement l'impact réel de l'ARTT sur les départs**. Ils escomptent, en quelque sorte, en faire deux fois plus qu'ils n'en feront réellement.

Même constat avec **les non salariés : ceux-ci surévaluent aussi, et encore plus fortement, les retombées du passage aux 35 heures**. En particulier, les départs en voyage font partie des domaines où le hiatus est le plus grand entre ce que les bénéficiaires vivent vraiment et ce que les autres imaginent qu'ils vivent.

- CHAPITRE COMPLEMENTAIRE -

LA MISE EN PLACE DES 35 HEURES : DES MODALITES TRES DIVERSES ; DES JUGEMENTS MITIGES

On trouvera ci-après une série d'éléments de cadrage, permettant d'apprécier succinctement la façon dont a été aménagé le temps de travail des enquêtés déjà passés aux 35 heures. On y analyse également leurs opinions sur les changements intervenus, voire sur le principe même de l'ARTT (atout ou handicap ?).

1. Presque deux tiers des salariés bénéficient déjà de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail

La loi « Aubry II » a confirmé, le 19 janvier 2000, l'abaissement de la durée légale à 35 heures en 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés, et en 2002 pour les autres.

De fait, au moment de l'enquête (juin 2002), **62% des salariés interrogés disent en bénéficiaire**¹⁶. 3% déclarent que des négociations sont en cours : autrement dit, plus d'un salarié sur trois n'en bénéficie pas encore (35% exactement, Tableau 94).

Tableau 94

Bénéficiez-vous, dans l'entreprise ou l'administration où vous travaillez, de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT – loi sur les 35 heures) ?

– champ : ensemble des salariés, soit 43% de l'ensemble de la population –

	<i>(en %)</i> juin 2002
. Oui	62
. Non	35
. Négociation en cours	3
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

¹⁶ Au 27 février 2002, le ministère du travail recensait 54% de salariés passés aux 35 heures.

On constate que les salariés hommes seraient plus souvent passés aux 35 heures (66%) que les femmes (56%). De même, les titulaires des revenus les plus élevés (revenus mensuels du foyer supérieurs à 15.000 F) bénéficieraient plus souvent de la loi (68%) que ceux disposant de moins de 15.000 F par mois (58%). Les Franciliens (57%) seraient un peu en retard par rapport au reste du territoire.

2. Des modalités d'application très diverses

Pour aboutir à une durée hebdomadaire de 35 heures, de multiples possibilités existent : certains accords prévoient une journée ou une demi-journée prise régulièrement, d'autres offrent des jours de congés supplémentaires, tandis que certains revoient à la baisse les horaires quotidiens. Ces possibilités peuvent d'ailleurs parfois se cumuler entre elles.

En vérité, parmi ces trois grandes possibilités, aucune ne semble vraiment prendre le pas sur les autres : 29% des salariés déclarent avoir obtenu des journées ou des demi-journées à prendre périodiquement (c'est à dire 48% des actuels bénéficiaires de la loi) ; 27% disent bénéficier de jours de congés supplémentaires (43% des actuels bénéficiaires de la loi) et un même nombre s'est vu octroyer une réduction de la durée quotidienne de travail (Tableau 95).

Tableau 95
Pour vous personnellement, comment s'est traduite l'application de l'ARTT ?

– champ : ensemble des salariés, soit 43% de l'ensemble de la population –

(en %)

<i>Modalités classées par ordre décroissant</i>	Ensemble des salariés	Dont : bénéficie actuellement des 35 heures
. Par un demi-jour ou un jour pris périodiquement ?		
Oui.....	29	48
Non	32	52
<i>Ne bénéficie pas encore des 35 heures</i>	38	-
. Par des jours de congés supplémentaires ?		
Oui.....	27	43
Non	35	56
<i>Ne bénéficie pas encore des 35 heures</i>	38	-
. Par une réduction de la durée quotidienne de travail chaque jour ou certains jours de la semaine ?		
Oui.....	27	43
Non	35	57
<i>Ne bénéficie pas encore des 35 heures</i>	38	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

On remarquera que :

- **Dans l'agglomération parisienne**, 53% des bénéficiaires de l'ARTT bénéficient de jours de congés supplémentaires (contre 43% en moyenne) ; 60% travaillent moins chaque jour (contre 43% en moyenne). Par contre, seulement 41% ont eu un demi jour ou un jour à prendre périodiquement (contre 48% en moyenne).
- D'une façon générale, **les cadres et les titulaires des plus hauts revenus** ont plus souvent des jours de congés supplémentaires que les non cadres.

Au total, sur 100 salariés qui bénéficient de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, 32 bénéficient d'au moins deux des avantages précités (dernière colonne du Tableau 96). 22 disposent uniquement de jours de congés supplémentaires, 21 ont des jours (ou des demi jours) de façon périodique et 19 se contentent d'une réduction de la durée quotidienne de travail (chaque jour ou certains jours).

Tableau 96
Les différents types de mise en œuvre des 35 heures

	Ensemble de la population	Dont :	
		Ensemble des salariés	Salariés bénéficiant de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail
. Uniquement par des jours de congés supplémentaires	6	14	22
. Uniquement par un demi-jour ou un jour pris périodiquement	6	13	21
. Uniquement par une réduction de la durée quotidienne de travail chaque jour ou certains jours de la semaine	5	11	19
. Par au moins deux des trois modalités précitées ...	6	15	32
. Par aucune des trois modalités précitées	2	4	6
. Ne bénéficie pas encore des 35 heures	16	38	-
. N'est pas salarié	57	-	-
Total	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

- *Le cas des jours supplémentaires : une quinzaine de jours que, le plus souvent, on peut accoler aux jours de congés*

Lorsque la loi sur les 35 heures se traduit par l'octroi de jours de congés supplémentaires, le salarié bénéficie de 14 à 15 jours (14,5 jours en moyenne, voir Tableau 97). La moitié des salariés concernés ont eu moins de 14 jours et autant en ont eu davantage.

Dans les deux tiers des cas, il est possible d'accoler ces journées aux jours de congés payés. Cependant, moins de la moitié des salariés concernés a déjà eu l'occasion de le faire (46%, voir Tableau 98)

Mais qu'on ne s'y trompe pas : pour l'heure, **seulement 18% de l'ensemble des salariés** ont la possibilité d'accoler des jours de RTT à leurs jours de congés ...

Tableau 97
De combien de jours de congés supplémentaires bénéficiez-vous, par an, grâce à l'ARTT ?

- Champ : salariés bénéficiant de jours de congés supplémentaires dans le cadre de l'ARTT, soit 11% de la population -

<i>(en %)</i>	
. Moins de 10 jours	20
. De 10 à 14 jours	26
. De 15 à 19 jours	18
. 20 jours et plus	22
. <i>Non réponse</i>	14
Total	100
Nombre moyen de jours de congés supplémentaires accordés	14,5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Tableau 98
Avez-vous la possibilité d'accoler ces journées d'ARTT à vos jours de congés ?

– champ : ensemble des salariés, soit 43% de l'ensemble de la population –

(en %)

	Ensemble des salariés	Dont :	
		bénéficie de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail	bénéficie de jours de congés supplémentaires dans le cadre de cette loi
. Oui, et l'a déjà fait	12	20	46
. Oui, mais ne l'a jamais fait	5	9	20
. Non	9	15	32
. <i>Ne bénéficie pas de jours de congés supplémentaires</i>	35	57	-
. <i>Ne bénéficie pas des 35 heures</i>	38	-	-
. <i>Non réponse</i>	0	0	2
Total	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

3. L'impact en matière de conditions de travail n'est pas négligeable

La plupart des salariés passés aux 35 heures disent qu'il n'y a **pas eu de modification de leur salaire** (79%, Tableau 99). Un peu moins de 10% se plaignent cependant d'une diminution de revenus, alors que le même nombre a plutôt vu son salaire moyen progresser.

Tableau 99
Depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, diriez-vous que votre salaire moyen a plutôt augmenté, plutôt diminué ou qu'il n'a pas changé ?

– champ : ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de l'ensemble de la population –

<i>(en %)</i>	
. Plutôt augmenté	9
. Plutôt diminué	9
. N'a pas changé	79
. <i>Ne sait pas</i>	4
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Si les conséquences salariales sont, somme toute, de faible ampleur, les changements sur les conditions de travail sont beaucoup plus souvent évoqués : **plus d'une fois sur deux, les conditions de travail se sont trouvées affectées par la mise en place des 35 heures**, que ce soit en mal (27%) ou en bien (25%). Seulement 46% des salariés concernés évoquent un statu quo (Tableau 100).

Tableau 100
D'une façon générale, suite à la mise en place de l'ARTT sur votre lieu de travail, diriez-vous que vos propres conditions de travail se sont plutôt améliorées ou plutôt détériorées ?

– champ : ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de l'ensemble de la population –

<i>(en %)</i>	
. Plutôt améliorées	25
. Plutôt détériorées	27
. Ca n'a rien changé	46
. <i>Ne sait pas</i>	2
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Ce sont les salariés les plus âgés et ceux qui résident en zone rurale qui se plaignent le plus d'une dégradation de leurs conditions de travail (Tableau 101). Les femmes et les titulaires des plus hauts revenus également.

Les Franciliens et les jeunes sont moins critiques sur l'impact du passage aux 35 heures sur leurs conditions de travail.

Tableau 101
27% des salariés passés aux 35 heures disent que leurs conditions de travail se sont détériorées

(en %)

Catégories où cette opinion est moins souvent répandue	Catégories où cette opinion est plus souvent répandue
<ul style="list-style-type: none"> • Réside à Paris et dans son agglomération (16%) • Est âgé de moins de 40 ans (22%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Est âgé de 40 ans et plus (34%) • Réside dans une agglomération de moins de 20.000 habitants (32%) <ul style="list-style-type: none"> • Femme (31%) • Dispose de revenus mensuels supérieurs à 15.000 F par mois (31%)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

En revanche, on ne note aucun lien entre la forme qu'a pu prendre la réduction du temps de travail (diminution journalière des horaires, jours supplémentaires de congés ou jours pris périodiquement) et le jugement affiché, positif ou négatif, sur l'évolution des conditions de travail.

On comprend cependant mieux pourquoi les conditions d'exercice ont pu se dégrader quand on observe que **les deux tiers des salariés bénéficiant de l'ARTT font face à au moins une contrepartie** de nature à empiéter sur leur temps libre ou sur leur possibilité de choisir librement leurs plages horaires.

Ainsi, **45% doivent, certaines semaines, travailler plus de 39 heures et autant (45%) sont amenés à travailler le samedi, le dimanche ou les jours fériés. Enfin, 28% se verraient imposer des « pauses » non choisies.**

Bien entendu, travailler plus de 39 heures dans une semaine arrive plus fréquemment à ceux qui ont pu avoir plus de jours de congés (49%) qu'à ceux qui ont bénéficié d'une réduction de leurs horaires journaliers (39%).

Tableau 102
Du fait de l'application de l'ARTT dans votre entreprise ou sur votre lieu de travail,
vous arrive-t-il dorénavant ...

– champ : ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26% de l'ensemble de la population –

<i>Modalités classées par ordre décroissant</i>	Oui	Non	Total (y c nsp)
. De travailler, certaines semaines, plus de 39 heures ?	45	54	100
. D'être amené à travailler le samedi, le dimanche ou les jours fériés ?	45	55	100
. De vous retrouver certaines semaines avec des plages horaires libres que vous n'avez pas choisies ?	28	71	100
. Connait, au moins, une de ces trois contraintes.....	67		

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Notons que ces pourcentages sont moins élevés chez les **Franciliens** bénéficiaires de l'ARTT, voire parfois chez les cadres :

- Déclarent travailler certaines semaines plus de 39 heures, 37% des Franciliens, mais aussi 51% des cadres concernés (contre 45% en moyenne, et 42% chez les non cadres).
- Travaillent parfois le samedi, le dimanche ou les jours fériés, 27% des Franciliens et 41% des cadres (contre 45% en moyenne et 48% des non cadres).
- Se retrouvent parfois avec des plages libres non choisies, 22% des Franciliens et 24% des cadres (contre 28% en moyenne et 31% des non cadres).

4. Les couples de salariés : on est loin de l'harmonisation des périodes d'ARTT

Lorsqu'on est salarié et que son conjoint l'est aussi, la question se pose de savoir comment chacun des membres du couple est traité au regard de la réduction du temps de travail : les modalités de passage aux 35 heures sont-elles compatibles entre elles ?

Force est de constater que **seulement 30% des couples de salariés bénéficient tous deux du passage aux 35 heures** (Tableau 103). Dans 30% des cas, **aucun des deux** n'a encore bénéficié de la loi. Enfin, quatre fois sur dix, **seulement l'un des deux a pu en profiter**.

Mais, même lorsque les deux conjoints sont simultanément bénéficiaires de la loi, il n'est pas rare que les modalités offertes se combinent plutôt mal entre elles (Tableau 104) : dans 38% des cas concernés, on déplore même l'impossibilité de prendre simultanément des jours ou des heures d'ARTT.

Tableau 103

Situation des couples de salariés vis-à-vis de la mise en place de la loi sur les 35 heures

– Champ : salariés vivant en couple, dont le conjoint est également salarié, soit 25% de la population –

	<i>(en %)</i>
. Bénéficient tous les deux des 35 heures ...	30
. Un seul bénéficie des 35 heures	40
. Aucun des deux ne bénéficie des 35 heures	30
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Tableau 104
D'une façon générale, diriez-vous, au sujet de l'ARTT dont vous bénéficiez personnellement, que ...

– Champ : salariés vivant en couple, dont le conjoint est également salarié, soit 25% de la population –

	<i>(en %)</i>	
	Ensemble des salariés vivant en couple et dont le conjoint est salarié	Dont : ensemble des salariés bénéficiant de l'ARTT et dont le conjoint en bénéficie aussi
. Vous pouvez, en totalité (ou presque), la prendre en même temps que l'ARTT dont bénéficie votre conjoint	9	29
. Vous ne pouvez qu' en partie la prendre en même temps que l'ARTT dont bénéficie votre conjoint	9	30
. Vous ne pouvez pas du tout (ou presque pas) la prendre en même temps que l'ARTT dont bénéficie votre conjoint	11	38
. <i>Ne sait pas</i>	1	3
. <i>Aucun des deux ne bénéficie de l'ARTT</i>	30	-
. <i>Un seul des deux bénéficie de l'ARTT</i>	40	-
Total	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Au total, **moins de 10% des couples de salariés** bénéficieraient donc conjointement de l'ARTT avec des modalités leur permettant de prendre en totalité – ou presque – le temps libre ainsi dégagé.

➤ ***On connaît mal la situation de son conjoint vis-à-vis de l'ARTT***

A priori, rien ne devrait distinguer la situation de l'enquêté et celle de son conjoint salarié vis à vis de l'ARTT : la probabilité d'être déjà passé aux 35 heures et de bénéficier, dans ce cadre, de jours de congés supplémentaires devrait être identique¹⁷.

Les situations respectives des personnes interrogées et de leur conjoint sont, effectivement, **très proches** : 55% des conjoints salariés bénéficient des 35 heures (62% pour les enquêtés

¹⁷ Sauf à considérer, hypothèse peu plausible, que le statut matrimonial influe sur le fait d'être passé, ou pas, aux 35 heures.

salariés) ; parmi les conjoints bénéficiaires, 43% ont des jours de congés supplémentaires (exactement comme les enquêtés bénéficiaires).

Tableau 105
Votre conjoint bénéficie-t-il, là ou il travaille, de la mise en place de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT – loi sur les 35 heures) ?

- Champ : enquêtés vivant en couple et dont le conjoint est salarié, soit 30% de la population -

	<i>(en %)</i>
. Oui	55
. Non	39
. Négociation en cours	4
. <i>Ne sait pas</i>	2
Total.....	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Tableau 106
Pour votre conjoint, comment s'est traduite l'application de l'ARTT ?

- Champ : enquêtés dont le conjoint salarié bénéficie de l'ARTT, soit 17% de la population -

	<i>(en %)</i>		
<i>Modalités classées par ordre décroissant</i>	Oui	Non	Total (y c nsp)
. Par un demi-jour ou un jour pris périodiquement ?	47	51	100
. Par des jours de congés supplémentaires ?	43	55	100
. Par une réduction de la durée quotidienne de travail chaque jour ou certains jours de la semaine ?	39	58	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Le nombre moyen de jours supplémentaires octroyés est a priori exactement le même (14,5 jours), mais on déplore un plus grand nombre de non-réponses (36% contre 14% pour l'enquêté lui-même, Tableau 97 et Tableau 107). Enfin, il est possible, dans 67% des cas, d'accoler ces jours aux périodes de congés payés (66% pour l'enquêté bénéficiant des mêmes avantages).

Tableau 107**De combien de jours de congés supplémentaires bénéficie votre conjoint, par an, grâce à l'ARTT ?**

- Champ : enquêtés dont le conjoint salarié bénéficie de jours de congés supplémentaires dans le cadre de l'ARTT, soit 7% de la population -

<i>(en %)</i>	
. Moins de 10 jours	13
. De 10 à 14 jours	23
. De 15 à 19 jours	10
. 20 jours et plus	17
. <i>Non réponse</i>	36
Total	100
Nombre moyen de jours de congés supplémentaires accordés	14,5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

Tableau 108**Votre conjoint a-t-il la possibilité d'accoler ces journées d'ARTT à ses jours de congés ?**

- Champ : enquêtés dont le conjoint salarié bénéficie de jours de congés supplémentaires dans le cadre de l'ARTT, soit 7% de la population -

<i>(en %)</i>	
. Oui	67
. Non	21
. <i>Non réponse</i>	12
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », Juin 2002.

5. Les 35 heures, un atout ou un handicap ?

L'impact de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail est globalement très **diversement apprécié** : **64% des Français estiment que c'est un atout pour les salariés** (Tableau 109), mais **69% considèrent que c'est un handicap pour les entreprises**. Finalement, l'opinion a **du mal à avoir un avis tranché sur la question** : 49% des enquêtés y voient un atout pour la société dans son ensemble et 45%, un handicap.

Tableau 109
Selon vous, la réduction du temps de travail (c'est-à-dire le passage aux 35 heures) est-elle plutôt un atout ou un handicap pour ... :

	<i>(en %)</i>		
	Un atout	Un handicap	Total (y c nsp)
. Les salariés ?	64	33	100
. Les entreprises ?	26	69	100
. L'ensemble de la société française ?	49	45	100

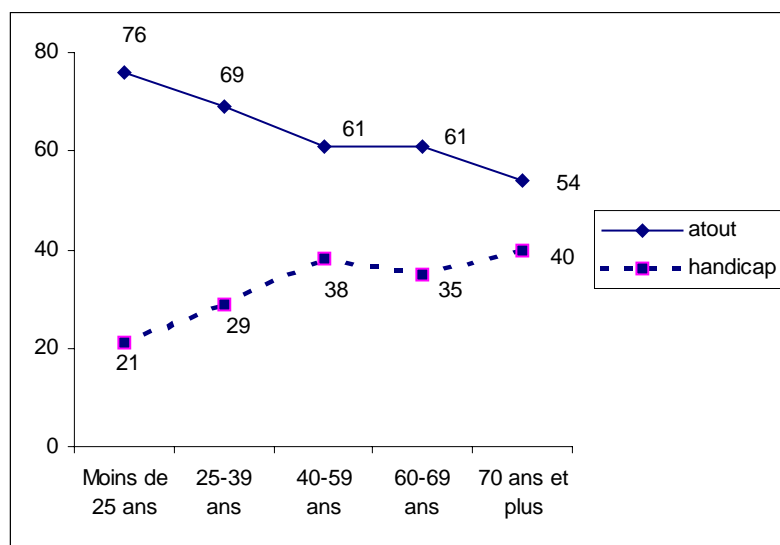
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

➤ *Un atout pour les salariés*

Dans tous les groupes socio-démographiques étudiés, on recense une majorité d'individus estimant que l'ARTT est un atout pour les salariés (voir Tableau C1 en annexe II). Mais quelques groupes se révèlent particulièrement enthousiastes :

- **Les jeunes d'abord** : les trois quarts des moins de 25 ans disent des 35 heures que c'est un atout pour les salariés, contre 54% des plus de 70 ans (Figure 12).

Figure 12
La réduction de travail est-elle un atout ou un handicap pour les salariés ?
Analyse en fonction de l'âge



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

- Les **habitants de Paris et son agglomération** : 78% d'entre eux vantent les mérites des 35 heures pour les salariés. Le contentement à ce sujet a tendance à croître avec la taille de l'agglomération de résidence.
- Les **salariés** – qu'ils soient déjà passés aux 35 heures ou pas (Tableau 110) – et les **chômeurs** (69%) sont particulièrement convaincus des bienfaits des 35 heures pour les salariés, beaucoup plus en tout cas que les travailleurs indépendants, qui ont une vision très partagée du sujet (48% d'entre eux considèrent même que c'est plutôt un handicap).

Tableau 110
Les 35 heures : un atout pour les salariés

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :		
		Bénéficiaires actuels de l'ARTT	Salariés futurs bénéficiaires de l'ARTT	Non salariés
. Pense que c'est un atout pour les salariés	64	69	70	61

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

➤ *Un handicap pour les entreprises*

Si le consensus est quasi général en ce qui concerne les bienfaits de la RTT pour les salariés, les Français sont plus embarrassés quand il s'agit de son impact pour les entreprises : 69% des enquêtés pensent que la réduction du temps de travail est, pour elles, plutôt un handicap.

Et ce sentiment domine dans **tous** les groupes étudiés (voir Tableau C2 en annexe II).

Sont plus critiques que la moyenne : les ruraux, les retraités, les travailleurs indépendants et les bénéficiaires des revenus les plus élevés.

Les étudiants, les jeunes, les chômeurs et les Franciliens sont un peu moins sévères, même s'ils restent tous globalement persuadés que la RTT est un handicap pour les entreprises.

Le fait d'être soi-même salarié, et de bénéficier des 35 heures, ne change pas grand-chose à la perception qu'on a de la question (Tableau 111).

Tableau 111
Les 35 heures : un handicap pour les entreprises

	Ensemble de la population	Dont :		
		Bénéficiaires actuels de l'ARTT	Salariés futurs bénéficiaires de l'ARTT	Non salariés
. Pense que c'est un handicap pour les entreprises	69	67	68	71

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

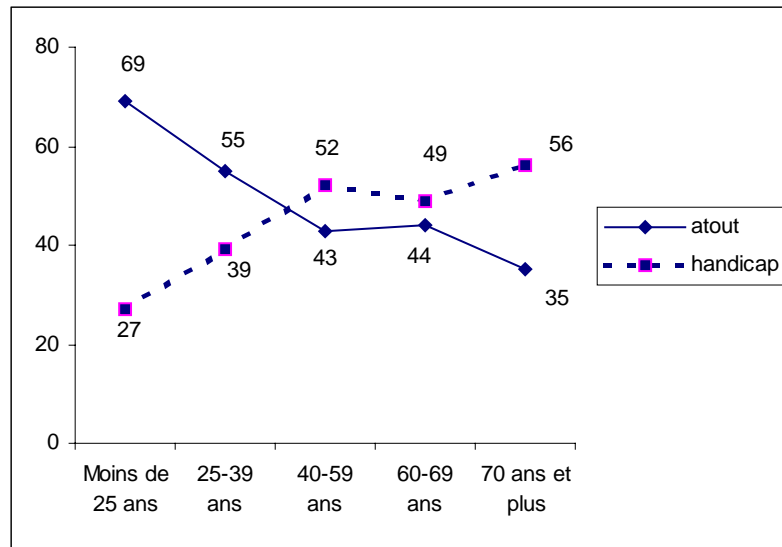
➤ *Un bilan mitigé pour l'ensemble de la société*

Au final, quasiment autant d'enquêtés se prononcent en faveur de la loi (49% estiment que c'est un atout pour la société française) qu'en sa défaveur (pour 45%, c'est un handicap).

Sur cette question, on note un très fort **effet d'âge** (ou de génération ?) : la loi sur les 35 heures est davantage appréciée des jeunes que des seniors (Figure 13)¹⁸.

¹⁸ Voir aussi le Tableau C3 en Annexe II.

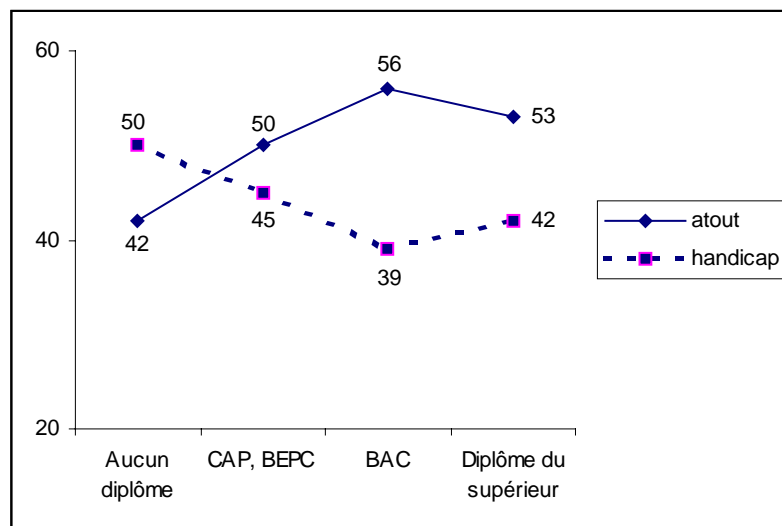
Figure 13
La réduction de travail est-elle un atout ou un handicap pour l'ensemble de la société française ?
Analyse en fonction de l'âge



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

L'appréciation portée dépend aussi du niveau de formation : **les diplômés sont plus enclins à voir des avantages** aux 35 heures (Figure 14).

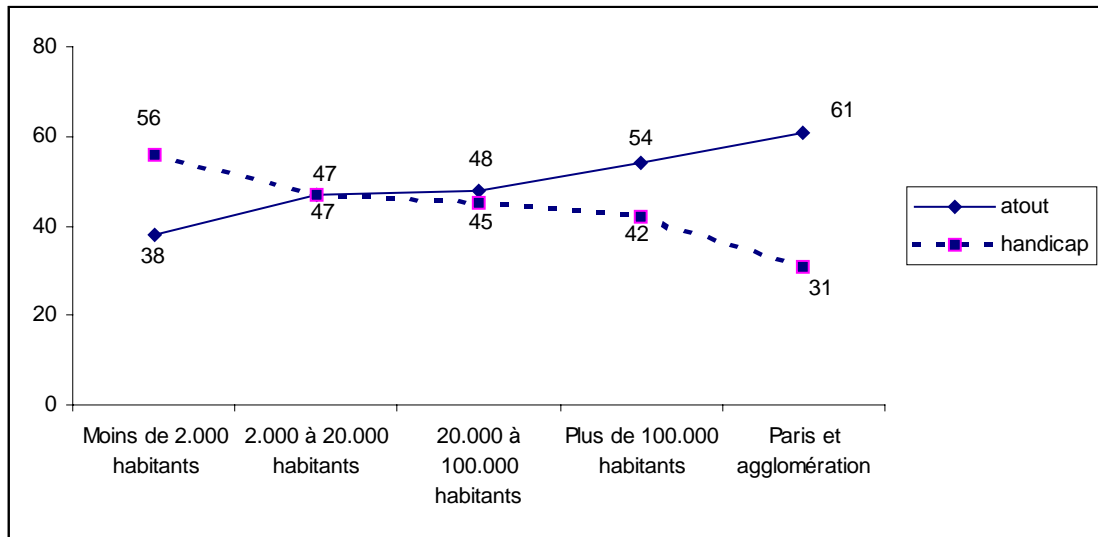
Figure 14
La réduction de travail est-elle un atout ou un handicap pour l'ensemble de la société française ?
Analyse en fonction du niveau de diplôme



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Le lieu de résidence a également son importance : les habitants des zones rurales sont beaucoup plus réfractaires à la loi sur les 35 heures que les habitants des grandes agglomérations. Les Franciliens, en particulier, louent à 61% ses avantages (Figure 15).

Figure 15
La réduction de travail est-elle un atout ou un handicap pour l'ensemble de la société française ?
Analyse en fonction de la taille d'agglomération de résidence



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Enfin, les salariés, qu'ils soient déjà bénéficiaires des 35 heures, ou pas encore, sont beaucoup plus élogieux que les non salariés (Tableau 112).

Tableau 112
Les 35 heures : un atout pour l'ensemble de la société française ?

	Ensemble de la population	Dont :		
		Bénéficiaires actuels de l'ARTT	Salariés futurs bénéficiaires de l'ARTT	Non salariés
. Pense que c'est un atout pour l'ensemble de la société française	49	54	59	44

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

ANNEXES

ANNEXE I

Les intervalles de confiance pour les principaux tableaux figurant dans ce rapport

Intervalles de confiance pour les principaux tableaux figurant dans ce rapport

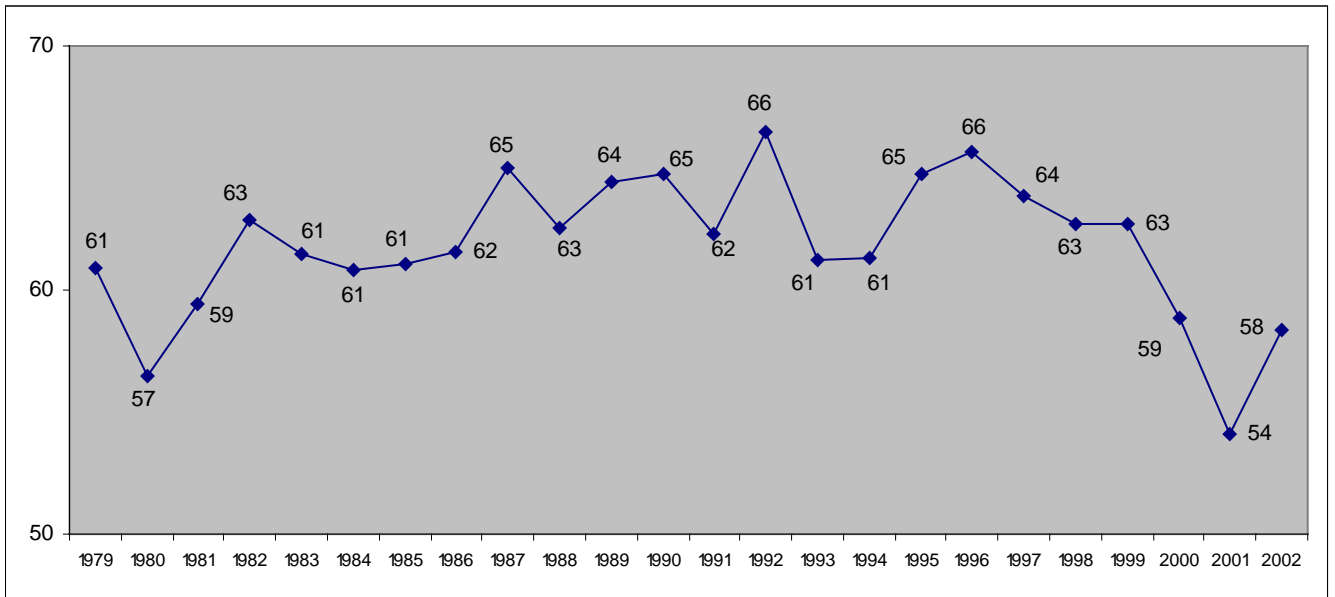
	Champ : Ensemble de la population		Champ : Personnes parties en week-end pendant l'année		Champ : Salariés bénéficiaires de l'ARTT	
	2000 individus		941 individus		526 individus	
Pourcentage	Borne inférieure	Borne supérieure	Borne inférieure	Borne supérieure	Borne inférieure	Borne supérieure
5	4	6	4	6	3	7
10	9	11	8	12	7	13
20	18	22	17	23	17	23
30	28	32	27	33	26	34
40	38	42	37	43	36	44
50	48	52	47	53	46	54
60	58	62	57	63	56	64
70	68	72	67	73	66	74
80	78	82	77	83	77	83
90	89	91	88	92	87	93
95	94	96	94	96	93	97

Lecture : Lorsque le résultat porte sur l'ensemble de la population, l'intervalle de confiance correspondant à la valeur 5% est compris entre 4% et 6%. Lorsque le résultat porte sur les seuls bénéficiaires de l'ARTT, l'intervalle de confiance est alors compris entre 3 % et 7 %.

ANNEXE II

Figures et tableaux complémentaires

Figure A1
Taux de départs en vacances dans l'année
Evolution 1979 - 2002



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français », enquête de chaque début d'année.

Tableau B1
Exactement 30% des départs en week-end se font au printemps

- Champ : partants en week-end au cours de l'année écoulée -

	Nombre moyen de départs dans l'année	Nombre moyen de départs entre le 4 mars et le 3 juin 2002	(en %) Part des week-ends réalisés entre le 4 mars et le 3 juin 2002
Ensemble de la population	6,3	1,9	30%
Sexe :			
. Homme	6,4	1,9	29%
. Femme	6,1	1,9	31%
Age :			
. Moins de 25 ans	8,2	2,4	29%
. 25 – 39 ans	5,8	1,8	31%
. 40 – 59 ans	5,3	1,6	30%
. 60 – 69 ans	7,6	2,2	29%
. 70 ans et plus	6,1	1,8	29%
Revenus mensuels du foyer :			
. Inférieurs à 6 000 Francs	6,3	1,7	27%
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	5,4	1,8	33%
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	5,3	1,8	33%
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	7,4	1,9	26%
. Supérieurs à 20 000 Francs.....	7,8	2,4	31%
PCS :			
. Indépendant	4,6	1,1	24%
. Cadre supérieur, profession libérale	6,9	2,2	32%
. Profession intermédiaire	7,1	2,3	32%
. Employé.....	5,5	1,7	31%
. Ouvrier	5,8	1,5	26%
. Reste au foyer	4,4	1,4	31%
. Retraité.....	7,6	2,2	30%
. Autre inactif (étudiant).....	7,8	2,3	30%
Situation professionnelle :			
. Actif occupé	6,1	1,8	30%
<i>dont salarié</i>	6,1	1,9	31%
. Inactif	6,5	2,0	30%
. Chômeur	7,2	2,0	28%
Diplôme possédé :			
. Aucun diplôme, CEP	4,8	1,3	26%
. BEPC ou diplôme technique équivalent	5,7	1,7	30%
. BAC ou diplôme technique équivalent	7,1	2,1	29%
. Diplôme du supérieur.....	7,3	2,3	31%
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :			
. Aucun	6,8	2,0	29%
. Un seul	5,9	1,8	31%
. Deux	5,0	1,5	31%
. Trois et plus	5,5	1,5	28%
Situation matrimoniale :			
. Vit en couple	6,1	1,9	31%
<i>dont couple où les deux conjoints sont actifs</i>	5,8	1,8	31%
. Vit seul	6,6	1,9	29%

A suivre

Tableau B1 – suite
Exactement 30% des départs en week-end se font au printemps

- Champ : partants en week-end au cours de l'année écoulée -

(en %)

	Nombre moyen de départs dans l'année	Nombre moyen de départs entre le 4 mars et le 3 juin 2002	Part des week-ends réalisés entre le 4 mars et le 3 juin 2002
Ensemble de la population	6,3	1,9	30%
Taille d'agglomération :			
. Moins de 2.000 habitants	5,2	1,3	26%
. 2.000 à 20.000 habitants	5,9	1,9	32%
. 20.000 à 100.000 habitants	4,7	1,6	33%
. Plus de 100.000 habitants	7,0	1,9	28%
. Paris et agglomération	7,8	2,7	34%
Région :			
. Région parisienne	7,6	2,6	34%
. Nord	7,6	1,9	26%
. Est	4,5	1,2	26%
. Bassin Parisien	6,0	1,6	26%
. Ouest	4,5	1,5	33%
. Sud Ouest	6,1	2,0	33%
. Centre Est	6,7	1,9	28%
. Méditerranée	6,3	1,5	23%
Est parti en vacances au cours des douze derniers mois :			
. Oui	6,8	2,1	30%
. Non	5,3	1,5	29%
Dispose d'une résidence secondaire :			
. Oui	10,1	3,1	31%
. Non	5,9	1,8	30%

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : parmi les habitants de Paris et de son agglomération partis en week-end ces douze derniers mois, on compte en moyenne 7,8 départs de ce type dans l'année, dont 34% (2,7 départs) ont eu lieu entre le 4 mars et le 5 juin 2002.

Tableau B2**Le lieu de destination du dernier week-end de printemps**

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population -

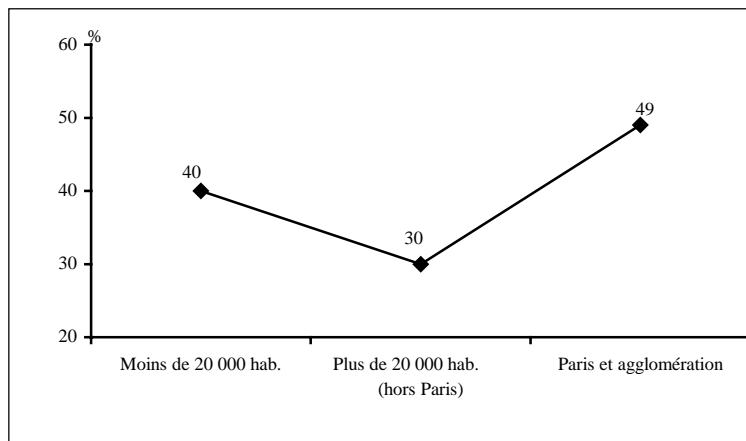
(en %)

	Ensemble des partants	Dont :		
		Moins de 30 ans	30-59 ans	60 ans et plus
. Campagne	38	36	37	46
. Mer	27	27	27	22
. Ville	21	26	19	14
. Montagne	12	9	15	9
. Séjour itinérant	2	2	2	6
Total (yc non précisé).....	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Graphique B3**La campagne comme destination du dernier week-end de printemps : le choix des Franciliens**

(Taux de départs à la campagne)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau B4**Le lieu de destination du dernier week-end de printemps, en fonction du niveau de diplôme**

(en %)

	Ensemble des partants	Dont :		
		Non- diplômé	BEPC	BAC et plus
. Campagne	38	38	33	42
. Mer	27	26	28	26
. Ville	21	24	23	19
. Montagne	12	8	14	11
. Séjour itinérant	2	4	2	2
Total (yc non précisé).....	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

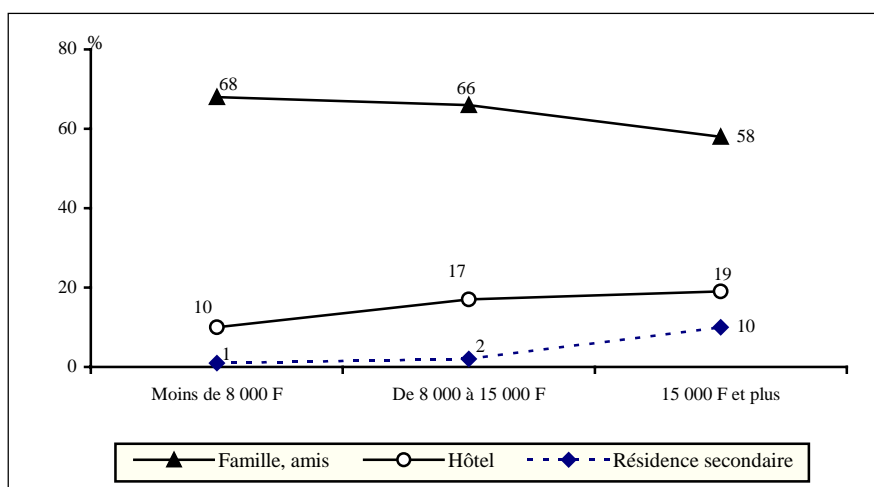
Tableau B5**L'hébergement principal lors du dernier week-end de printemps**

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population -

(en %)

	Ensemble des partants	Dont : est parti ...			
		A la campagne	à la mer	en ville	à la montagne
. Famille, amis	62	73	50	76	40
. Hôtel	16	11	18	15	21
. Résidence secondaire	5	8	5	1	7
. Camping, caravanning	7	4	17	3	3
. Location	3				
. Gîte rural, chambre d'hôte	3	} 2	} 8	} 5	} 23
. Résidence de tourisme	1				
. Village de vacances	1				
. Autre	2	1	2	1	6
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Graphique B6**Hébergement principal lors du dernier week-end de printemps, en fonction des revenus mensuels**

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau B7

L'hébergement principal lors du dernier week-end de printemps

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population -

(en %)

	Ensemble des partants	Dont : est âgé de ...		
		Moins de 30 ans	30 à 59 ans	60 ans et plus
. Famille, amis	62	67	60	60
. Hôtel	16	13	18	15
. Résidence secondaire	5	1	6	13
. Camping, caravanning	7	9	6	4
. Location	3	} 6	} 9	} 6
. Gîte rural, chambre d'hôte	3			
. Résidence de tourisme	1			
. Village de vacances	1	} 4	} 1	} 1
. Autre	2			
Total	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau B8

La destination principale du dernier week-end de printemps, selon la région de résidence

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population -

(en %)

	Destination principale du week-end :									Total (yc nsp)
	Région parisienne	Nord	Est	Bassin Parisien	Ouest	Sud Ouest	Centre Est	Méditerranée	Etranger	
Ensemble des partants	7	7	8	6	20	18	13	14	6	100
Région de résidence :										
. Région parisienne	13	8	7	8	26	12	11	6	8	100
. Nord	14	52	11	11	10	2	-	-	-	100
. Est	6	6	46	-	8	3	-	17	12	100
. Bassin Parisien	7	10	9	19	24	14	9	5	2	100
. Ouest	5	1	1	3	65	18	4	1	1	100
. Sud Ouest	-	2	2	1	6	67	3	12	7	100
. Centre Est	3	2	7	1	2	2	49	32	2	100
. Méditerranée	2	2	6	3	-	6	10	53	17	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 26% des habitants de la région parisienne partis en week-end au printemps 2002, se sont rendus dans la région Ouest, contre, en moyenne, 20% de l'ensemble des partants.

Tableau B9

La destination principale du dernier week-end de printemps, et la région de résidence

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population -

(en %)

	Destination principale du week-end :									Ensemble des partants
	Région parisienne	Nord	Est	Bassin Parisien	Ouest	Sud Ouest	Centre Est	Méditerranée	Etranger	
Région de résidence :										
. Région parisienne	51	29	23	34	35	18	23	11	34	18
. Nord	9	33	6	8	2	1	0	0	0	7
. Est	15	5	30	0	2	1	0	6	11	9
. Bassin Parisien	17	21	17	45	18	12	10	5	6	18
. Ouest	9	2	2	5	37	12	4	1	3	14
. Sud Ouest	0	4	3	1	4	52	3	12	17	11
. Centre Est	7	4	13	2	2	2	54	32	4	12
. Méditerranée	2	2	7	5	0	3	7	33	25	12
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 51% des personnes ayant passé leur dernier week-end de printemps en région parisienne sont originaires de cette région, contre 18% de l'ensemble des partants.

Tableau B10

Durée du dernier week-end de printemps (en nombre de nuits)

- Champ : individus partis en week-end au cours des trois derniers mois, soit 33% de la population -

(en %)

	Ensemble des partants	Dont : est parti ...			
		à la campagne	à la mer	à la montagne	en ville
. Une nuit	26	27	25	27	25
. Deux nuits	42	44	38	40	48
. Trois nuits	25	25	27	24	22
. Plus de trois nuits	7	5	10	10	6
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Tableau C1
La réduction du temps de travail est-elle plutôt un atout ou un handicap pour les salariés ?

	(en %)		Total (yc nsp)
	Un atout	Un handicap	
Ensemble de la population	64	33	100
Sexe :			
. Homme	64	34	100
. Femme	65	32	100
Age :			
. Moins de 25 ans	76	21	100
. 25 – 39 ans	69	29	100
. 40 – 59 ans	61	38	100
. 60 – 69 ans	61	35	100
. 70 ans et plus	54	40	100
Revenus mensuels du foyer :			
. Inférieurs à 6 000 Francs	61	36	100
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	65	32	100
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	67	31	100
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	68	30	100
. Supérieurs à 20 000 Francs.....	63	36	100
PCS :			
. Indépendant	50	48	100
. Cadre supérieur, profession libérale	70	27	100
. Profession intermédiaire	72	25	100
. Employé.....	69	28	100
. Ouvrier	65	33	100
. Reste au foyer	62	35	100
. Retraité.....	57	38	100
. Autre inactif (étudiant).....	77	23	100
Situation professionnelle :			
. Actif occupé	66	31	100
<i>dont salarié</i>	69	29	100
. Inactif	61	35	100
. Chômeur	69	29	100
Diplôme possédé :			
. Aucun diplôme, CEP	58	38	100
. BEPC ou diplôme technique équivalent	65	33	100
. BAC ou diplôme technique équivalent	71	26	100
. Diplôme du supérieur.....	67	29	100
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :			
. Aucun	63	33	100
. Un seul	67	31	100
. Deux	66	33	100
. Trois et plus	63	33	100
Situation matrimoniale :			
. Vit en couple	62	36	100
<i>dont couple où les deux conjoints sont actifs</i>	63	35	100
. Vit seul	68	28	100

A suivre

Tableau C1 – suite
La réduction du temps de travail est-elle plutôt un atout ou un handicap pour les salariés ?

(en %)

	Pour les salariés, la réduction du temps de travail est plutôt :		Total (yc nsp)
	Un atout	Un handicap	
Ensemble de la population	64	33	100
Taille d'agglomération :			
. Moins de 2.000 habitants	58	40	100
. 2.000 à 20.000 habitants	61	36	100
. 20.000 à 100.000 habitants	65	32	100
. Plus de 100.000 habitants	64	33	100
. Paris et agglomération	78	18	100
Région :			
. Région parisienne	78	19	100
. Nord	55	44	100
. Est	56	43	100
. Bassin Parisien	67	30	100
. Ouest	60	36	100
. Sud Ouest	62	36	100
. Centre Est	65	34	100
. Méditerranée	58	36	100
Est parti en vacances au cours des douze derniers mois :			
. Oui	67	30	100
. Non	61	35	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 78% des personnes qui résident à Paris et dans son agglomération pensent que le passage aux 35 heures est un atout pour les salariés ; ce n'est le cas que de 64% de l'ensemble de la population

Tableau C2
La réduction du temps de travail est-elle plutôt un atout ou un handicap pour les entreprises ?

(en %)

	Pour les entreprises, la réduction du temps de travail est plutôt :		Total (yc nsp)
	Un atout	Un handicap	
Ensemble de la population	26	69	100
Sexe :			
. Homme	26	69	100
. Femme	26	69	100
Age :			
. Moins de 25 ans	36	61	100
. 25 – 39 ans	30	66	100
. 40 – 59 ans	22	74	100
. 60 – 69 ans	25	71	100
. 70 ans et plus	18	73	100
Revenus mensuels du foyer :			
. Inférieurs à 6 000 Francs	36	60	100
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	26	68	100
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	27	70	100
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	24	73	100
. Supérieurs à 20 000 Francs.....	24	73	100
PCS :			
. Indépendant	9	90	100
. Cadre supérieur, profession libérale	28	66	100
. Profession intermédiaire	26	70	100
. Employé.....	28	66	100
. Ouvrier	31	65	100
. Reste au foyer	31	64	100
. Retraité.....	19	75	100
. Autre inactif (étudiant).....	39	58	100
Situation professionnelle :			
. Actif occupé	26	70	100
<i>dont</i> salarié	28	67	100
. Inactif	25	69	100
. Chômeur	34	63	100
Diplôme possédé :			
. Aucun diplôme, CEP	24	70	100
. BEPC ou diplôme technique équivalent	28	68	100
. BAC ou diplôme technique équivalent	27	71	100
. Diplôme du supérieur.....	26	69	100
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :			
. Aucun	26	69	100
. Un seul	24	71	100
. Deux	29	68	100
. Trois et plus	27	66	100

A suivre

Tableau C2- suite
La réduction du temps de travail est-elle plutôt un atout ou un handicap pour les entreprises ?

(en %)

	Pour les entreprises, la réduction du temps de travail est plutôt :		Total (yc nsp)
	Un atout	Un handicap	
Ensemble de la population	26	69	100
Situation matrimoniale :			
. Vit en couple	25	72	100
<i>dont couple où les deux conjoints sont actifs</i>	24	72	100
. Vit seul	28	65	100
Taille d'agglomération :			
. Moins de 2.000 habitants	22	75	100
. 2.000 à 20.000 habitants	20	76	100
. 20.000 à 100.000 habitants	28	65	100
. Plus de 100.000 habitants	30	66	100
. Paris et agglomération	31	62	100
Région :			
. Région parisienne	32	61	100
. Nord	26	72	100
. Est	28	70	100
. Bassin Parisien	22	70	100
. Ouest	25	70	100
. Sud Ouest	25	72	100
. Centre Est	24	76	100
. Méditerranée	27	68	100
Est parti en vacances au cours des douze derniers mois :			
. Oui	27	69	100
. Non	25	69	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 32% des personnes qui résident en région parisienne pensent que la réduction du temps de travail est un atout pour les entreprises, contre 26% de l'ensemble de la population en moyenne.

Tableau C3
La réduction du temps de travail est-elle plutôt un atout ou un handicap pour l'ensemble de la société française ?

(en %)

	Pour l'ensemble de la société française, la réduction du temps de travail est plutôt :		Total (yc nsp)
	Un atout	Un handicap	
Ensemble de la population	49	45	100
Sexe :			
. Homme	50	46	100
. Femme	48	45	100
Age :			
. Moins de 25 ans	69	27	100
. 25 – 39 ans	55	39	100
. 40 – 59 ans	43	52	100
. 60 – 69 ans	44	49	100
. 70 ans et plus	35	56	100
Revenus mensuels du foyer :			
. Inférieurs à 6 000 Francs	51	45	100
. Compris entre 6.000 et 10.000 Francs	48	46	100
. Compris entre 10 000 et 15 000 Francs	53	42	100
. Compris entre 15 000 et 20 000 Francs	52	46	100
. Supérieurs à 20 000 Francs.....	49	46	100
PCS :			
. Indépendant	28	68	100
. Cadre supérieur, profession libérale	52	42	100
. Profession intermédiaire	61	35	100
. Employé.....	55	39	100
. Ouvrier	53	42	100
. Reste au foyer	44	49	100
. Retraité.....	38	54	100
. Autre inactif (étudiant).....	69	27	100
Situation professionnelle :			
. Actif occupé	52	43	100
<i>dont salarié</i>	56	39	100
. Inactif	44	49	100
. Chômeur	57	39	100
Diplôme possédé :			
. Aucun diplôme, CEP	42	50	100
. BEPC ou diplôme technique équivalent	50	45	100
. BAC ou diplôme technique équivalent	56	39	100
. Diplôme du supérieur.....	53	42	100
Nombre d'enfants de moins de 20 ans :			
. Aucun	47	46	100
. Un seul	53	43	100
. Deux	52	44	100
. Trois et plus	50	44	100
Situation matrimoniale :			
. Vit en couple	47	48	100
<i>dont couple où les deux conjoints sont actifs</i>	48	48	100
. Vit seul	52	41	100

A suivre

Tableau C3 – suite
La réduction du temps de travail est-elle plutôt un atout ou un handicap pour l'ensemble de la société française ?

	<i>(en %)</i>		Total (yc nsp)
	Pour l'ensemble de la société française, la réduction du temps de travail est plutôt :		
	Un atout	Un handicap	
Ensemble de la population	49	45	100
Taille d'agglomération :			
. Moins de 2.000 habitants	38	56	100
. 2.000 à 20.000 habitants	47	47	100
. 20.000 à 100.000 habitants	48	45	100
. Plus de 100.000 habitants	54	42	100
. Paris et agglomération	61	31	100
Région :			
. Région parisienne	61	31	100
. Nord	45	52	100
. Est	43	54	100
. Bassin Parisien	45	45	100
. Ouest	51	44	100
. Sud Ouest	45	52	100
. Centre Est	51	47	100
. Méditerranée	44	50	100
Est parti en vacances au cours des douze derniers mois :			
. Oui	53	43	100
. Non	46	47	100
Dispose d'une résidence secondaire :			
. Oui	43	50	100
. Non	49	45	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

Exemple de lecture : 61% des personnes qui résident en région parisienne pensent que la réduction du temps de travail est un atout pour l'ensemble de la société française, contre 49% de l'ensemble de la population en moyenne

ANNEXE III

Post-codification de la question ouverte

Question Q29

(cf. Annexe IV)

**Ce qui a le plus changé en matière de départs,
depuis que vous bénéficiez de l'ARTT**

Coder la **première** idée exprimée

01. **Ça n'a rien changé**, sans beaucoup de précision : rien, rien de spécial, pas grand'chose de changé, rien n'a changé (car c'est modulable), « j'étais déjà aux 35 heures, ça n'a rien changé » ...
02. **Ça n'a rien changé, en faisant référence explicite au fait qu'on ne part pas plus** : « ça n'a pas changé parce que si on a du temps en plus, on n'a pas de départs en plus », « on ne part pas plus en week-end car on n'a pas plus de revenus », « j'ai des congés en plus, mais je ne pars pas plus » ...
03. **On a plus de temps pour les courses, pour les magasins, pour le shopping**, les tâches ménagères, les papiers administratifs ...
04. **On a plus de temps pour être avec sa famille, ses enfants, pour s'occuper de ses enfants** ...
05. **Effets positifs en matière d'organisation** : « on est plus libre », « plus libre de ses choix », « on s'organise mieux », « on a plus de facilité d'horaires », « on peut partir plus tôt », « on peut mieux prévoir à l'avance », « quand je pars, j'ai le temps pour rentrer »... « on a plus de temps, c'est cool ».
06. **Effets positifs en matière de départs** : « j'ai plus de week-ends longs », « week-end de trois jours », « plus de départs à la journée », « on part plus longtemps », « on peut aggrandir les week-ends », « on part plus », « on part à d'autres périodes », « on a plus de temps », « on peut cumuler plus de vacances pour se reposer », « plus de possibilités ».
07. **Effets négatifs en matière de départs et d'organisation** : « on part moins car maintenant on travaille le week-end », « on peut moins programmer car on ne sait pas à l'avance quand on va être en congés » ...
08. **Autres.**
09. **Ne sait pas, non réponse.**

ANNEXE IV

**Liste des questions posées à la demande de la Direction du Tourisme
(Vague de juin 2002 de l'enquête « Conditions de Vie et Aspirations des Français »)**

QUESTIONS SUR LA MISE EN PLACE DES 35 HEURES

A poser aux salariés

Q1 Bénéficiez-vous, dans l'entreprise ou l'administration où vous travaillez, de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT – loi sur les 35 heures) ?

(Présentez le carton – une seule réponse)

- . Oui
- . Non
- . Négociation en cours
- . Ne sait pas

1

2

3

4

Passer à Q9

Q2 Pour vous personnellement, comment s'est traduite l'application de l'ARTT (loi sur les 35 heures) ?

(Une réponse par ligne)

Oui Non Nsp

- . Par une réduction de la durée quotidienne de travail
chaque jour ou certains jours de la semaine ? 1 2 3
- . Par un demi-jour ou un jour pris périodiquement ? 1 2 3
- . Par des jours de congés supplémentaires ? 1 2 3

Q3 De combien de jours de congés supplémentaires bénéficiez-vous, par an, grâce à l'ARTT ?

| | | Jours par an

Q4 Avez-vous la possibilité d'accoler ces journées d'ARTT à vos jours de congés ?

- . Oui 1
- . Non
- . Ne sait pas

2

3

Passer à Q6

Q5 Avez-vous déjà accolé une ou plusieurs journées d'ARTT à vos jours de congés ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . Ne sait pas 3

Q6 Du fait de l'application de l'ARTT dans votre entreprise ou sur votre lieu de travail, vous arrive-t-il dorénavant ...

(Une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. De travailler, certaines semaines, plus de 39 heures ?	1	2	3
. D'être amené à travailler le samedi, le dimanche ou les jours fériés ?	1	2	3
. De vous retrouver certaines semaines avec des plages horaires libres que vous n'avez pas choisies ?	1	2	3

Q7 Depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, diriez-vous que votre salaire moyen a plutôt augmenté, plutôt diminué ou qu'il n'a pas changé ?

. Plutôt augmenté	1
. Plutôt diminué	2
. N'a pas changé	3
. Ne sait pas	4

Q8 D'une façon générale, suite à la mise en place de l'ARTT sur votre lieu de travail, diriez-vous que vos propres conditions de travail se sont plutôt améliorées ou plutôt détériorées ?

. Plutôt améliorées	1
. Plutôt détériorées	2
. Ça n'a rien changé	3
. Ne sait pas	4

A poser aux enquêtés dont le conjoint est salarié

Q9 Votre conjoint bénéficie-il, là où il travaille, de la mise en place de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT – loi sur les 35 heures) ?

(Présentez le carton – une seule réponse)

. Oui	1
. Non	2
. Négociation en cours	3
. Ne sait pas	4

Passer à Q14

Q10 Pour votre conjoint, comment s'est traduite l'application de l'ARTT ?

(Une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. Par une réduction de la durée quotidienne de travail chaque jour ou certains jours de la semaine ?	1	2	3
. Par un demi-jour ou un jour pris périodiquement ? ...	1	2	3
. Par des jours de congés supplémentaires ?	1	2	3

Q11 De combien de jours de congés supplémentaires bénéficie votre conjoint, par an, grâce à l'ARTT ?

| Jours par an

Q12 Votre conjoint a-t-il la possibilité d'accoler ces journées d'ARTT à ses jours de congés ?

. Oui	1
. Non	2
. Ne sait pas	3

A poser aux enquêtés salariés passés aux 35 heures et dont le conjoint salarié est également passé aux 35 heures

Q13 D'une façon générale, diriez-vous, au sujet de l'ARTT dont vous bénéficiez personnellement, que ...

(Présentez la liste)

. Vous pouvez, en totalité (ou presque), la prendre en même temps que l'ARTT dont bénéficie votre conjoint	1
. Vous ne pouvez qu' en partie la prendre en même temps que l'ARTT dont bénéficie votre conjoint	2
. Vous ne pouvez pas du tout (ou presque pas) la prendre en même temps que l'ARTT dont bénéficie votre conjoint	3
. Ne sait pas	4

QUESTIONS SUR LES DEPARTS

Q14 Etes-vous parti(e) en vacances au cours des douze derniers mois (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, pour des motifs autres que professionnels) ?

- | | | |
|----------------------------|---|---------------------|
| . Oui | 1 | Passer à Q16 |
| . Non | 2 | |
| . <i>Ne sait pas</i> | 3 | |

Q15 Et êtes-vous parti(e) en vacances depuis juin 2000 (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, pour des motifs autres que professionnels) ?

- | | |
|----------------------------|---|
| . Oui | 1 |
| . Non | 2 |
| . <i>Ne sait pas</i> | 3 |

Q16 Nous allons parler des départs en week-ends que vous avez effectués ces douze derniers mois, vous personnellement (que ce soit seul ou avec des membres de votre foyer) pour des motifs autres que professionnels. Il s'agit des séjours de une, deux ou trois nuits passés à l'extérieur de chez vous en fin de semaine.

Au cours des douze derniers mois, combien de fois êtes-vous parti personnellement en week-end ?

(Suggérez à l'interviewé de prendre son agenda s'il en a un ; maximum : 52)

		Fois
--	--	------

(Si 0, codez 0)

A poser aux salariés passés aux 35 heures

Q17 Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces douze derniers mois, à partir en week-end plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?

- | | |
|----------------------------|---|
| . Plus souvent | 1 |
| . Moins souvent | 2 |
| . Ça n'a rien changé | 3 |
| . <i>Ne sait pas</i> | 4 |

A tous ceux qui sont partis au moins une fois en week-end ces douze derniers mois, sinon passer à Q25

Q18 Nous allons parler plus précisément des week-ends que vous avez personnellement effectués (seul ou avec des membres de votre foyer), entre le 4 mars et le 3 juin 2002.

Combien de fois êtes-vous partis en week-end pendant cette période (mars – avril – mai – début juin 2002) ?

(Suggérez à l'interviewé de prendre son agenda s'il en a un)

(Si 0, codez 0)

_____|_____| Fois

A poser aux personnes parties au moins une fois en week-end au cours des trois derniers mois

Q19 Nous allons, plus précisément, parler du dernier week-end où vous êtes parti(e) :

(Si plus de deux week-ends ces trois derniers mois, répondre pour le dernier week-end effectué sur la période)

	Week-end
<u>Durée totale (nombre de nuits).....</u>	/ ___ /
<u>Type de destination</u>	/ ___ /
<u>Hébergement principal</u>	/ ___ /
<u>Moyen de transport principal</u>	/ ___ /
<u>Destination principale</u>	/ ___ /

Type de destination

1. Mer
2. Montagne
3. Campagne
4. Ville
5. Séjour itinérant

Hébergement principal

1. Famille, amis
2. Votre résidence secondaire
3. Hôtel
4. Location
5. Camping, caravaning
6. Résidence de tourisme
7. Village de vacances
8. Gîte rural, chambre hôte
9. Autre

Transport principal

1. Voiture personnelle
2. Voiture de location
3. Train
4. Avion
5. Autocar
6. Autre

**Destination principale France
(Cf. carte)**

01. Ile de France
02. Nord
03. Est
04. Bassin parisien
05. Ouest
06. Sud-ouest
07. Centre-est
08. Méditerranée
09. Outre-Mer
10. Etranger

A poser aux salariés passés aux 35 heures ET qui sont partis en week-end au moins une fois au cours des douze derniers mois

Q20 Parlons maintenant de l'impact que l'ARTT a pu avoir sur vos départs en week-end.

Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

<i>(Une réponse par ligne)</i>	Oui	Non	Nsp
. A partir davantage en week-end à la campagne ?	1	2	3
. A partir davantage en week-end à la mer ?	1	2	3
. A partir davantage en week-end à la montagne ?	1	2	3
. A partir davantage en week-end en ville ?	1	2	3

Q21 Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

<i>(Une réponse par ligne)</i>	Oui	Non	Nsp
. A partir davantage en week-end à l'étranger ?	1	2	3
. A partir davantage en week-end près de chez vous, c'est-à-dire en restant dans votre région de résidence ?	1	2	3

Q22 Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

<i>(Une réponse par ligne)</i>	Oui	Non	Nsp
. A être davantage hébergé en week-end par de la famille, des amis ?	1	2	3
. A aller davantage en week-end à l'hôtel ?	1	2	3
. A davantage partir en week-end dans votre résidence secondaire ?	1	2	3

Q23 Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

<i>(Une réponse par ligne)</i>	Oui	Non	Nsp
. A partir davantage en week-end sans votre conjoint ?	1	2	3
. A partir davantage en week-end sans vos enfants ?	1	2	3

Q24 Est-ce que, au cours des douze derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...

<i>(Une réponse par ligne)</i>	Oui	Non	Nsp
. A davantage partir en week-end en train ?	1	2	3
. A davantage partir en week-end en avion ?	1	2	3
. A davantage partir en week-end en voyage organisé ?	1	2	3

A tous :

Q25 Nous allons parler des déplacements à la journée que vous avez pu faire pour des raisons autres que professionnelles au cours des trois derniers mois. Il s'agit des excursions, des visites faites à plus de 100 kms de votre domicile (sans aucune nuit passée hors de chez vous).

Combien de fois êtes-vous parti à la journée au cours des trois derniers mois ?

(Suggérez à l'interviewé de prendre son agenda s'il en a un)

(Si 0, codez 0)

_____ Fois

A poser aux salariés passés aux 35 heures

Q26 Est-ce que l'ARTT vous a conduit, ces trois derniers mois, à partir à la journée plus souvent, moins souvent ou ça n'a rien changé ?

- | | |
|----------------------------|---|
| . Plus souvent | 1 |
| . Moins souvent | 2 |
| . Ça n'a rien changé | 3 |

A poser aux salariés passés aux 35 heures ET qui sont partis à la journée au moins une fois au cours des trois derniers mois :

Q27 Parlons maintenant de l'impact que l'ARTT a pu avoir sur vos départs à la journée (visites, excursions ... à plus de 100 kms).

Est-ce que, au cours des trois derniers mois, l'ARTT vous a conduit ...:

(Une réponse par ligne)

- | | Oui | Non | Nsp |
|---|-----|-----|-----|
| . A partir davantage à la journée avec le train ? | 1 | 2 | 3 |
| . A aller davantage dans un parc à thèmes, un parc de loisirs ? | 1 | 2 | 3 |
| . A visiter davantage un musée, un monument, un site culturel ? .. | 1 | 2 | 3 |
| . A faire davantage de shopping dans votre ville, dans votre région ? | 1 | 2 | 3 |
| . A partir davantage à la journée sans votre conjoint ? | 1 | 2 | 3 |

A poser aux salariés passés aux 35 heures :

Q28 D'une façon générale, que ce soit pour vos déplacements à la journée, pour vos départs en week-ends ou pour vos départs en vacances, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT :

(Une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. Avez-vous davantage eu recours aux services de voyagistes ou de professionnels du tourisme ?	1	2	3
. Avez-vous eu davantage l'occasion de partir de façon non planifiée, c'est-à-dire au dernier moment ?	1	2	3
. Avez-vous eu davantage l'occasion de recourir à Internet pour consulter des offres de séjour ?	1	2	3
. Avez-vous eu davantage l'occasion de décaler vos heures de départ ou d'arrivée pour les vacances ou les week-ends ?.....	1	2	3

Q29 Pour vous, finalement, depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, qu'est-ce qui a le plus changé en ce qui concerne vos départs (à la journée, en week-end, en vacances) ?

(Enquêteur : notez mot à mot)

		Passer à Q34
--	--	---------------------

A poser aux salariés pas encore passés aux 35 heures :

Q30 Pensez-vous que, lorsque vous bénéficierez vous-même de l'ARTT, vous partirez en week-end plus souvent, moins souvent ou que ça ne changera rien ?

. Plus souvent	1	
. Moins souvent	2	
. Ça ne changera rien	3	
. Ne pense pas en bénéficier un jour	4	Passer à Q34
. Ne sait pas	5	Passer à Q32

Q31 Et, du fait de l'ARTT, pensez-vous que :*(Une réponse par ligne)*

	Oui	Non	Nsp
. Vous partirez davantage en week-end sans votre conjoint ?	1	2	3
. Vous partirez davantage en week-end sans vos enfants ?	1	2	3

Q32 Pensez-vous que, lorsque vous bénéficierez vous-même de l'ARTT, vous partirez à la journée plus souvent, moins souvent ou que ça ne changera rien?*(Enquêteur : il s'agit des visites et excursions faites dans la journée à plus de 100 kms du domicile)*

. Plus souvent	1
. Moins souvent	2
. Ça ne changera rien	3
. Ne sait pas	4

A tous les autres (non salariés) :**Q33 D'une façon générale, pensez-vous que lorsque les salariés bénéficient de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT – loi sur les 35 heures) ...***(Une réponse par ligne)*

	Oui	Non	Nsp
. Ils partent effectivement plus souvent en week-end ?	1	2	3
. Ils partent effectivement plus souvent à la journée (visites, excursions ... à plus de 100 kms de leur domicile) ?	1	2	3
. Ils partent effectivement plus longtemps en vacances ?	1	2	3

OPINIONS SUR LES 35 HEURES

Q34 Selon vous, la réduction du temps de travail (c'est-à-dire le passage aux 35 heures) est-elle plutôt un atout ou un handicap pour ... :

(Une réponse par ligne)

	Un atout	Un handicap	NSP
. Les entreprises ?	1	2	3
. Les salariés ?	1	2	3
. L'ensemble de la société française ?	1	2	3

A poser aux salariés passés aux 35 heures :

Q35 Depuis que vous bénéficiez de l'ARTT, consacrez-vous plus, autant ou moins de temps qu'avant aux activités suivantes ?

(Citez une à une - une réponse par ligne)

	Plus de temps	Autant de temps	Moins de temps	NSP
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	1	2	3	4
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	1	2	3	4
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	1	2	3	4
Vous reposer, dormir ?	1	2	3	4
Bricoler, jardiner ?	1	2	3	4
Partir en voyage ?	1	2	3	4
Aller dans les magasins, faire les courses ?	1	2	3	4
Regarder la télévision ?	1	2	3	4
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	1	2	3	4
Pratiquer une activité sportive ?	1	2	3	4
Vous investir dans une association ?	1	2	3	4
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	1	2	3	4

A poser aux salariés pas encore passés aux 35 heures (et qui pensent en bénéficier, c'est-à-dire Q30 = 1, 2, 3)

Q36 Lorsque vous bénéficiez vous-même de l'ARTT, pensez-vous que vous consacrerez plus, autant ou moins de temps qu'avant aux activités suivantes ?

(Citez une à une - une réponse par ligne)

	Plus de temps	Autant de temps	Moins de temps	NSP
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	1	2	3	4
Vous occuper de votre famille, de vos enfants ?	1	2	3	4
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	1	2	3	4
Vous reposer, dormir ?	1	2	3	4
Bricoler, jardiner ?	1	2	3	4
Partir en voyage ?	1	2	3	4
Aller dans les magasins, faire les courses ?	1	2	3	4
Regarder la télévision ?	1	2	3	4
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	1	2	3	4
Pratiquer une activité sportive ?	1	2	3	4
Vous investir dans une association ?	1	2	3	4
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?	1	2	3	4

A tous les autres

Q37 Plus généralement, quand les salariés bénéficient de l'ARTT, pensez-vous qu'ils consacrent plus, autant ou moins de temps qu'avant aux activités suivantes ?

(Citez une à une - une réponse par ligne)

	Plus de temps	Autant de temps	Moins de temps	NSP
Accomplir les tâches ménagères (cuisine, ménage, rangement, linge...) ?	1	2	3	4
S'occuper de leur famille, de leurs enfants ?	1	2	3	4
Recevoir des amis, de la famille ou leur rendre visite ?	1	2	3	4
Se reposer, dormir ?	1	2	3	4
Bricoler, jardiner ?	1	2	3	4
Partir en voyage ?	1	2	3	4
Aller dans les magasins, faire les courses ?	1	2	3	4
Regarder la télévision ?	1	2	3	4
Sortir au cinéma, au spectacle, au restaurant ?	1	2	3	4
Pratiquer une activité sportive ?	1	2	3	4
S'investir dans une association ?	1	2	3	4
Avoir des activités créatives ou artistiques (dessin, musique, écriture ...) ?.....	1	2	3	4

DEPART EN WEEK-END ET RYTHMES SCOLAIRES
--

A tous ceux qui ont à charge au moins un enfant de moins de 20 ans :

Q38 Un de vos enfants va-t-il à l'école, au collège ou au lycée le samedi ?

- | | |
|---|---|
| . Oui, tous les samedis | 1 |
| . Oui, certains samedis seulement | 2 |
| . Non, jamais | 3 |

Fin

Q39 Voici trois opinions. De laquelle vous sentez-vous le plus proche ?

(Présentez la liste)

- | | |
|---|---|
| . Mon enfant va à l'école le samedi et ça nous empêche vraiment de partir en week-end comme on veut | 1 |
| . Mon enfant va à l'école le samedi, mais ça ne nous empêche pas de partir en week-end, on trouve toujours une solution | 2 |
| . Que mon enfant aille ou pas à l'école le samedi, de toutes façons, on ne part pas très souvent en week-end | 3 |
| . <i>Ne sait pas</i> | 4 |

ANNEXE V

La délimitation des régions utilisée

